

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le s'est réuni le mercredi 15 juillet 2020, à L'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine 77000 Melun, sous la Présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 6), Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot (du point n° 1 au point n° 24 inclus), Madame Aude Rouffet,

Adjoins

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux (du point n° 1 au point n° 41 inclus), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Chrystelle Collet, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Bénédicte Monville, Madame Djamila Smaali Paille (du point n° 1 au point n° 31 inclus), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 5 inclus), Madame Sylvie Bordeaux (point n° 42), Madame Djamila Smaali Paille (à partir du point n° 32)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Mathieu Duchesne a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Charles Humblot a donné pouvoir à Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 24), Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion

SECRETARE :

Monsieur Kadir Mebarek

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Alors, dans l'ordre du tableau, Kadir Mebarek.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Kadir Mebarek en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Monsieur Vogel : Délibération 2, c'est l'approbation du compte-rendu analytique... Il y a toute une série de comptes-rendus de la période de confinement qui n'ont pas été... Ce sont des séances auxquelles n'ont assisté que les anciens, et pas les nouveaux. Est-ce qu'ils vous ont bien été communiqués ? Tous ? Donc, il y a celui du 6 février 2020, l'autre c'est le 5 mars 2020, l'autre c'est le 19 mai 2020, et le suivant c'est le 11 juin 2020. Est-ce qu'il y a des observations sur ces différents comptes-rendus ? Madame Monville.

Madame Monville : On comprend pourquoi ils arrivent tard, du fait de la situation, mais du coup l'Assemblée qui va aujourd'hui prendre acte de ces comptes-rendus n'est pas celle qui était là au moment où les paroles ont été dites.

Monsieur Vogel : Non.

Madame Monville : Donc ça a une valeur toute relative. Et je me permets puisque j'ai le micro, je voulais avoir des nouvelles du centre social Schuman, que vous nous disiez quelques mots là-dessus.

Madame Rouffet : Le centre social va continuer d'offrir toutes les activités qui étaient prévues. L'estimation des différents... comment dire... de ce qui va devoir être mis en place pour reconstruire le bâtiment est en cours, et les 24 élèves qui bénéficiaient de l'aide à la scolarité poursuivent leurs cours sans souci. Voilà. Ils sont localisés à l'école Jean Bonis, qui a mis à disposition trois salles de classe pour les accueillir.

Monsieur Vogel : D'accord.

Madame Monville : Et est-ce qu'on en sait un peu plus de ce qu'il s'est passé ?

Monsieur Mebarek : Une plainte a été déposée dès le jour même de cet incident, et d'un point de vue administratif, un dossier a également été déposé auprès de notre assurance. Mais en ce qui concerne l'enquête pénale, puisqu'on est bien sur des actes criminels, l'enquête se poursuit.

Monsieur Vogel : Ok. Donc le Conseil prend acte de ces différents comptes-rendus.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 6 février 2020.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 5 MARS 2020

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 5 mars 2020.

4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 19 MAI 2020

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 19 mai 2020.

5 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 11 juin 2020.

6 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : C'est l'approbation du compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ?

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, pardon, je ne vous avais pas vu.

Monsieur Martin : Est-ce que je peux revenir sur l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 mars 2020 et sur le petit incident qu'il y avait eu lorsque quelqu'un de l'assistance a cherché à filmer le Conseil Municipal. Vous avez déclaré, à ce moment-là, c'est dans le compte-rendu analytique, page 28 : « Excusez-moi, Madame Monville De Cecco, il y a quelqu'un qui filme. On n'a pas le droit de filmer les séances du Conseil Municipal selon notre règlement intérieur donc soit cette personne s'arrête de filmer immédiatement, soit je fais intervenir la Police Municipale. », c'est votre déclaration. Je me suis procuré le Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Est-ce que vous pouvez me dire, précisément, où je trouve cette mention d'interdiction de filmer le Conseil Municipal ?

Monsieur Vogel : Non, c'est parce qu'il y avait eu un trouble dans l'assistance. Ce n'est pas le fait de filmer. C'est parce qu'il y avait eu un incident. Ce n'était pas le fait de filmer, mais parce qu'il y avait eu un trouble dans l'assistance.

Monsieur Martin : Mais vous avez mentionné « le droit de filmer les séances du Conseil Municipal selon notre règlement intérieur est interdit ».

Monsieur Vogel : Oui, non mais parce qu'il y avait eu un trouble dans l'assistance. Voilà.

Monsieur Martin : Non pas du tout, mais bon.

Monsieur Vogel : Vous avez dit vous-même qu'il y avait eu un incident.

Monsieur Martin : Est-ce qu'à l'avenir les conseils municipaux seront tous filmés ? Ou est-ce que c'est uniquement celui-ci ?

Monsieur Vogel : Bien sûr. Comme le stipule notre Règlement Intérieur, sauf si ça déclenche un mouvement dans l'assistance. Voilà.

Monsieur Martin : D'accord. Donc, on n'aura pas besoin de modifier le Règlement Intérieur pour pouvoir filmer les séances, y compris lorsqu'elles se passeront...

Monsieur Vogel : On aura peut-être à le modifier sur d'autres points.

Monsieur Martin : D'accord.

Monsieur Vogel : Voilà. Donc, on en était...

Monsieur Tortillon : Moi, je veux bien rajouter quelque chose.

Monsieur Vogel : Pardon ?

Monsieur Tortillon : Du coup, je me sens un petit peu concerné puisque c'était moi qui était à l'origine de cette vidéo.

Monsieur Vogel : Ah oui.

Monsieur Tortillon : Donc, je considère que dire que j'étais un « trouble à la séance » est un petit peu injustifié. Moi, j'étais parfaitement dans mon droit, et il n'y a pas eu de problème, à part Monsieur Mellier qui est venu me faire des remontrances, y compris deux autres personnes de la mairie. Là, oui, il y a eu un trouble de votre part, et ça c'est grave, parce que moi, j'étais complètement dans mon droit et vous n'avez pas respecté mes droits.

Monsieur Vogel : Bon. Je crois qu'on ne va pas s'éterniser là-dessus. De là où nous étions, il y avait un mouvement dans l'assistance, voilà. Je ne peux pas vous en dire plus. Alors, j'en étais à la délibération 6, l'approbation du compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : C'est surtout des questions, en fait... Vous avez sollicité l'Etat pour obtenir le remboursement d'une partie de ce qui a été dépensé pour les masques lors de la crise du Covid, donc très bien, je vous en avais fait moi-même la demande. Je voudrais savoir ce que signifie « restauration du clos couvert », en-dessous, parce que c'est une somme assez conséquente pour le coup, et je ne sais pas ce que ça veut dire. Et d'autre part, sur la dernière décision, où ça concerne des animations estivales, j'aurais bien aimé qu'on ait un tableau qui récapitule ce qu'elles sont, où est-ce qu'elles ont lieu, comment elles sont réparties sur la Ville, voilà, c'est là aussi un coût hors taxe qui n'est pas négligeable et on pourrait avoir d'avantage d'informations que ça. Sur le reste, j'y reviendrai tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Oui, ok.

Monsieur Mebarek : Sur la décision n° 11, il s'agit de la rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville. Donc le clos couvert, on vise ici la toiture de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Vogel : Ensuite, je passe à la délibération... Monsieur, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Guion : Oui, s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Deux minutes, je vous donne la parole après.

Monsieur Mellier : Il s'agit de l'opération -- vous avez peut-être eu le dépliant, mais Noël peut en dire puisque nous étions deux sur cette opération : c'est l'opération Quartiers d'été, qui a été déployée sur l'ensemble des structures d'animation et sportives de la Ville de Melun. Noël, si tu veux résumer ce qu'on a mis en place. Mais normalement, vous avez tous eu la plaquette Quartiers d'été pour laquelle nous avons eu une subvention effectivement, de 91 000 euros, de la Politique de la Ville, que nous sommes allés chercher illico presto.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, sur la liste des marchés, je vois notamment qu'il y a un marché pour fournitures scolaires, travaux manuels, activités créatives et papeterie, dessin, coloriages attribué à des sociétés qui sont, a priori, en dehors du local. Je voulais savoir si, comme Melun a beaucoup de librairies – enfin, quelques librairies en place – est-ce qu'elles ont été consultées pour ce marché ?

Monsieur Vogel : Vas-y.

Monsieur Mellier : Oui, absolument. Il s'agit de la Commande Publique, donc là, tout le monde a été consulté, y compris les librairies locales. Sur ce type de lots, elles répondent rarement. Elles vont répondre sur les lots de livres et autres, ça c'est sûr ; par exemple, les cahiers de vacances qui ont été distribués en CP et en CM2, c'est la Librairie de l'Escalier qui a eu le marché. Les dictionnaires, quand on les distribue, c'est généralement soit la Librairie de l'Escalier, soit la FNAC, ça dépend ... inaudible. Mais sur ce type de matériel qui est mutualisé à beaucoup d'égards, les papiers à dessin etc., c'est des grosses boîtes qui font des prix sur lesquels ils ne peuvent pas s'aligner, ça c'est clair.

Monsieur Guion : Merci.

Monsieur Vogel : Ok. Madame Monville.

Madame Monville : Oui, juste un dernier dans la liste en forme de tableau. Vous avez passé un marché pour le nettoyage quotidien des crèches dans le cadre de la lutte contre le Covid 19, ça veut donc dire qu'une partie du ménage des crèches aujourd'hui échoue à cet organisme. Ca risque de se pérenniser, comme situation, hein. Bah c'est marqué là : « Tounett - nettoyage quotidien des crèches dans le cadre de la lutte contre le Covid 19 ».

Monsieur Vogel : Oui, oui.

Madame Monville : Là, c'était 10 semaines. Ca risque de se pérenniser. On sait qu'à la rentrée, des difficultés du même ordre risquent de se reposer. Est-ce que vous avez l'intention de faire en sorte que le personnel qui nettoie les crèches soit, de manière pérenne, aidé ? Ou bien, est-ce que vous avez l'intention d'avoir recours, comme ça, à une société de services dont on sait, souvent, combien elles traitent mal leurs salariés ?

Monsieur Mebarek : Non, ça n'a pas vocation à perdurer dans son principe. En fait, on a eu recours à ces prestataires puisque les personnels de la Ville qui sont responsables de cette tâche bénéficiaient du dispositif ASA – vous savez, l'arrêt de travail lié à la situation Covid. Et il s'agit simplement d'un remplacement ponctuel puisque les agents de la Ville ne peuvent assurer la prestation. Dès lors que ces agents en question reprennent leurs fonctions auprès de la Ville, il n'y a aucune raison de rester auprès d'un tiers.

Monsieur Vogel : D'accord. Merci. Donc le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

7 - CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Vogel : On passe à la délibération 7, la mise en place des commissions municipales. Donc, on a eu des noms de l'Opposition. Vous savez que le nombre de commissions est de six et pas de quatre, contrairement à ce qui avait été indiqué. Pour chacune de ces commissions, le groupe Bien Vivre à Melun / Espoir Melun dispose de deux sièges, et le groupe Réinventons Melun dispose d'un siège. Donc je lirai à chaque fois le titre de la commission et nous vérifierons que les noms mentionnés sont bien ceux que vous avez indiqués, et on procédera, si vous le voulez bien, à vote unique à main levée sur l'ensemble des noms qui sont soumis. La première commission, c'est la Commission Municipale Aménagement du Territoire et Transition Ecologique. Pour Melun Pour Vous : Olivier Pelletier, Guillaume Dezert, Gilles Ravaudet, Michel Robert, Brigitte Tixier, Marie-Hélène Grange. BVAM / Espoir Melun...

Madame Monville : Monsieur Vogel.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : Je suis désolée de vous interrompre, c'est très mal élevé. Mais il se trouve que dans le Règlement Intérieur et la dernière fois, nous n'avions que quatre commissions. Alors moi, je me suis posée la question de savoir – attention, ce n'est pas du tout..., c'est plutôt pas mal le découpage en six commissions, donc ce n'est pas du tout sur le fond – mais dans la forme, est-ce qu'on peut changer alors même que le Règlement Intérieur de 2014 s'applique ?

Monsieur Vogel : Si on est tous d'accord, on peut changer le nombre. On a estimé, en voyant les quatre, que ce n'était pas assez, qu'il y avait des questions distinctes, d'où on est passé de quatre à six en décomposant.

Madame Monville : D'accord.

Monsieur Vogel : Alors, Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Bénédicte Monville, Eric Tortillon. Réinventons Melun : Philippe Martin. Ok ? Commission Municipale Solidarité, Cohésion Sociale et Logement. Melun Pour Vous : Charles Humblot, Guillaume Dezert, Monique Cellier, Rachel Rakotomanana, Aude Rouffet, Pascale Gomes. Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Jason Devoghelaere, Djamilia Smaali-Paillé. Réinventons Melun : Ségolène Durand. C'est bon ? Commission Education, Enfance. Melun Pour Vous : Henri Mellier, Aude Rouffet, Noël Boursin, Pascale Gomes, Emmanuel Adjouadi, Semra Kilic.

Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Djamila Smaali-Paillé, Arnaud Saint-Martin.
Réinventons Melun : Ségolène Durand. Commission Finances et Budget. Melun Pour Vous : Henri Mellier, Khalid Obeidi, Baytir Thiaw, Gilles Ravaudet, Charles Humblot, Kadir Mebarek. Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Céline Gillier, Bénédicte Monville.
Réinventons Melun : Michaël Guion. C'est bon ? Commission Jeunesse et Sport. Melun Pour Vous : Hélène Pajot, Mohamed Hadbi, Baytir Thiaw, Aude Rouffet, Chrystelle Collet, Noël Boursin. Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Jason Devoghelaere, Eric Tortillon.
Réinventons Melun : Catherine Asdrubal. Bien d'accord ? Commission Culture. Melun Pour Vous : Odile Razé, Sylvie Bordeaux, Monique Cellier, Mathieu Duchesne, Pascale Gomes, Giovanni Recchia. Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Arnaud Saint-Martin, Céline Gillier.
Réinventons Melun : Philippe Martin. C'est bon ? Ok. Donc, je propose qu'on passe au vote. Qui est ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Cela va nous permettre de fonctionner, les commissions sont en place.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer 6 Commissions Municipales dénommées :

- **COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE » ;**
- **COMMISSION « SOLIDARITES, COHESION SOCIALE ET LOGEMENT » ;**
- **COMMISSION « EDUCATION, ENFANCE » ;**
- **COMMISSION « FINANCES ET BUDGET » ;**
- **COMMISSION « JEUNESSE ET SPORT »**
- **COMMISSION « CULTURE »**

DIT que chaque commission sera composée de 9 élus répartis à la proportionnelle soit 6 membres pour le groupe « MELUN POUR VOUS », 2 membres pour le groupe « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » et 1 membre pour « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE »

DESIGNE comme membres des différentes commissions ainsi créées, les Conseillers Municipaux suivants :

1/ Commission « Aménagement du territoire et transition écologique » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- M. Olivier Pelletier
- M. Guillaume Dezert
- M. Gilles Ravaudet
- M. Michel Robert
- Mme Brigitte Tixier
- Mme Marie-Hélène Grange

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- Mme Bénédicte Monville
- M. Eric Tortillon

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- M. Philippe Martin

2/ Commission « Solidarités, cohésion sociale et logement » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- M. Charles Humblot
- M. Guillaume Dezert
- Mme Monique Cellierier
- Mme Andrianasolo Rakotomanana
- Mme Aude Rouffet
- Mme Pascale Gomes

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- M. Jason Devoghelaere
- Mme Djamila Smaali-Paillé

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Mme Ségolène Durand

3/ Commission « Education, Enfance » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- M. Henri Mellier
- M. Aude Rouffet
- M. Noël Boursin
- Mme Pascale Gomes
- M. Emmanuel Adjouadi
- Mme Semra Kilic

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- Mme Djamila Smaali-Paillé
- M. Arnaud Saint-Martin

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Mme Ségolène Durand

4/ Commission « Finances et Budget » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- M. Henri Mellier
- M. Khalid Obeidi
- M. Baytir Thiaw
- M. Gilles Ravaudet

- M. Charles Humblot
- M. Kadir Mebarek

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- Mme Céline Gillier
- Mme Bénédicte Monville

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- M. Michaël Guion

5/ Commission « Jeunesse et Sport » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- Mme Hélène Pajot
- M. Mohammed Hadbi
- M. Baytir Thiaw
- Mme Aude Rouffet
- Mme Chrystelle Collet
- M. Noël Boursin

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- M. Jason Devoghelaere
- M. Eric Tortillon

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Mme Catherine Asdrubal

6/ Commission « Culture » :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- Mme Odile Razé
- Mme Sylvie Bordeaux
- Mme Monique Cellier
- M. Mathieu Duchesne
- Mme Pascale Gomes
- M. Giovanni Recchia

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » :

- M. Arnaud Saint-Martin
- Mme Céline Gillier

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- M. Philippe Martin

8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ELECTION DE 8 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Il s'agit de mettre en place, cette fois-ci, le conseil d'administration du CCAS. Donc. On va procéder à la désignation des nouveaux représentants au sein de tous les organismes. D'autres désignations interviendront par la suite, on n'épuisera pas le sujet aujourd'hui. Pour la délibération 8, il s'agit de huit représentants à désigner. En ce qui concerne le groupe de la Majorité, la liste proposée est la suivante : Monique Cellier, Emmanuel Adjouadi, Aude Rouffet, Pascale Gomes, Giovanni Recchia, Amelia Ferreira de Carvalho. Deux sièges sont attribués à l'Opposition : Jason Devoghelaere et Ségolène Durand. On est bien d'accord ? Donc on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Sur la page de garde de la délibération 8, il est indiqué « Il est tout d'abord nécessaire de désigner les membres pour les organismes municipaux suivants : Conseiller Municipal en charge des questions de Défense ».

Monsieur Vogel : Non, ça viendra après ça.

Madame Monville : D'accord. Je vous avoue que je me suis quand même posé la question de savoir de quoi il s'agissait.

Monsieur Vogel : Oui, oui. D'accord. Ca viendra après.

Madame Monville : Ok.

Monsieur Vogel : Donc là, CCAS. On va le corriger si... non ? Il y a une delib là-dessus, sur le Conseiller Défense, oui. Pour le CCAS, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

, le Conseil Municipal :

Calcul du quotient = 43 membres : 8 membres à désigner = 5.375

Attribution des postes :	Représentants
« Melun pour vous »	33 membres : $5.375 = 6.13$ soit 6
« Bien Vivre à Melun – Espoir Melun »	6 membres : $5.375 = 1.11$ soit 1
« Réinventons Melun – Notre Ville »	4 membres : $5.375 = 0.74$ soit 1

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

- « **Melun Pour Vous** »
- Mme Monique Cellier
- M. Emmanuel Adjouadi
- Mme Aude Rouffet
- Mme Pascale Gomes

- M. Giovanni Recchia
- Mme Amélia Ferreira de Carvalho

« **Bien Vivre à Melun – Espoir Melun** »

- M. Jason Devoghelaere

« **Réinventons Melun – Notre Ville** »

- Mme Ségolène Durand

PROCEDE au scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 43
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu

- Mme Monique Cellierier	43 voix
- M. Emmanuel Adjouadi	43 voix
- Mme Aude Rouffet	43 voix
- Mme Pascale Gomes	43 voix
- M. Giovanni Recchia	43 voix
- Mme Amélia Ferreira de Carvalho	43 voix
- M. Jason Devoghelaere	43 voix
- Mme Ségolène Durand	43 voix

Sont élus pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Monique Cellierier
- M. Emmanuel Adjouadi
- Mme Aude Rouffet
- Mme Pascale Gomes
- M. Giovanni Recchia
- Mme Amélia Ferreira de Carvalho
- M. Jason Devoghelaere
- Mme Ségolène Durand

**9 - COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
DESIGNATION DES 9 MEMBRES**

Monsieur Vogel : C'est la Commission de Contrôle Financier. Elle est sur table. Vous l'avez ? Tous ? Ca se décompose comme suit : il y a neuf membres titulaires uniquement, il n'y a pas des membres titulaires et des suppléants. Six pour la Majorité, deux pour Bien Vivre à Melun

/ Espoir Melun et un membre de l'opposition Réinventons Melun. En ce qui concerne Melun Pour Vous : Henri Mellier, Khalid Obeidi, Baytir Thiaw, Gilles Ravaudet, Charles Humblot, Kadir Mebarek. En ce qui concerne Bien Vivre à Melun / Espoir Melun : Céline Gillier, Bénédicte Monville. Et en ce qui concerne Réinventons Melun : Michaël Guion. On est bien d'accord ? Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE le nombre de membre de la Commission de Contrôle Financier à 9 membres, sans suppléant, en plus de son Président.

PRECISE que cette Commission est présidée par le Maire de la Commune de Melun qui peut, par arrêté, déléguer ses fonctions à un représentant.

DIT que cette commission sera composée de 9 élus répartis à la proportionnelle soit 6 membres pour le groupe « MELUN POUR VOUS », 2 membres pour le groupe « BIEN VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN » et 1 membre pour « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE ».

DESIGNE comme membres de la Commission de Contrôle Financier :

6 membres de la liste « MELUN POUR VOUS »

- M. Henri Mellier
- M. Khalid Obeidi
- M. Baytir Thiaw
- M. Gilles Ravaudet
- M. Charles Humblot
- M. Kadir Mebarek

2 membres de la liste « VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN »

- Mme Céline Gillier
- Mme Bénédicte Monville

1 membre de la liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE »

- M. Michaël Guion

10 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET JURY DE CONCOURS ELECTION DE 5 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Je passe à la délibération 10, Commission d'Appel d'Offre et Jury de Concours. Alors, la composition proposée est la suivante. En ce qui concerne les titulaires : Gilles Ravaudet, Guillaume Dezert, Kadir Mebarek, Brigitte Tixier pour la Majorité, Arnaud Saint-Martin pour l'Opposition. En ce qui concerne les suppléants : Olivier Pelletier, Aude Rouffet, Marie-Hélène Grange, Michel Robert pour la Majorité, Michaël Guion pour l'Opposition. Je sou mets cela au vote de l'Assemblée. Donc, y a-t-il des oppositions ? Des

abstentions ? C'est adopté.

Le Conseil Municipal :

Attribution des postes

Représentants

« Melun Pour Vous »	33 membres : $8.6 = 3.83$
« Bien Vivre à Melun – Espoir à Melun »	6 membres : $8.6 = 0.69$
« Réinventons Melun – Notre Ville »	4 membres : $8.6 = 0.46$

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

Melun Pour Vous

Titulaires :

- M. Guillaume Dezert
- M. Gilles Ravaudet
- M. Kadir Mebarek
- Mme Brigitte Tixier

Suppléants :

- M. Olivier Pelletier
- Mme Aude Rouffet
- Mme Marie-Hélène Grange
- M. Michel Robert

Bien Vivre à Melun – Espoir Melun

Titulaire :

- M. Arnaud Saint-Martin

Suppléant :

-

Réinventons Melun – Notre Ville

Titulaire :

-

Suppléant :

- M. Michaël Guion

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 43
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 43
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Guillaume Dezert	43 voix
- M. Gilles Ravaudet	43 voix
- M. Kadir Mebarek	43 voix
- Mme Brigitte Tixier	43 voix
- M. Arnaud Saint-Martin	43 voix

Suppléants :

- M. Olivier Pelletier 43 voix
- Mme Aude Rouffet 43 voix
- Mme Marie-Hélène Grange 43 voix
- M. Michel Robert 43 voix
- M. Michaël Guion 43 voix

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- M. Guillaume Dezert
- M. Gilles Ravaudet
- M. Kadir Mebarek
- Mme Brigitte Tixier
- M. Arnaud Saint-Martin

Suppléants :

- M. Olivier Pelletier
- Mme Aude Rouffet
- Mme Marie-Hélène Grange
- M. Michel Robert
- M. Michaël Guion

11 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur Vogel : Délibération 11, on en arrive à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Donc, le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la Commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-Nation. Lors du précédent mandat, c'était Henri Mellier, donc je propose qu'on le reconduise dans ses fonctions. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE M. Henri Mellier en qualité de Conseiller Municipal en charge des questions de défense, Correspondant Défense.

**12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE DE MELUN
ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Vogel : Délibération 12, c'est le conseil d'administration de la Confrérie des Chevaliers du Brie. Alors, l'article 10 des statuts de l'association de la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun prévoit que celle-ci est administrée par un Conseil d'Administration de 23 membres dont deux appartiennent au Conseil Municipal. Je pense que

les Chevaliers du Brie ici, c'était Henri Mellier et Noël Boursin. Je propose qu'on les reconduise dans leurs fonctions.

Monsieur Saint-Martin : Moi, je me présente. C'est une élection.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Monsieur Vogel : Il me semble que c'est une élection, donc le minimum c'est qu'il y ait les professions de foi des candidats. Donc moi, je vais faire ma profession de foi d'aspirant chevalier.

Monsieur Vogel : Ah oui, vous n'êtes pas Chevalier du Brie, vous.

Monsieur Saint-Martin : Non, pas encore, c'est un scandale. Donc, je me présente de façon très formelle à cette élection prestigieuse. Le brie est quand même un élément du folklore local extrêmement important donc ça me paraissait évident que l'Opposition soit représentée dans cette noble assemblée. Et par ailleurs, je dois dire que je me sens légitime parce que je suis un consommateur assidu obstiné de fromage en règle générale.

Monsieur Vogel : Et de Brie de Melun j'espère.

Monsieur Saint-Martin : Et de Brie de Melun en particulier. Evidemment.

Monsieur Vogel : Oui, bien sûr. Henri.

Monsieur Mellier : Alors, non, ce n'est pas à qui en mange le plus. Je pense qu'il y en a beaucoup qui mangent du Brie de Melun ici. En ce qui me concerne, moi, je suis fondateur de la Confrérie depuis son origine donc je souhaite poursuivre au sein de cette association. Ce n'est pas un élément du folklore, je ne suis pas complètement d'accord avec vous, Monsieur Saint-Martin, c'est d'abord un élément économique le Brie de Melun. C'est un fromage qui, certes, fait partie des plus petites Appellations d'Origines Contrôlées et Protégées au niveau européen (entre 250 et 300 tonnes, ça dépend des années) ; mais c'est un fromage de qualité, dont l'aire de collecte du lait est à 80 % Seine et Marnaise – le reste, c'est deux cantons de l'Yonne et deux cantons de l'Aube. On a vraiment un produit de terroir Seine et Marnais qui, je pense, est apprécié. Alors après, au niveau du goût, chacun appréciera. Il est peut-être plus fort ou plus élaboré que le Brie de Meaux ou le Coulommiers, enfin voilà. C'est notre fromage, et ça fait partie de notre histoire melunaise, et ça depuis 1 000 ans, donc je pense qu'on a raison de le défendre. C'est pour ça que je souhaite continuer à le défendre.

Monsieur Martin : S'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : Je voulais juste dire que c'est quand même un petit peu dommage que le Brie de Melun ne soit pas fabriqué à Melun. J'ai lu dans la presse qu'il y avait un projet d'unité de fabrication du Brie de Melun sur l'ancienne ferme qui a brûlé derrière le quartier de Montaigu.

Monsieur Vogel : Oui, tout à fait.

Monsieur Martin : Est-ce que c'est toujours d'actualité ou pas ?

Monsieur Vogel : C'est toujours soumis à la discussion des Chevaliers du Brie. Vous savez c'est très, très, difficile financièrement de monter une usine de fabrication, d'affinage du Brie. C'est plutôt une question de financement que de volonté. On en parle encore, ce n'est pas abandonné. Mais c'est vrai que – je ne vais pas vous mentir – ce sera difficile à faire du point de vue financier. Je voudrais passer la parole aussi à Noël Boursin, comme il est aussi candidat. Noël.

Monsieur Boursin : Moi, je suis candidat, bien sûr. Je suis le plus grand consommateur de fromage, à mon grand désarroi, parce que ma femme me le reproche énormément – c'est pour ça que je fais du sport. Non. Moi, j'ai une attache particulière sur le Brie pour deux raisons. Alors, en même temps, le folklore, moi je ne suis pas contre : un peu de folklore, il en faut, sinon la vie serait triste. Par ailleurs, la défense des produits du terroir, j'y suis attachée, mais pas que pour le fromage. Et très honnêtement, il y a besoin de donner un peu de vie à ce Brie Melunais, donc si je peux y concourir, je ne suis pas contre aller mettre un peu de contresens à des endroits où parfois il y a trop de bon sens.

Monsieur Vogel : Madame Monville. Vous aussi vous aimez le Brie ?

Madame Monville : Oh oui, j'aime le Brie de Melun, que j'ai découvert en venant vivre ici, je ne connaissais pas avant, et je trouve ça très bon.

Monsieur Vogel : Allez-y, allez-y.

Madame Monville : Non, je voulais réagir. Je voulais réagir aux candidatures si vous permettez. Monsieur Mellier, sauf tout le respect, et tout l'attachement après six ans de batailles politiques ensemble, je pense que si on dépoussiérait un peu cette institution, ce ne serait pas mal. Et effectivement, aujourd'hui elle s'apparente à du folklore alors qu'elle pourrait, comme vous l'avez rappelé dans un deuxième temps, devenir le fer de lance d'un projet, vraiment, de revitalisation du Brie et de réinvention d'une filière locale de production du Brie. Le lait dont vous avez parlé tout à l'heure, il arrive dans des laiteries qui sont en Seine et Marne, mais il n'est pas trait en Seine et Marne, donc il faut quand même remettre les pendules à l'heure sur la question du Brie. Là, il y a quelque chose qui pourrait nous permettre effectivement de regagner en dynamisme économique, et sur nos propres forces, pas sur des forces externes à notre bassin de vie. C'est ça qu'il faut faire. Et je pense que si vous renouveliez un tant soit peu votre manière d'envisager cette institution, qui, effectivement, est complètement décadente – je veux dire, il faut arrêter, quand on voit une cérémonie d'intronisation du Brie de Melun, on a tous envie de rigoler. Ce qui serait intéressant, ce serait vraiment d'un faire un instrument de transformation de ce truc-là pour le territoire ; là, ça aurait de la gueule.

Monsieur Vogel : Vous exagérez un peu. Le mot « décadent », je trouve ça un peu outré. Oui, l'un après l'autre. D'abord Henri – il doit être dans tous ses états, là – et après Noël.

Monsieur Mellier : Non pas du tout. Je crois qu'on confond deux choses, Madame Monville ; la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun qui est une association dans laquelle la Ville a, comme dans beaucoup d'associations, des représentants, et effectivement l'ADG qui est l'organisme qui contrôle le Brie de Melun au niveau de son AOP etc. et qui est chargée de son développement économique, et qui regroupe les bries de Meaux et de Melun. Ce n'est pas du

tout la même chose, et on n'est pas du tout... Je suis désolé de vous dire que la Confrérie, elle a un rôle de promotion, effectivement, du fromage à travers la France entière. Non mais attendez. Moi, je vis la Confrérie depuis vingt ans, vous, vous la connaissez depuis quelques années. Je peux vous dire que la Confrérie, elle a été porter le nom de Melun aux quatre coins de la France, et s'il y a aujourd'hui d'autres confréries qui viennent à la Fête du Brie, c'est d'abord grâce à la Confrérie du Brie de Melun. La Ville, elle a l'organisation de la Fête du Brie, effectivement, en partenariat avec la confrérie. Mais la Confrérie, elle a porté pendant plus de quinze ans, toute seule, la totalité de tout ça. Alors après, que vous trouviez le cérémonial...j'allais dire... pas à votre goût, c'est comme ça dans toutes les confréries de France et de Navarre. Si vous allez à la Confrérie du Clos de Vougeot ou si vous allez à la Confrérie des Gouste-Cidre de Normandie, vous y découvrirez les mêmes principes. Et, on est mariés avec la dive bouteille de Gaillac ; si vous allez à Gaillac un jour, vous y verrez exactement les mêmes rituels. C'est un rituel des confréries. On ne l'a pas inventé. Je veux bien que vous vouliez tout dépoussiérer, mais il faut quand même, de temps en temps, s'attacher à des traditions qui sont liées à des choses très anciennes. Que ça ne vous plaise pas, peut-être, mais en tout cas, ce n'est pas à la Ville de le décider, c'est à la Confrérie et à son Grand Conseil. Et la Ville n'est représentée dans ce Grand Conseil que par deux personnes, donc elle est loin d'avoir la majorité. Elle a une minorité, même pas de blocage, mais de représentation. Et je vous rappelle que dans le Grand Conseil, il y a énormément de professionnels qui connaissent le Brie beaucoup mieux que vous et moi, notamment le représentant des laitiers – qui ne serait pas d'accord avec ce que vous avez dit, mais ça, ce n'est pas grave ; pas du tout d'accord même. Je pense que vous avez une connaissance un peu superficielle, et je dirais même un peu folklorique, de la Confrérie.

Madame Monville : Justement. Sortez-la de son folklore.

Monsieur Vogel : Et Noël, tu voulais prendre la parole aussi pour répondre ?

Monsieur Boursin : Non, c'était sur la partie économique. La Ville ne peut pas, sur la partie économique, être le porteur de ce projet-là. En plus, on a à la fois la chance et la malchance d'avoir un fromage confidentiel, de très haute qualité gustative, mais qui ne fera jamais les dizaines de millions de tonnes du Caprice des Dieux.

Monsieur Vogel : Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui. Je voulais revenir à la délibération qui est quand même l'élection de deux représentants de la Ville au conseil d'administration de la Confrérie, de l'association. Donc, c'est juste participer au conseil d'administration. Messieurs Boursin et Mellier sont déjà Confrères, donc ils peuvent avoir accès au conseil d'administration quand ils veulent – si je dis une bêtise vous m'arrêtez. Vous avez accès au conseil d'administration quand vous le voulez, vous êtes Confrères.

Monsieur Boursin : On y est quand on est convoqués.

Monsieur Guion : Oui, quand ils vous convoquent tous, j'imagine. Comme toutes les associations, c'est compliqué d'avoir du monde au conseil d'administration.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, tous les Confrères n'ont pas accès – je suis Confrère aussi et je n'ai pas accès au conseil d'administration. Il faut être élu au conseil d'administration pour être membre du conseil d'administration, Confrère ou pas – on peut y être sans être

Confrère.

Monsieur Boursin : Il y a le grand conseil, et le conseil d'administration. Le conseil d'administration, il faut être adhérent ; nous, effectivement, en sommes membres de droit. Et il a le grand conseil où nous siégeons ès-qualités de représentants de la Ville. Mais le conseil d'administration, la Ville ne détient pas de parts de marché, si c'est ça la question.

Monsieur Guion : Je veux bien. Mais vous semblez attachés à faire partie du conseil d'administration. Vous pourriez en faire partie et faire la demande à la présidente en tant que Confrères, ça ne pose pas de problème, j'imagine, là-dessus. Je vous dis tout ça pour que Monsieur Saint-Martin du coup puisse accéder au conseil d'administration, et donc puisse dépoussiérer cette histoire de folklore, et en connaître un petit peu plus comme disait Monsieur Mellier.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Guion : Donc je soutiens, dans ce sens, la candidature de Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, vous avez un soutien. Tout le monde a pu exposer les raisons de sa candidature. Donc, si vous êtes d'accord, on va voter sur les trois candidats, à main levée, dans l'ordre alphabétique. D'abord, en ce qui concerne Noël Boursin, qui est-ce qui est pour ?

Madame Monville : Attendez. Vous voulez toujours vous présenter Monsieur Mellier et Monsieur Boursin ?

Monsieur Vogel : Oui, je suppose.

Madame Monville : Il n'y en a pas un des deux qui veut faire une place à Monsieur Saint-Martin ?

Monsieur Vogel : Vous n'avez pas réussi à les changer d'avis ou à les convaincre, bien sûr ils sont candidats.

Madame Monville : Non mais, là, c'est dommage. Ce n'est pas une histoire de... c'est-à-dire que là, Arnaud apporterait un discours qui n'est pas le même, mais le risque, c'est quoi ? C'est que peut-être des gens autour écoutent et se disent « pourquoi ne pas faire ça comme ça plutôt que comme ça ? ». Une institution qui ronronne depuis autant de temps...

Monsieur Vogel : Madame Monville, si je peux, je ne vais pas répondre à leur place. Mais moi, je suis très content du travail qu'ils ont fait à la Confrérie. Je ne suis pas du tout d'accord avec le diagnostic très négatif que vous avez dressé au début en disant que c'était un organisme décadent. Je trouve que la Confrérie au contraire, et surtout dans le dernier mandat, a fait énormément de choses. Ca se voit quand on passe au Salon de l'Agriculture et que la renommée du Brie de Melun est vraiment défendue. Il y a plein d'animations sur ce stand – le stand de la Confrérie – et les personnages les plus importants de la République ne manquent pas d'y passer et de s'y arrêter. Donc, on va passer au vote.

Madame Monville : C'est un choix, vous avez fait un choix.

Monsieur Vogel : Chacun a le droit de...

Madame Monville : Il y a deux visions politiques de ce que devrait être le Brie.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, mais il ne faut pas s'éterniser sur l'affaire de la Confrérie.

Monsieur Mellier : Je suis d'accord. Je veux bien porter, moi, personnellement, en tant que membre fondateur de la Confrérie, la candidature de Monsieur Saint-Martin pour être intronisé dans la Confrérie, ce qui lui donnera, à mon avis, un accès au conseil d'administration.

Monsieur Vogel : Et il saura de quoi on parle.

Monsieur Mellier : Je m'engage à porter votre candidature, si vous êtes candidat ?

Monsieur Vogel : Voilà une proposition.

Monsieur Mellier : Il faut d'abord que vous m'affirmiez que vous êtes candidat à la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun. Et si vous le voulez, je serai votre parrain, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Et bien, chiche !

Monsieur Mellier : D'accord. C'est fait.

Monsieur Vogel : Alors, est-ce que vous êtes encore candidat au conseil d'administration ?

Monsieur Saint-Martin : Bien sûr.

Monsieur Vogel : Donc, on va voter successivement sur chacun des noms si vous le voulez bien, à main levée. Qui est-ce qui est pour la candidature de Noël Boursin ? Quelqu'un compte. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Quand vous avez un pouvoir, levez bien les deux bras, qu'on s'y retrouve à peu près. Qui est-ce qui est pour la candidature de Henri Mellier ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour la candidature d'Arnaud Saint-Martin ? Qui s'abstient ? Qui est-ce qui est contre ? Voilà, c'est réglé.

Monsieur Saint-Martin : A l'intronisation.

Monsieur Vogel : L'intronisation est le prochain rendez-vous. J'espère que vous nous inviterez tous.

Sont candidats :

M. Henri Mellier

M. Noël Boursin

M. Arnaud Saint-Martin

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 43
Majorité absolue	: 22

M. Henri Mellier a obtenu 33 voix.
M. Noël Boursin a obtenu 33 voix.
M. Arnaud Saint-Martin a obtenu 10 voix.

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun :

- M. Henri Mellier
- M. Noël Boursin

13 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ADMINISTRATEUR TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT

Monsieur Vogel : Alors, où est-ce que j'en étais, moi ? Ca, c'était la 12. Donc délibération 13, désignation de représentants au sein de la SPL. La Ville dispose, en tant qu'actionnaire, d'un siège titulaire et d'un siège suppléant. Je propose la désignation de Gilles Ravaudet, en charge des Service Techniques, comme titulaire, et de Guillaume Dezert, en charge de l'urbanisme, comme suppléant. Est-ce qu'il a d'autres candidatures ? Non, très bien, donc on peut passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Pardon, je n'ai pas attendu. Abstention du groupe Bien Vivre à Melun.

Madame Monville : Parce que la SPL, ça fait quand même un moment qu'on pose des questions dessus, donc voilà.

Monsieur Vogel : Ca a changé. Beaucoup.

Madame Monville : Bien. Super.

Monsieur Vogel : Donc abstention du groupe Bien Vivre à Melun. La délibération 14 prévue dans le dossier est reportée, c'est en préfecture ; elle n'est pas prête. Donc on passe à la suivante.

Sont candidats :

- M. Gilles Ravaudet - Titulaire
- M. Guillaume Dezert - Suppléant

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 6
Bulletins nuls	: 0

Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- M. Gilles Ravaudet 37 voix
- M. Guillaume Dezert 37 voix

M. Gilles Ravaudet est élu en qualité de représentant Administrateur titulaire au sein de la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

M. Guillaume Dezert est élu en qualité de représentant Administrateur suppléant au sein de la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

14 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU SANTE POLE ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Suite au renouvellement, il faut renouveler les représentants au Conseil de Surveillance. Je vous propose ma candidature, et celle de Monique Cellier, Adjointe en charge des affaires sociales. Nous n'avons que deux sièges. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je vais me présenter, là.

Monsieur Vogel : Oui, ok.

Madame Monville : Pour la raison que nous avons eu deux points de vue très différents sur l'hôpital, que nous continuons à avoir deux points de vue très différents sur l'hôpital, que j'ai régulièrement été soutenir le personnel de l'Hôpital de Melun -- dans la grève ou maintenant, dans les difficultés qu'il rencontre du fait de la situation exceptionnelle que nous traversons. Voilà. Et je pense aussi qu'un conseil d'administration doit refléter cette diversité des opinions quant à la santé publique et à la façon dont elle devrait être organisée et non pas progressivement privatisée comme vous l'avez entrepris sur ce territoire. Et je pense que ce serait de bonne augure si ces institutions étaient un peu plus représentatives de cette variété de points de vue.

Monsieur Vogel : D'accord. Monique, vous voulez dire quelque chose ? Ou est-ce qu'elle est cachée ? Au bout de la table ! Monique.

Madame Cellier : Au-delà du social, vous m'avez donné, Monsieur le Maire, la santé.

Monsieur Vogel : Tout à fait.

Madame Cellier : Donc bon, il me semblait important de participer à cette instance. Voilà.

Monsieur Vogel : C'est cohérent. Et le Santé Pôle étant le principal employeur de la Ville, il est logique que le Maire en soit membre.

Madame Cellier : Je suis aussi attentive aux difficultés des agents, c'est aussi une préoccupation que j'ai, Madame Monville.

Monsieur Vogel : Et que je partage. Donc, on va être dans l'ordre alphabétique : Monique Cellier, Bénédicte Monville et Louis Vogel. On va passer au vote. En ce qui concerne la candidature de Monique Cellier, qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ensuite, la candidature de Madame Monville, qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ma candidature, qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok. Ca, c'est bon. Et bien, on en a fini provisoirement pour la composition des différentes commissions, donc je donne la parole à Kadir Mebarek pour les délibérations financières.

Sont candidats :

- M. Louis Vogel
- Mme Monique Cellier
- Mme Monville

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 39
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. Louis Vogel | 33 voix |
| - Mme Monique Cellier | 33 voix |
| - Mme Bénédicte Monville | 6 voix |

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Santé Pôle :

- M. Louis Vogel
- Mme Monique Cellier

15 - VOTE COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on va enchaîner un certain nombre de délibérations financières qui vont concerner l'exercice 2019 d'abord, puis on basculera sur l'année budgétaire 2020. La première délibération concerne l'adoption du Compte de Gestion pour l'exercice 2019. Je vais dire en deux mots de quoi il s'agit, pour les nouveaux élus qui ne sont pas encore accoutumés avec ces concepts. Le Compte de Gestion, c'est le parallèle de la tenue de la comptabilité de la Ville qui est assuré par le Trésorier Principal. Donc, le Trésorier Principal assure un suivi quotidien des entrées et sorties sur le budget de la Ville et en fin d'exercice, il soumet son Compte de Gestion à l'approbation du Conseil Municipal ; l'objectif étant que le Conseil Municipal s'assure que les chiffres inscrits sur le Compte de Gestion du Trésorier Principal correspondent en tous points à ceux qui sont inscrits dans le Compte Administratif dont on vous proposera le vote juste après. Effectivement, les comptes du Trésorier Principal correspondent en tous points. Les montants, qui sont indiqués dans le tableau de synthèse joint à la note de présentation, on peut les retrouver sur le Compte Administratif qui vous est également soumis aujourd'hui. Je ne vais

pas entrer plus en détail dans les chiffres à ce stade-là, puisque je les évoquerai après, les chiffres. Donc il vous est proposé d'adopter ce Compte de Gestion.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations par rapport à ce que Kadir vient de dire ? Donc je soumetts au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur.

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

16 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Vogel : Donc délibération 17. Je propose que Marie-Hélène prenne la présidence et je sortirai au moment du vote. Vas-y.

Monsieur Mebarek : Effectivement, lors du vote du Compte Administratif, le Maire ne doit pas participer aux délibérations. Alors donc, ce Compte Administratif qui est fondamentalement le dernier de l'exercice, enfin du mandat qui s'est achevé il y a quelques semaines, même si l'année 2020 est à cheval, ce Compte Administratif est dans la même veine que les Comptes Administratifs qui ont pu être votés durant le mandat puisqu'il continue de faire apparaître des résultats qui sont favorables et qui traduisent le mouvement d'amélioration des finances de la Ville qu'on connaît depuis le début du mandat, voire la fin du mandat d'avant à vrai dire puisque ce Compte Administratif qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui révèle un résultat de clôture de 7 632 459 euros. Il est, certes, en réduction par rapport à 2018, mais il reste à un niveau important. Il reste à un niveau important qui nous permet de réaliser un niveau d'autofinancement important en 2019 puisque la capacité d'autofinancement nette réalisée en 2019 s'élève à 4 millions d'euros, en hausse d'un peu moins de 200 000 euros par rapport à l'exercice 2018. Cette capacité d'autofinancement est absolument fondamentale puisque, lorsque nous avons dépensé l'ensemble des crédits que le budget 2019 a prévu – qu'il s'agisse de crédits de fonctionnement ou d'investissement – les excédents de fonctionnement qui sont réalisés, une fois que ces excédents permettent de couvrir le remboursement en capital de la dette de l'année en cours, l'excédent qui en résulte, la capacité d'autofinancement nette pardon, permet à la Ville de financer ses investissements en recourant de manière moindre à l'emprunt. Cette CAF nette est un ratio qui est scruté à la fois par le Trésorier, mais également par la Chambre Régionale des Comptes ou toute autorité de contrôle, et cette CAF nette à Melun est à un niveau très satisfaisant et ce depuis maintenant plusieurs années, ce qui traduit là encore l'amélioration de nos finances. Vous avez, dans la note de présentation, des tableaux ainsi que des graphiques assez bien faits, qui traduisent ces évolutions de ces épargnes -- dont cette CAF nette – sur le mandat qui s'est achevé. Sur l'exercice 2019, lorsque l'on se concentre sur le niveau de nos dépenses et de nos recettes, en ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, nos dépenses ont cru de 1,17 % avec, dans le détail, certaines variations qui, là encore, traduisent une maîtrise de nos dépenses puisque nos charges à caractère général qui sont, avec les dépenses de personnel, le second poste de dépenses du budget de la Ville, elles restent maîtrisées puisqu'elles sont en progression d'un niveau équivalent à l'inflation -- donc 1,6 % de dépenses à caractère général. Cette maîtrise de dépenses à caractère général en 2019,

elle fait elle-même suite à des réductions de dépenses sur le mandat écoulé puisque nous avons, sur la première année pleine du mandat précédent, connu une réduction d'un peu plus de 3 % sur les dépenses à caractère général, et cette réduction s'est renforcée les années d'après puisqu'elle a été à plus de 6 % en 2016 et plus de 4 % en 2017. Alors, vous me direz « c'est bien de réduire les dépenses mais ça dégrade les services » ; pas du tout : dans le même temps, les services à la population se sont développés, voire certains améliorés en termes de confort d'utilisation pour les usagers. Pour autant, cette maîtrise des dépenses à caractère général est absolument essentielle pour assurer une préservation de marges de manœuvre suffisante pour nous permettre d'aborder notre programme d'investissements en réduisant le recours à l'emprunt qui est l'un des objectifs qui avaient été assignés à la Majorité lors du mandat précédent – objectif qui continue et se poursuit lors de ce mandat qui débute. Alors, le global de ces dépenses en contraction sur le mandat écoulé, c'est 2.7 millions d'euros. C'est un chiffre qui est quand même très conséquent. C'est un peu abstrait, mais réduire nos dépenses à caractère général de 2.7 millions dans un global de 15 millions, 13 millions d'euros même, c'est un montant considérable. En 2019, certains postes ont augmenté. Vous les avez dans la note de présentation, j'en citerai quelques-uns qui sont les plus importants. La voirie : on a rehaussé le montant des crédits octroyés à la voirie sur la section de fonctionnement puisque l'essentiel des crédits engagés en voirie sont de l'investissement. Les dépenses dont je parle ici sont des dépenses d'entretien courant de la voirie, pour lesquelles on a fait des efforts supplémentaires en 2019. Nous avons également fait un effort assez conséquent sur l'entretien des aires de jeux de la Ville, puisque c'est 85 000 euros de plus en la matière. On a également eu des dépenses de fluides plus importantes sur l'exercice, qui sont en particulier liées à la réouverture de la piscine suite aux inondations, puisqu'à elles seules, ces dépenses de fluides augmentent de 250 000 euros, et je vous dis, en particulier liées à la réouverture de la piscine post inondations. En corollaire, on a des dépenses générales qui ont, elles, par contre baissé sur l'exercice 2019. Je vise en particulier les manifestations, l'évènementiel ainsi que les locations immobilières pour lesquelles on a des réductions assez importantes. Le poste le plus important, quant à lui, qui sont les dépenses de personnel. Alors, ces dépenses de personnel, elles ont baissé, enfin elles sont en réduction puisqu'en 2018 elles étaient d'1,86 % ; elles sont en légère augmentation en 2019 à 0,93 %, mais clairement, on est sur une véritable maîtrise en termes de dépenses de personnel puisque l'évolution des dépenses de personnel est plutôt positive de l'ordre de 1,5 à 2 points par le simple fait de l'ancienneté, et en 2019 cette masse salariale a été maîtrisée à 0,93 %, donc ça c'est important. Et en ce compris pourtant un certain nombre de mesures qui avaient été prises et qui avaient un coût financier important – je vise en particulier le développement des heures de la Police Municipale et du service Propreté sur la dernière année de mandat en particulier, qui ont nécessité des heures supplémentaires assez importantes, et malgré cela on assure quand même une maîtrise de nos dépenses de personnel. Nous avons également reconduit en 2019 le dispositif de soutien aux petits salaires. Vous savez que ça avait été mis en place en 2016. Les agents qui ont un traitement inférieur à 1 300 euros se voient automatiquement dotés d'un rehaussement de salaire qui vise à les fixer à ce minimum de 1 300 euros. Ça a concerné 80 agents en 2019, pour un montant d'un peu plus de 20 000 euros. Et au global sur 2019, le nombre de nos ETP – donc Equivalent Temps Plein – est de 1 003,63 précisément pour un peu moins de 1 060 agents. On a eu des entrées et des sorties d'agents. Là, on n'a pas mal de mouvements sur la petite enfance et l'éducation où on a eu 9 créations de postes. Nous avons eu également des recrutements dans le cadre de remplacements dans divers services, en particulier des services qui étaient prioritaires sur le mandat écoulé : la propreté et la sécurité. Le poste subventions en 2019 est stable puisqu'il se situe à 1.6 million d'euros. Il est quasiment stable, à moins 0,23 % par rapport à l'exercice 2018. Cette maîtrise de nos dépenses de fonctionnement sur l'exercice nous permet, en 2019, d'être en phase avec les

engagements, même les obligations que la Ville a souscrit auprès de l'Etat, puisque vous saviez que nous avons – ou je vous l'apprends pour ceux qui ne le savent pas – en 2018, la Ville, au même titre que les collectivités principales du département, en tant que principaux consommateurs de crédits à l'échelle du département, la Ville a signé un contrat avec l'Etat dans lequel la Ville s'est engagée à maîtriser la progression de ses dépenses de fonctionnement, et cet objectif a largement été atteint sur l'exercice 2019. En corollaire, nos recettes de fonctionnement ont progressé d'1,60 %. Ces recettes réelles de fonctionnement progressent de manière plus importantes que nos dépenses réelles de fonctionnement, ce qui permet également, en 2019, comme ça l'a été sur les années passées, d'éviter un effet ciseaux – alors, je le dis parce que les nouveaux, vous le retrouverez souvent ce terme. L'effet ciseaux, c'est la capacité de la Ville à générer une progression plus importante ou plus rapide de ses recettes versus de ses dépenses. Donc, lorsque les dépenses progressent plus que les recettes, on retrouve cet effet ciseaux qui doit absolument être corrigé pour éviter que la Ville n'entre dans un cercle vicieux budgétaire. Les produits de services, c'est-à-dire ce que la Ville perçoit auprès des usagers en particulier, a progressé assez nettement en 2019 à + 5 %. On retrouve en particulier la nouveauté 2019, c'est le forfait post stationnement qui a été mis en place avec la dépénalisation du stationnement. Ce forfait post stationnement est donc une recette perçue par la Ville en remplacement de ces fameuses amendes de police. Donc, + 34 000 euros environ en 2019. Et par ailleurs, on a l'effet réouverture de la piscine ; malheureusement, on va avoir l'effet inverse en 2020 avec l'effet Covid. Mais la réouverture de la piscine suite aux inondation a généré une augmentation importante des participations des usagers, puisque c'est + 160 000 euros supplémentaires auprès des usagers. Etant précisé, comme on s'y était engagé lors du Vote du Budget 2019, que la tarification auprès des usagers a été gelée sur l'ensemble des services à destination des Melunais, et en particulier la piscine que j'évoquais à l'instant. Sur le poste fiscalité, nous avons voté en 2019 une première baisse du taux de fiscalité de – 3 % sur la Taxe Foncière. Pour autant, en 2019, on constate une hausse de nos produits fiscaux ; c'est exclusivement lié aux bases qui ont été assez dynamiques. Quand on dit les bases, on a une revalorisation mécanique des bases dans le cadre de la loi de finances qui nous dit qu'une année sur l'autre, la valeur du bien augmente ; donc ça a un effet d'augmentation de la valeur des bases – bases sur lesquelles le taux d'imposition va être appliqué. Et on a surtout l'effet le plus important en matière de revalorisation des bases, c'est l'élargissement physique des bases puisqu'on a eu, en 2019, des livraisons importantes de logements sur la commune qui ont généré un produit fiscal additionnel. Concernant les transferts en provenance de l'Agglomération, je le note parce que ça avait fait l'objet de discussions à la fois à l'Agglomération et au sein du Conseil Municipal, nous avons mis en place, en 2019, le nouveau fonds de concours pour le Conservatoire, ce qui a permis de générer une augmentation de Dotation de Solidarité Communautaire de + 194 000 euros, ainsi qu'un fonds de concours versé par la CAMVS au titre du Conservatoire. Voilà. Qu'est-ce que je peux dire d'autre avant de passer sur l'investissement ? Les produits exceptionnels. Vous le savez, on avait initié, en 2014, un plan de cession de patrimoine non indispensable et non stratégique pour la Ville, et parmi cela nous avons des appartements qui étaient anciennement dévolus aux instituteurs. Donc il avait été fait le choix, en 2014, de nous délester de certains de ces appartements qui généraient des frais d'entretien et de charges. Donc, en 2019, nous avons encaissé un peu moins d'1 million d'euros au titre des ventes d'appartements situés sur l'avenue Georges Pompidou. Et nous avons, autre produit important, encaissé un montant d'environ 500 000 euros au titre de la vente d'un terrain sur l'entrée des Mézereaux – vous savez, c'est le terrain qui accueillait l'ancienne station-service qui, dans le cadre du programme de renouvellement urbain, a été acquis par la Ville en vue de la construction de logements et du transfert d'activités commerciales dont la pharmacie et la boulangerie. Voilà donc, des recettes de cession, enfin des recettes exceptionnelles pardon, à

hauteur d'1.6 million d'euros. Avant de passer sur l'investissement, on vous a mis, comme on le fait maintenant depuis quelques années, une petite image symbolique de comment la Ville a dépensé ces recettes sur l'année 2019. Donc, sur un billet de 100 euros, on voit à peu près la répartition de ce billet de 100 euros en termes de financement – ces 100 euros qui nous sont tombés dans la poche, comment les avons-nous obtenus ? Et on constate que l'essentiel de nos recettes provient de la fiscalité et des dotations de l'Etat, et que la part des usagers est absolument minoritaire, puisque les usagers à Melun correspondent pour 7 euros sur ces 100 euros de recettes de la Ville quand les contribuables correspondent pour 41 euros et les dotations de l'Etat pour 26 euros. Donc ça, c'est important quand on débat de ces problématiques de quotient familial ou d'égalité de traitement des usagers face aux services qui leur sont proposés par la Ville. En corollaire, les dépenses. Ce que l'on peut constater, c'est que sur les 100 euros dépensés par la Ville, on a 52 euros qui sont à destination de services dont les Melunais bénéficient directement. D'abord, l'enfance et la jeunesse, sur 52 euros, c'est 15 euros, 13 euros pour toutes les activités culturelles, 13 euros pour l'éducation, et 10 euros pour les dispositifs de solidarité et de soutien aux associations. Donc, plus de la moitié de nos dépenses sont directement utilisées à destination de nos habitants, et après on va retrouver, au-delà de cela, des dépenses classiques en matière de propreté, d'aménagement de voirie, etc. En ce qui concerne l'investissement, on est encore sur une année record. 2018 avait déjà été très importante : on avait cru de 32 % nos dépenses d'équipement en 2018, elles étaient à 16 millions ; en 2019, on a continué encore cette progression puisqu'on est à quasiment 18 millions d'euros de dépenses d'équipement – je parle bien ici de dépenses d'équipement, je ne suis pas sur le remboursement du capital de la dette. On est bien sur des dépenses d'équipement en dur, des travaux. 17.9 millions d'euros de dépenses d'équipement. Ce qui place l'enveloppe globale d'investissement qui a été fait par la Ville pendant le mandat précédent quasiment à 100 millions d'euros. On est à 92 millions d'euros de dépenses d'équipement d'investissement sur le mandat écoulé, alors même qu'en parallèle, la Ville s'est désendettée sensiblement et a financé ces investissements en recourant de manière plus importante à son autofinancement ou aux subventions de partenaires. Ce niveau important en investissement est absolument fondamental car Melun, en tant que ville préfecture, se doit d'être une sorte de pourvoyeur d'activité sur le territoire ; les entreprises qui viennent travailler dans le cadre des travaux qui leur sont confiés sont des entreprises qui emploient, pour certaines, des Melunais, et donc ce sont des familles qui vont consommer sur le territoire, dans nos commerces, ou qui vont avoir recours à nos services. Donc cette part importante de l'investissement, elle est absolument essentielle pour l'activité économique de notre territoire, et ce qui la place, la Ville, à un niveau bien plus important que les communes de la même strate, puisqu'on a consacré, en 2019, 445 euros par habitant en investissement quand les communes de la même strate ont consacré 376 euros. Voilà, 445 pour Melun, 376 pour les communes de la même strate au niveau national. Je ne vais pas aller dans le détail des dépenses d'investissement, vous les avez. Simplement trois... les grands blocs : ce que l'on appelle la stratégie urbaine, dans laquelle on va mettre le programme de renouvellement urbain, mais également l'Ecoquartier, et puis on va dire l'opération Cœur de Ville, tout ça en 2019, c'est un peu plus de 6 millions d'euros d'investissement. C'est le plus gros poste des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019. Le second poste, c'est les aménagements. On va retrouver ici la réhabilitation l'entretien et la mise en accessibilité de nos voiries pour 5.5 millions d'euros. Donc là, on a à la fois des requalifications de voirie qui sont issues de programmes de travaux qu'on a entrepris suite aux inondations, mais on a également des voiries qui n'ont rien à voir avec cette inondation puisqu'on a des rues du sud qui ont été en partie requalifiées mais non impactées par les inondations. Le secteur scolaire continue à être une part importante de nos crédits en matière d'investissement : en 2019, il a consommé 1.2 million d'euros de dépenses d'investissement – on va retrouver ici l'extension de l'école

Decourbe, puisqu'on y a implanté des structures modulaires dans l'attente de travaux plus importants de cette école et on a également finalisé en 2019, quasiment finalisé en 2019 puisque la finalisation c'est surtout en 2020, le programme de numérisation et de classes mobiles de nos écoles. Enfin, autre poste important en matière d'investissement, 1.7 million d'euros au titre de la requalification de nos bâtiments, et là on va y retrouver deux opérations importantes : c'est l'implantation du poste de police à Montaigu, et la création de La Boussole sur l'Almont, qui mixe à la fois centre social et médiathèque. Alors, nos investissements de 18 millions d'euros, on les finance de quelle manière ? On les finance essentiellement par les subventions reçues de nos partenaires – vous avez un tableau très bien fait sur le détail des subventions par différents types de partenaires, dans lequel on va retrouver l'Etat, l'ANRU, la Région, l'Agglomération, etc. Donc, ces 18 millions, on les finance par des subventions des partenaires, on les finance par la TVA – vous savez que la Ville récupère via le Fonds de Compensation de la TVA, un montant assez important puisqu'il est de 2.4 millions d'euros en 2019. L'autofinancement – c'est ce que je disais en introduction, l'autofinancement est cette capacité pour la Ville à financer l'investissement en limitant son recours à l'emprunt – est de 4 millions d'euros en 2019, donc c'est ce qui nous permet de financer l'investissement. Et, comme on s'y était engagé en 2016, nous avons limité le recours à l'emprunt à 3 millions d'euros en 2019, ce qui fait du recours à l'endettement pour financer nos investissements la part minoritaire de nos financements. Ce recours à l'emprunt limité à 3 millions d'euros en 2019 amène à un montant de dette au 31 décembre 2019 de 97.8 millions d'euros. Il était de 99,4 millions d'euros en 2018 donc une réduction de la dette de 1.5 million d'euros, et en cela nous poursuivons notre programme de désendettement puisque depuis 2016, entre 2016 et 2019, c'est un peu moins de 8 millions d'euros de désendettement. La Ville n'empruntant que 3 millions d'euros et remboursant entre 4.5 et 5 millions d'euros par an, mécaniquement, on a un niveau de désendettement constaté. Et, lorsque nous voterons le Compte Administratif 2020, vous constaterez également une réduction de la dette d'environ 1.5 million d'euros sur l'exercice 2020. Voilà, vous avez dans la note de présentation la répartition de nos différentes lignes d'emprunt auprès des différents établissements financiers, l'essentiel étant porté par la Caisse d'Epargne. L'annuité au final, ce que la Ville rembourse tous les ans lorsqu'on l'affecte par habitant, donc l'annuité de la dette, ce que l'on rembourse, elle s'établit à 210 euros en 2019, et lorsque l'on apprécie cette fois-ci le taux d'intérêt moyen de la dette, il est de 4,10 % sur l'ensemble du stock de dette que nous avons. Enfin, dernier point important avant de conclure en ce qui concerne la dette, c'est toujours ce ratio absolument essentiel qui est également scruté par les organismes de contrôle, c'est la capacité de désendettement – c'est-à-dire la capacité qu'a la Ville à consacrer l'ensemble de son épargne brute au remboursement de sa dette, et plus il lui faut d'années pour rembourser sa dette en puisant dans sa CAF brute, plus la situation est compliquée. On a un seuil de sensibilité qui est 12 ans. Je dis seuil de sensibilité pour ne pas dire seuil critique parce que le seuil critique est au-delà, mais le seuil de sensibilité est le seuil à partir duquel l'Etat est attentif à la situation des collectivités. A Melun, cette capacité de désendettement est de 10,7 années en 2019. Elle a constamment réduit depuis l'exercice 2015, ce qui démontre là encore, le caractère assez structurel de nos dépenses puisqu'on constate une capacité d'autofinancement nette qui est constamment positive depuis cinq ans et en corollaire une capacité de désendettement qui est également en baisse en parallèle. En conclusion, cet exercice 2019 est absolument dans la même veine que les années passées : des résultats très favorablement positifs, un endettement qui est en réduction, et un niveau d'investissement record de 92 millions d'euros sur le mandat, avec pour autant une baisse des taux de fiscalité sur 2019 qui s'est poursuivie en 2020. Voilà. Merci de votre attention.

Madame Grange : Est-ce que vous avez des questions ?

Madame Monville : Oui, j'ai plein de remarques. Alors, on va commencer par la Taxe Foncière. On va commencer par la Taxe Foncière puisque vous aviez décidé de la réduire et que vous avez décidé de faire voter le budget qui la réduisait pour la deuxième fois juste avant les élections municipales pour vous assurer que ça allait être fait quoi qu'il en soit du résultat des élections municipales. Vue la manière dont elles se sont déroulées, ces élections municipales, il y aurait beaucoup à en dire, mais enfin. Alors, vous avez donc diminué de 3,05 % pour le budget 2020 la Taxe Foncière, et vous aviez fait pareil pour le budget précédent. De 3 % pardon. Or, ce qu'on observe en effet, c'est que cette baisse de la Taxe Foncière pour la Ville, elle était à budget constant parce que comme vous l'avez expliqué, la base étant calculée d'une part par un taux qui est fixé et qui vous échappe, mais d'autre part le nombre de logements a augmenté de manière considérable à Melun, et donc les bases ont été révisées et fortement en augmentation puisque la TF, elle augmente de 4,92 en 2019, de 3,5 en 2020, et que la TH a augmenté de 3,95 en 2019 et de 3,86 en 2020. Voilà. Donc en fait, vous avez fait une opération qui était à budget constant pour la Ville. Par contre, vous avez privé la Ville d'1 million d'euros. Vous avez privé la Ville d'1 million d'euros par an qui aurait pu servir justement à faire davantage d'investissements – parce que, d'investissements, on va en parler tout à l'heure, ça viendra tout à l'heure – mais en tout cas qui aurait pu servir à faire davantage d'investissements ou alors à verser davantage de subventions. Parce que les subventions, ici, c'est 1 million combien, Monsieur Mebarek, vous l'avez dit... Les subventions c'est 1.6 million. Donc, quand on prive la Ville d'1 million par an, on prive de nombreuses associations d'un soutien dont elles ont bien besoin en ce moment où l'on se rend compte que la crise économique et sociale est déjà en route ou en marche, pour lui donner son origine ; en tout cas, cette crise – nan, ça c'était vache – mais en tout cas sa constance et son importance. Mais vous auriez pu faire avec ce million d'euros autre chose que de le régaler aux 5 000 propriétaires de la ville, et par ailleurs vous pourriez vous battre pour que la Taxe Foncière soit juste et qu'elle soit en fonction des revenus du propriétaire, et non pas seulement en fonction de leurs mètres carrés ou de leur nombre de salles de bains. Ca, c'est un autre débat mais vous pourriez aussi le faire. Pour revenir aux associations par exemple, alors, c'est un peu une incise, mais elle a à voir. Il y a le MRAP qui vous a sollicités, le MRAP vous connaissez, non ? C'est le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, fondé en 1949, juste à la sortie de la guerre parce que l'on estimait à ce moment-là qu'il était essentiel que la République lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, et ils vous ont proposé d'intervenir cet été par exemple, et leur proposition a été malheureusement éconduite. Voilà qui vous aurait permis peut-être de le faire. Bon. Ensuite, vous nous dites que cette baisse des dépenses de fonctionnement, enfin, elles sont à + 1,17 % mais très justement comme vous l'avez dit -- alors vous avez parlé de l'évolution naturelle des dépenses, mais bon, l'évolution naturelle de vos dépenses de personnel aurait dû faire que vous soyez au-delà de ça, c'est donc de fait qu'on est dans des politiques de réduction de la dépense où on évite d'embaucher des gens, où on ne renouvelle pas les départs à la retraite, et où on a une progression, par contre, des dépenses de personnel qui est liée au fait que les gens avancent en âge, que ça fonctionne comme ça dans la Fonction Publique, etc. Et en plus, vous avez recruté, parce que vous avez recruté des policiers municipaux pendant ce mandat ; on est passé de 13 à 50, et vous avez recruté aussi, vous l'avez dit, des créations de postes dans la petite enfance. Donc ça veut dire que nécessairement, vous avez privé la Ville de personnel sur l'enveloppe globale. Nécessairement, vous l'avez fait. A un moment où on est face à une crise sociale qui va mettre sur le carreau des dizaines de milliers de personnes, et singulièrement dans notre ville du fait d'un certain nombre de choix économiques qui ont été faits, qui risque de mettre des centaines de personnes au chômage, que la Ville elle-même mène une réduction de la dépense qui réduise le fait qu'elle est un employeur potentiel, et bah ça, excusez-moi du peu, mais c'est dramatique d'un point de vue social. C'est dramatique. Et

vous auriez pu aller chercher de l'argent ailleurs, comme je viens d'en faire la démonstration. Bon. Ensuite, vous vous séparez de vos appartements, de vos terrains – 500 000 euros un terrain par ci, 1 million d'euros d'appartements. Mais ce patrimoine, ce n'est pas le patrimoine de Monsieur Vogel, c'est le patrimoine de l'ensemble de la Ville. Alors, ce patrimoine il vous permet effectivement d'augmenter votre capacité d'autofinancement dans une logique comptable ultralibérale où il faut dégager du crédit auprès de banques – ce que vous avez été tellement bien capables de faire d'ailleurs que le taux d'intérêt moyen, vous l'avez dit, est de 4,1 % sur l'ensemble du stock de dette, c'est-à-dire qu'il est extrêmement haut. Donc, vous nous faites un discours. D'abord je pense que la moitié des gens qui nous regarde, qui nous écoute, qui nous entend, qui sont là – et même dans la salle, il y avait tout le monde qui regardait son téléphone ou son ordinateur – ne comprend rien à ce dont on lui parle. Et par ailleurs, ce discours n'est jamais traduit dans ce qu'il veut dire pour les gens. Et ce qu'il veut dire pour les gens, c'est moins de personnel, c'est moins de services. Alors, les dépenses d'investissement. Parlons-en des dépenses d'investissement. Vous avez investi dans quoi ? Alors, vous avez investi dans un commissariat pour la Police Municipale dans le nord de Melun ; bon, on attend de voir les résultats. Ça fait un moment qu'on vous demande des résultats sur cette politique sécuritaire que vous menez et qui nous coûte très cher. Et là encore, elle vient de nous coûter très cher et on n'a jamais rien de probant ; et quand on interroge les gens à Melun, ils ne nous disent pas que ça va mieux, au contraire. Donc là, pareil, vous faites un choix qui est parfaitement discutable du point de vue politique. Et puis, par ailleurs, vous avez fait La Boussole à l'Almont, dans le quartier de l'Almont, c'était très nécessaire et je vous félicite d'avoir fait La Boussole. C'est très bien que vous ayez fait La Boussole, mais c'était 1,4 million d'euros d'investissement pour les deux, non ? Donc, ça veut dire que les 500 000 euros du terrain de l'entrée des Mézereaux, c'est La Boussole quoi ! Il faut vraiment se rendre compte de quoi on parle. Et au passage, vous nous avez privé d'1 million d'euros par an, en faisant un cadeau à 5 000 personnes parmi lesquelles – j'insiste là-dessus parce que le taux de pauvreté, les gens qui vivent sous le seuil de pauvreté chez les propriétaires, c'est 6 % ; par contre, c'est 33 % des locataires à Melun qui vivent sous le seuil de pauvreté. Et là, vous avez fait un cadeau uniquement aux propriétaires. Alors que, quand on mène une politique sociale, on touche tout le monde : les propriétaires pauvres, les locataires pauvres, on touche tout le monde. Non, vous, vous avez visé une seule catégorie et vous nous avez privé d'1 million d'euros par an. Alors, sur cette gestion ultralibérale qui, progressivement, prive de moyens non pas les investisseurs – parce que les investisseurs, ils se gavent sur Melun, que ce soit les entreprises du BTP, que ce soit les multinationales, on y reviendra, qui ont tous les marchés publics de la Ville et dont le Maire est avocat, eux ils se gavent sur la Ville de Melun – par contre les Melunais, cet argent-là, ils n'en voient pas la couleur. Ils n'en voient pas la couleur. Et on peut parler d'un certain nombre de réalisations que vous avez faites, parce que du point de vue des écoles, il y a deux écoles : il y a l'école Gabriel Leroy, et il y a l'école de l'Almont. Il y a encore combien d'écoles en souffrance ? Et puis, vous devriez faire quelque chose pour la cour de récréation de l'école de l'Almont parce que c'est indigne ces espèces de parkings en cour de récréation, quoi. Mettons des arbres, de la pelouse, je ne sais pas, faites quelque chose. Donc, vous avez fait quoi en fait de tout cet argent que tout à coup vous êtes si fiers de dire que vous réussissez à diminuer la dette, qu'est-ce qui s'est fondamentalement amélioré aujourd'hui dans la vie quotidienne des Melunais ? Il y a de plus en plus de bagnoles, il n'y a pas assez de pistes cyclables, il y a plein de choses qui ne vont pas. Alors, votre satisfecit comptable qui vise à donner des bons points à l'Etat parce que vous avez contractualisé avec lui, franchement, Monsieur Mebarek – en plus, ça a duré une demi-heure – franchement, vraiment, non quoi.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, je vous saurai gré la prochaine fois d'éviter de

constamment revenir sur la façon dont l'exposé se fait. On est sur un exercice – je ne parle pas de l'exercice comptable – qui est imparable. On se doit de vous présenter les comptes de l'exercice écoulé. Alors, si c'est trop technique, si ce n'est pas assez politique, si ce n'est pas assez dogmatique, comme vous le pratiquez, je suis désolée mais c'est l'exercice et je le continuerai de cette manière-là. Maintenant, Madame Monville, je pense qu'on n'a pas la même conception des deniers publics, on n'a pas la même conception de l'argent des Melunais. Et d'ailleurs, je pense que les Melunais s'en sont souvenus lorsqu'il s'agit de voter il y a quelques semaines. Parce que, tout ce que vous venez de dire, si les Melunais l'avaient entendu, je pense que vous seriez à ma place aujourd'hui, en tout cas, vous seriez à la place de Monsieur le Maire. Donc, quelque part, votre discours Madame Monville, il ne tient pas, votre discours, il ne prend pas ; parce que je pense que vous avez rencontré suffisamment de gens, qu'il s'agisse de Melunais ou d'associations, pour leur assener ce genre de discours et ça n'a pas fonctionné. Donc, vous pouvez le faire à nouveau, si ça vous arrange faites-le, de toute façon vous n'avez que ça à dire. Maintenant, l'argent des Melunais, en tant qu'élus responsables, nous nous devons d'avoir une gestion saine des finances. C'est peut-être technique, je suis désolé, c'est comme ça, c'est de la comptabilité. Ça a beau être de la finance publique, c'est de la comptabilité. Et on se doit de donner des éléments techniques. Parce que le jeu de bonneteau auquel vous vous êtes livrée tout à l'heure en prenant 1 million par-ci, 500 000 par-là, un projet par-ci, un projet par-là, ça ne veut strictement rien dire. Maintenant, parlons-en de l'argent des Melunais. Cette baisse de fiscalité, Madame Monville, ce n'est pas de l'argent que j'avais, c'est de l'argent que les Melunais ont gardé. C'est de l'argent que la Municipalité, proposée par le Maire, a décidé de restituer aux Melunais. On n'a pas dilapidé de l'argent comme ça pour notre propre intérêt personnel. Cet argent, je suis – et d'ailleurs, s'il faut le refaire dans ce mandat, on le refera, s'il faut restituer du pouvoir d'achat aux Melunais à travers une baisse de fiscalité, on le refera. Et on l'a fait deux fois : on l'a fait en 2019 comme on vient de l'évoquer, et on l'a refait en 2020. Maintenant la question des propriétaires. Revenons là-dessus, Madame Monville.

Madame Grange : S'il vous plaît, écoutez Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Il ne vous aura pas échappé que la Taxe d'Habitation a été supprimée pour l'essentiel des familles modestes – 80 % des Français aujourd'hui ne payent plus de Taxe d'Habitation.

Madame Monville : Et pour le reste, elle est renvoyée aux Calanques Grecques.

Monsieur Mebarek : Pour les plus riches que vous attaquez. Donc vous devez être contente, Madame Monville.

Madame Monville : Non, moi, je n'attaque pas les riches.

Monsieur Mebarek : Bien sûr.

Madame Monville : Je parle de justice sociale, je n'attaque pas les riches.

Monsieur Mebarek : On continue.

Madame Monville : Enfin, il y en a un certain nombre qui sont trop riches. Ca, c'est insupportable.

Monsieur Mebarek : D'accord, mais ce n'est pas le débat du moment, Madame Monville. Donc, expliquez-moi s'il vous plaît, comment voulez-vous procéder à une baisse du taux de fiscalité de la Taxe d'Habitation lorsque cet impôt est supprimé pour 80 % des Melunais ? Moi, je ne sais pas faire, d'accord ? Donc, les seuls taux de fiscalité qui aujourd'hui demeurent être maîtrisés par la Ville, c'est la Taxe Foncière. Alors maintenant, ça profite à qui ? Vous me dites « ça profite aux riches ». Vous nous avancez un chiffre – vous sous-entendez les riches, Madame Monville, vous sous-entendez les riches. Je vous invite à ce qu'on se promène dans Melun, et qu'on aille frapper aux portes de certains pavillons ou certains appartements de Melun, à l'Almont... Non mais...

Madame Monville : Inaudible, mime un violoniste.

Monsieur Mebarek : Allons voir ces propriétaires, Madame Monville. Allons voir Madame Picard qui est propriétaire d'un appartement à l'Almont et disons lui « Madame, êtes-vous satisfaite de cette baisse de fiscalité ? ». Elle vous dira « oui, parce que ça me concerne, et je ne suis pas riche ».

Madame Monville : Parce que les services municipaux, ça ne concerne qu'une partie de la population ?

Monsieur Mebarek : Ne mélangeons pas tout.

Madame Monville : Un équipement municipal, ça ne concerne qu'une partie de la population ?

Monsieur Mebarek : Madame Monville, je parle de fiscalité.

Madame Monville : Oui, donc avec ça, vous pouviez faire de l'investissement pour tout le monde.

Monsieur Mebarek : Laissez-moi terminer.

Madame Monville : Vous avez choisi de faire un cadeau à quelques-uns.

Monsieur Mebarek : On n'a pas fait de cadeau, on a baissé la fiscalité pour les contribuables melunais et les investissements, pour autant, n'ont pas été rognés, loin s'en faut. On est sur un mandat – 92 millions – on est sur un mandat qui est sans doute le mandat dans lequel la Ville a le plus investi. Alors, vous pouvez ne pas partager les choix d'investissement. Ca, c'est libre. Libre à vous, chacun a sa politique. Chacun défend ses idées, aucun problème. Les Melunais ont choisi et ont décidé de reconduire la politique qui a été menée jusqu'à présent, donc on en reparlera dans six ans, Madame Monville. Maintenant, cette baisse de taux de fiscalité, non seulement elle profite aux propriétaires melunais qui ne sont pas que des riches, loin s'en faut, elle profite indirectement aux locataires – je vous l'ai dit mais vous faites mine de ne pas entendre. Elle profite aux bailleurs sociaux puisque ces bailleurs sociaux sont assujettis à cette Taxe Foncière que d'une manière ou d'une autre, ils retraduisent dans les charges qui sont refacturables aux locataires. Ca n'est pas aussi transparent et aussi direct que ça, mais dès lors qu'un bailleur doit assumer une charge de fiscalité, vous pouvez être certain qu'il la retraduit d'une autre manière. Par ailleurs...

Madame Monville : Et ben demandez-leur d'entretenir correctement...

Monsieur Mebarek : Laissez-moi terminer.

Madame Grange : S'il vous plaît.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, je ne vous ai pas interrompue. Parlons de nos commerçants désormais, et vous le savez également. L'essentiel des commerçants locataires se font imposer dans le cadre des baux qui sont signés avec les propriétaires la refacturation de la Taxe Foncière. C'est systématique. Donc, cette baisse de fiscalité foncière profite également à nos commerçants. Donc, je ne pense pas que tous les commerçants soient des multinationales de grand capital à Melun.

Madame Monville : Pffff.

Monsieur Mebarek : Bah voilà, vous ne savez plus quoi dire.

Madame Monville : Entre les commerçants du Champ de Foire et les commerçants du centre-ville, il y a une sacrée différence.

Madame Grange : Bon, laissez parler Monsieur Mebarek, merci.

Monsieur Mebarek : Voilà. Enfin, on l'avait dit, cette baisse de fiscalité, elle était également corrélée à une autre mesure qui a été prise, que j'évoquais tout à l'heure, c'est le gel de la tarification. En 2019, les services ont été gelés. L'intégralité des services à la population a vu sa tarification maintenue, alors même que dans le même temps, l'inflation a été de + 1 %. Donc mécaniquement, la Ville a dû financer davantage ces services à la population. Alors là encore, vous me direz -- et Monsieur Bourquard n'est plus là, c'était sa grande marotte mais je suis assez optimiste sur le fait que ce soit repris par l'un de vous -- vous me direz « et le quotient familial dans tout ça, on l'attend ». Les services qui sont aujourd'hui offerts à la majorité de nos Melunais, qu'il s'agisse de la restauration scolaire ou de la petite enfance, sont de toute façon sur des grilles qui sont établies à partir des critères de la CAF, donc de ce point de vue-là, la tarification, on n'a pas à en rougir. Maintenant, sur les autres services, gel de la tarification, on aurait pu décider une réduction, et pourquoi pas la gratuité ? On aurait pu. Pourquoi pas la gratuité des services à la population ? Là encore, nous sommes des élus responsables, on doit assurer la gestion d'une ville et on n'est pas simplement à courte vue ou dans le dogmatisme inconséquent, et oui, il est absolument essentiel de maintenir un niveau de participation des usagers qui nous permette de financer. Et tout à l'heure, quand je vous montrais ce fameux billet, Madame Monville, le fameux billet de 100 euros, on se rend compte de quoi ? Sur les 100 euros de recettes qui sont perçus par la Ville, l'usager il contribue uniquement à 7 euros. 100 euros, c'est 7 euros de participation des usagers, quand la fiscalité, elle, en est pour 41 euros. Je pense que les efforts qui avaient été décidés par la Municipalité sortante et qui a été reconduite parce que les Melunais ont été clairvoyants, ce choix de réduire la fiscalité est un choix absolument essentiel pour assurer une attractivité de notre ville, tant sur son activité commerciale que sur l'implantation de nouveaux Melunais au titre du logement. Voilà.

Madame Monville : J'ai une question pratique, là, cette fois-ci. Les 7 %, Monsieur Mebarek, les 7 %, c'est les recettes des services de la Ville, vous êtes d'accord ? C'est ça ? Bon. Et alors, ceux qui ne vont pas à la piscine, ils n'utilisent pas les routes ? Ils n'utilisent pas la lumière ? Qu'est-ce que vous racontez ? Bien sûr, tout le monde utilise, et tout le monde contribue. C'est ça une collectivité humaine : non seulement on contribue, mais on contribue

en fonction de nos revenus, et on touche en fonction de nos besoins. C'est ça une collectivité humaine qui fonctionne. Moi, ça ne me dérange absolument pas de faire en sorte, à travers mes impôts, qu'il y ait des gens qui – d'abord je vous ferai remarquer qu'en pourcentage, c'est toujours ceux qui ne paient pas d'impôts directs qui paient le plus d'impôts.

Monsieur Mebarek : Je continue à ne pas comprendre ce que vous dites, mais ce n'est pas grave. On n'a pas le même logiciel.

Madame Monville : Vous voyez ? Vous voyez en fait ?

Monsieur Mebarek : Mais ce n'est pas grave.

Madame Monville : Vous voyez la différence entre vous et moi ?

Monsieur Mebarek : Madame Monville, ce n'est pas grave.

Madame Monville : C'est qu'effectivement vous ne comprenez ce que je dis, mais moi je comprends très bien ce que vous dites.

Monsieur Mebarek : Et bien moi je ne comprends pas ce que vous dites, mais ce n'est pas grave.

Madame Monville : Et vous dites des faramboles.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est ça.

Madame Monville : Et vous dites des faramboles.

Monsieur Mebarek : Bien sûr, bien sûr.

Madame Monville : Vous dites que les comptes de la Ville sont parfaits, moi je vous dis que c'est un budget qui se fait au détriment des Melunais.

Monsieur Mebarek : Bien sûr. Et les Melunais vous l'ont dit lors des élections, c'est sûr. Ecoutez, maintenant, on peut débattre à loisir de choix politiques, clairement je ne vous le reproche pas. Mais chacun a sa philosophie, chacun a sa façon de gérer, et s'il vous plaît, Madame Monville, ne me faites pas le reproche de présenter des comptes peut-être d'une façon un peu aride, mais c'est une présentation de comptes et pas un discours de politique générale.

Madame Grange : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Monsieur Guion : Euh oui, moi je voudrais faire des remarques. Déjà d'un point de vue comptable, je voudrais vous féliciter, Monsieur Mebarek, parce qu'une fois n'est pas coutume, il y a des excédents effectivement importants cette année comme l'année dernière. Si on regarde les comptes d'une entreprise et qu'on regarde ceux de Melun – c'est un petit peu le bilan d'une entreprise, on peut dire ça – on a des excédents assez importants, et en même temps vous baissez la dette d'un million et demi d'euros. Mais, on va quand même remettre les choses dans leur contexte. On a quand même une dette, un stock de dettes, de 97 millions d'euros qui est quand même important, c'est proche de 100 millions d'euros encore.

Quand on regarde les ratios au niveau de la moyenne nationale des villes de la même strate que Melun, on a à Melun un en-cours de la dette de 125 % par rapport aux dépenses réelles alors que la moyenne de la strate sur le même style de villes que Melun, c'est 76 %. Donc, on a encore un niveau de dette très important et assez grave. Effectivement, vous le savez, tout ça vient de l'emprunt toxique de 2013, on ne va pas revenir dessus, mais vous en êtes en partie responsable. On a en même temps un produit d'imposition directe, une fiscalité importante à Melun. Les Melunais souffrent d'une imposition forte. Quand on regarde les ratios, on est à 710 euros par habitant de produit d'imposition directe alors que la moyenne de la strate est à 633 euros ; donc c'est plus de 10 % que la moyenne des mêmes villes que Melun. C'est beaucoup, et ça fait deux choses importantes. En même temps, on a une DGF – une Dotation Globale de Fonctionnement – très importante à Melun : 382 euros par habitant alors que la moyenne de la strate est de 198 euros. Donc, on est sous perfusion. Je vous parlais de l'effet ciseaux, effectivement la Ville de Melun ne subit plus l'effet ciseaux d'un point de vue comptable, par contre les Melunais le subissent vraiment, puisque dette importante, impôts importants. Je voulais revenir d'ailleurs sur l'en-cours de la dette : 97 millions, 125 %, pourquoi on emprunte encore 3 millions d'euros cette année, à un taux important puisque la moyenne du taux d'intérêt de la dette est toujours de 4,10 % ? Je vous rappelle que le taux du marché actuel pour une ville comme Melun, à mon avis, est à moins de 2 %. Vous me dites si je me trompe. La Ville n'a pas des comptes extraordinaires non plus, vu l'historique, on ne peut pas être à 0 - 0,5 comme certaines villes peuvent en bénéficier ; maintenant on pourrait quand même avoir un taux à 2 %. Donc je voudrais savoir pourquoi on continue à emprunter à un taux supérieur à 4 %, vu que la moyenne reste à 4,10 %. Je rappelle que c'est la moyenne du taux d'intérêt du stock de dette qui est à 97 millions d'euros. Donc, on emprunte encore 3 millions à un taux important. Pourquoi, aussi d'un point de vue comptable toujours, ne peut faire de la gestion utile de la dette ? Pourquoi on reste à ce taux ? Pourquoi vous n'allez pas voir monsieur le banquier, Monsieur Mebarek ? Qu'est-ce qui vous tient, qu'est-ce qui vous en empêche ? Est-ce que c'est cette renégociation de 2013 qui vous empêche, qui vous dit « tiens, je reste assis dans ma chaise comme ça, je vais attendre que le banquier vienne à moi » ? Non, il faut peut-être y aller. Il faut peut-être demander. Peut-être qu'on peut réduire tout ça et que ça nous permettrait de faire un peu plus d'investissement. Parce que, vous vous félicitez de l'attractivité de la Ville, moi je vois la rue René Pouteau, elle est dans un état catastrophique. Vous parliez des commerçants tout à l'heure, je ne pense pas qu'ils soient super contents de la rue René Pouteau. Il y a des trous partout, c'est une catastrophe, ce n'est pas attirant du tout. Je vois beaucoup de rues dans Melun, il y a des trous, c'est une catastrophe. De la même façon, le quartier Woodi, il y a déjà des habitants, c'est bien, mais par contre ils n'ont pas d'école. Ils sont obligés de traverser, ils n'ont pas de services à côté, ils n'ont pas d'école à côté. Donc il ne faut pas se féliciter non plus avec beaucoup d'investissement alors qu'en fait vous en avez fait assez peu et il y a des gros manquements parce que vous n'avez pas les moyens. Donc, c'est bien de faire de l'excédent, mais à un moment donné, il faut quand même se rendre à l'évidence : même si les Melunais ont voté pour vous, il y a des gros manquements ; la voirie est dans un état catastrophique par exemple. Voilà pour mes questions et mes remarques.

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur Guion. Je suis très heureux de vous avoir autour de la table, parce qu'on va pouvoir enfin débattre de sujets financiers en tant qu'élus de cette ville, et avec des réponses objectives, et avec toute la matière documentaire qui va bien. C'est beaucoup plus facile comme ça qu'entre deux couloirs ou à l'occasion de diverses cérémonies de la Ville. Donc c'est très bien. Et ça nous permet quelque part un peu aussi de poursuivre la campagne que l'on a faite de manière virtuelle sur les réseaux, et on la fait désormais en dur, en tant qu'élus. Et là, je vais vous donner vos réponses.

Monsieur Guion : Je ne suis pas sûr pour la campagne : c'est fini. L'élection, c'est fini.

Monsieur Mebarek : L'élection, c'est terminé, donc on va pouvoir enfin débattre de ces sujets de manière sereine.

Monsieur Guion : Hors campagne.

Monsieur Mebarek : Hors campagne, pardon, autant pour moi. De manière sereine et plus objective. Et j'espère du coup que, avec ces réponses, on pourra passer à autre chose. Alors, déjà, je vous renvoie à vos petites fiches que vous aviez faites, et à vos petits graphiques que vous aviez faits durant la campagne – j'y reviens – l'emprunt helvetix, il n'a pas été souscrit en 2013, il n'a même pas été souscrit en 2008.

Monsieur Guion : 2007.

Monsieur Mebarek : Il a été souscrit en 2007, voilà. Contrairement à ce que vous affirmiez publiquement.

Monsieur Guion : Retrouvez le graphique et retrouvez la date, il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur Mebarek : Non, non. Puisque je vous avais invité à le corriger, je pense que vous l'aviez corrigé suite à ça. Donc, il a été souscrit dans un temps particulier, avec des contraintes de l'époque particulières, avec des nécessités de l'époque particulières, et je ne reviens pas sur les raisons de cette décision de l'époque ; je n'existais pas à ce moment-là. Revenons sur ce que j'ai fait en tant qu'élu aux finances. Oui, on est sorti des emprunts Helvetix qui avaient été conclus précédemment, et à la bonne heure puisque ça nous permet quelques années plus tard de nous retrouver ici et d'avoir une ville avec un niveau d'endettement qui est important – je n'en disconviens pas, je l'ai toujours reconnu. L'essentiel, Monsieur Guion, c'est d'entamer un processus régulier de désendettement, d'avoir une trajectoire. Cette trajectoire, nous l'avons annoncée il y a quatre ans, on la poursuit et on entend la respecter. Donc, il y a un niveau d'endettement important, j'entends. Un niveau d'endettement qui nous a permis, même si Madame Monville n'est pas satisfaite de ces investissements, de faire beaucoup d'investissements durant les deux mandats qui se sont écoulés. Nous sommes dans cette belle salle, elle a été aussi rénovée grâce à ces financements. Tout à l'heure, quand on disait « qu'avez-vous fait de ces emprunts ? », et bien on a fait ça, par exemple. On a fait le complexe sportif à côté et on a fait des écoles, le Conservatoire, et autre... Donc voilà. Petit point de calendrier, je voulais simplement corriger cette mauvaise information que vous avez évoquée tout à l'heure. En corollaire, une fiscalité importante. Historiquement, Melun a une fiscalité importante. Alors là, je vais vous dire, ça remonte à un problème problématique de revalorisation des bases. Il y a eu des taux de fiscalité, j'entends bien – on ne va pas refaire l'histoire des taux de fiscalité qui ont été touchés – mais au-delà de ça, le problème fondamental que l'on a à Melun, c'est des valeurs de bases des valeurs locatives qui sont importantes, qui sont au-dessus de la valeur réelle du marché. Et ça, l'administration en a également conscience. Alors, on attend depuis vingt ans une réforme des bases locatives, ça devrait venir – on nous l'annonce, tous les ans c'est décalé, mais ça devrait venir durant ce mandat. Et nous, dans le cadre de ce mandat, en tant que garants des intérêts des Melunais d'un point de vue financier, on fera en sorte que les Melunais, dans le cadre du travail de revalorisation des bases, ne soient pas perdants, parce que la charge fiscale est aussi liée à ces bases. Alors, nous, on joue sur le taux, on l'a baissé de 6 % -- espérons continuer – mais on pourra toujours baisser les taux, encore de 10 ou 20 %,

si on a des bases importantes, la fiscalité restera importante pour les Melunais. Sur la gestion active, oui, on a un taux moyen de 4,10 %. Donc, sur les 97 millions de dette, globalement taux moyen de 4,10 % avec à l'intérieur, des lignes d'emprunt qui doivent être à 1,10 ; à 1,35 ; on a du Livret A ; on a de l'Euribor à 0,65. On a des taux qui sont très bas. Et on a des taux qui sont importants, à 4,93. Tout ça implique une moyenne à 4,10 %. Alors, maintenant que vous êtes autour de la table, vous l'entendez peut-être plus parce qu'à l'époque je l'avais dit via Ségolène Durand qui, ou n'a pas entendu la réponse, ou ne vous l'a pas transmise, mais maintenant que vous êtes là je pense que vous l'entendez. On ne gère pas les finances d'une ville comme on gère les finances d'un ménage. Bien entendu, le ménage, lorsqu'il a la possibilité de renégocier son taux d'intérêt, il va voir son banquier et discute avec lui de la façon de renégocier son taux d'intérêt. Aujourd'hui, on a je ne sais combien de lignes d'emprunt – dont les emprunts qui ont été souscrits en 2014, lorsqu'il a fallu renégocier à l'époque cette sortie de l'emprunt Helvetix, parce qu'on avait été très transparents en la matière. On avait dit au Conseil Municipal et aux Melunais d'ailleurs...

Monsieur Guion : Je corrige : 2013. Vous me corrigiez tout à l'heure pour 2007, je vous corrige là-dessus, c'est 2013.

Monsieur Mebarek : Je pense que les contrats ont été signés juste avant les élections, en 2014. La négociation a peut-être eu lieu en 2013, les contrats ont été signés en 2014. Voilà.

Monsieur Guion : Juste avant les élections.

Monsieur Mebarek : Mais, oui, bien entendu. C'était une responsabilité de notre part, en 2014, de sortir de ces emprunts, plutôt que de laisser les clés du camion à une équipe...

Monsieur Guion : Bien sûr.

Monsieur Mebarek : ... et laisser cette équipe dans une situation compliquée. Parce que, si nous n'avions pas renégocié ces emprunts, la situation aurait été très compliquée, effectivement. On aurait eu une charge d'intérêt uniquement pour l'emprunt Caisse d'Épargne, de 6.5 millions d'euros. Donc c'était très compliqué. Donc, il était de notre responsabilité de dire l'élection arrive, et, Monsieur Guion, on a pris la responsabilité devant nos électeurs, de leur dire – on aurait pu mettre ça sous le tapis et repartir un an de plus en renégociation annuelle avec un taux fixe moyennant une petite indemnité. On ne l'a pas fait. On a pris notre responsabilité devant les Melunais de leur dire « écoutez, on a un gros chèque à faire, on doit sortir des emprunts structurés et on va le faire maintenant parce qu'on est responsables et on ne sait pas si demain on sera là (après les élections) ». On l'a fait. Et on a été élu. Donc là encore, comme on le disait tout à l'heure, ce choix a été validé par les Melunais. Donc qu'est ce qui se passe ? En 2014, on souscrit un nouvel emprunt qui nous permet de financer les pénalités de sortie -- un emprunt à un taux de 4,90. Effectivement, le taux moyen était important. 4,90. Mais quand on comparait au taux qui était susceptible de s'appliquer si on appliquait le contrat Helvetix, on était sur des taux délirants de 25 %. Vous imaginez qu'on n'allait pas avoir un taux de ce niveau-là. Donc, renégociation, financement de la pénalité de sortie parce que oui – et là je vais répondre à votre question – sortir d'un prêt, sortir de manière anticipée d'un prêt, ça suppose de payer une pénalité de remboursement anticipée. Voilà. Et cette indemnité de remboursement anticipée, il a fallu la financer. Et cette indemnité de remboursement anticipée on l'a financée dans le cadre de cette négo avec la Caisse d'Épargne. Et aujourd'hui, le contrat avec la Caisse d'Épargne de l'époque – 2014 – il nous dit « je vous finance pour à la fois payer cette indemnité à un taux

de 4,90 – ce qui était quand même mieux que 25 % -- et en plus, vous allez durant quatre ans, jusqu'en 2020 – c'est la dernière année, là -- si vous mobilisez des emprunts pour financer vos investissements, vous me réservez 3 millions ». C'est de la négo. Et donc, on a contracté avec la Caisse d'Épargne des emprunts annuels de 3 millions d'euros entre 2014 et 2020 à 4,90 ; ça faisait partie de la négociation globale. Et on en termine puisque ce contrat est terminé de ce point de vue-là. Maintenant, gestion active de la dette. J'en ai fait, hein, de la gestion active de la dette. Quand j'ai commencé aux finances de la Ville, on a renégocié un certain nombre d'opérations pour passer sur des taux plus faibles. Mais aujourd'hui. Bien entendu, je pense à ça. Et je ne vous ai pas attendus, ni vous, ni Madame Durand, pour considérer que c'était une mauvaise idée. Pourquoi ? Si je prends les taux des différents contrats de prêt qui sont aujourd'hui souscrits par la Ville, dans lesquels on va retrouver le fameux Caisse d'Épargne, c'est simple, j'aurai à payer en indemnités – j'additionne tout ou pas ? – allez, 40 millions d'euros.

Monsieur Guion : Ah, vous avez calculé ? C'est une bonne nouvelle.

Monsieur Mebarek : Je vais vous le donner.

Monsieur Guion : Parce que ça fait six ans qu'on vous le demande et vous ne le donnez pas.

Monsieur Mebarek : Ah, depuis six ans, vous étiez élu, Monsieur Guion, je viens de l'apprendre.

Monsieur Guion : Je ne sais pas, il y avait d'autres élus avant. Et moi, j'étais dans le public de temps en temps. Donc j'ai le droit d'être au courant. Non ?

Monsieur Mebarek : Ah, d'accord. Ben là, je vous le donne. La réponse que je vous avais donnée à l'époque, elle était absolument conforme avec ce que je viens de vous dire aujourd'hui : c'est qu'il n'était pas concevable de faire de la gestion active et de sortir des emprunts qui ont des taux de 4,90 si en face on se prenait une indemnité de ce niveau-là. Et à l'indemnité, tout compris, juste sur les lignes Caisse d'Épargne – je ne parle pas des autres, juste j'additionne les lignes d'emprunts Caisse d'Épargne – si je devais sortir demain pour avoir un taux de 1,5, un taux de marché de 1,5, je devrais d'abord leur faire un chèque de 32 millions d'euros. Vous convenez, Monsieur Guion, que c'est peut-être de la gestion active, mais c'est de la gestion active suicidaire. Et là, je vous la laisse, celle-là.

Monsieur Guion : Alors, très bien. Déjà, on a une info. J'aimerais bien que vous puissiez envoyer à tous les membres du Conseil Municipal justement ce calcul – j'imagine que c'est une réponse écrite de la banque qui nous permet de dire quelles sont les pénalités si jamais on devait rembourser le stock de dette à 4,93 %.

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas une réponse écrite de la banque.

Monsieur Guion : Ah bon ?

Monsieur Mebarek : C'est des calculs qu'on fait, c'est tout.

Monsieur Guion : Parce que la banque ne vous répond pas par écrit pour ce genre de somme ?

Monsieur Mebarek : Ah non, non. On a des outils, Monsieur Guion. On a des logiciels. C'est

un contrat.

Monsieur Guion : Moi, ce qui m'inquiète, c'est que ça fait six ans que vous n'avez rien demandé, vous calculez tout.

Monsieur Mebarek : Mais attendez. Qui me l'a demandé, Monsieur Guion ? Moi je ne sais pas. Mais que je sache, j'avais Ségolène Durand qui était assise à ma droite à deux places, elle ne m'a rien demandé. Elle était élue de la Majorité, elle ne m'a rien demandé. Michaël Guion n'était pas élu. Et Monsieur Kalfon, avec qui vous étiez, ne m'a jamais fait cette demande.

Monsieur Guion : Alors on va faire autrement : est-ce que vous avez besoin qu'on vous demande pour calculer les intérêts de la dette ?

Monsieur Mebarek : Ecoutez, Monsieur Guion, puisque vous me l'avez demandé et que vous êtes élu désormais, je vous donne la réponse chiffrée, et je vous la communiquerai.

Monsieur Guion : D'accord.

Monsieur Mebarek : C'est ce que je viens de faire.

Monsieur Guion : Monsieur Mebarek, vous avez dit tout à l'heure, et vous l'avez dit bien clairement, qu'on ne gère pas les finances de la Ville comme on gère les finances d'un ménage. Effectivement, les finances de la Ville, c'est l'argent des Melunais donc ce n'est pas pareil. On peut faire des bêtises avec son argent privé, pas de souci, ça ne concerne que nous-mêmes, par contre il ne faut pas faire de bêtises avec l'argent des Melunais. Là, vous avez attendu six ans pour calculer les intérêts de la dette, alors que vous auriez pu le faire avant. Combien d'argent on a perdu alors qu'on aurait pu le renégocier avant ? Je ne sais pas, dans les contrats, vous avez bien une clause qui nous permet de renégocier et qui nous donne un espèce de calcul de la pénalité. Pourquoi vous ne l'avez pas calculé avant ? Je pense qu'il y avait un moment où on pouvait le renégocier. Qu'est-ce qui vous empêchait de le faire jusque-là ? Moi, ça me... C'est vraiment 4 millions d'intérêts, tous les ans, qui sont payés par les Melunais, à la Caisse d'Épargne -- enfin entre autres -- mais surtout à la Caisse d'Épargne pour rembourser tout ça. Et dedans, il n'y a pas que de l'actif. Dedans, il y a 20 millions d'euros de pénalités que vous avez renégocié juste avant les élections de 2014. 20 millions d'euros, ce n'est pas rien. Ce n'est pas des routes, ce n'est pas des écoles, c'est 20 millions d'euros de pénalités. Vous avez fait 66 millions d'euros de dette nouvelle notamment pour payer 20 millions d'euros de pénalités. Et on en subit encore les conséquences puisque je vous rappelle que là, le 25 mai 2020, on a emprunté 3 millions d'euros à la Caisse d'Épargne, encore, à 4,93 %. On va le faire encore le 25 mai 2021. Donc vous avez négocié quelque chose qui compte sur trois mandats différents : celui qui finit en 2014, celui qui finit en 2020 et celui actuel.

Monsieur Mebarek : Bon.

Monsieur Guion : C'est quand même beaucoup, je trouve ça assez hallucinant que les Melunais soient obligés de payer les intérêts là-dessus, à cette somme-là. On ne parle pas de 50 000, 100 000 euros, on parle de 4 millions d'euros par an depuis 2014.

Monsieur Mebarek : Alors donc, je répète ce que j'ai dit. L'emprunt de 3 millions d'euros s'arrête en 2020. Ce n'est pas sur trois mandats, c'est uniquement sur le mandat sortant. 2020.

Monsieur Guion : Je me trompe quand je dis que vous avez un emprunt qui commence le 25 mai 2021 ?

Monsieur Mebarek : Oui.

Monsieur Guion : Je l'ai là pourtant.

Monsieur Mebarek : Vous vous trompez.

Monsieur Guion : D'accord.

Monsieur Mebarek : Je continue.

Monsieur Guion : Il est débloqué donc, en mai 2021, de 3 millions d'euros. Il y en a encore un.

Monsieur Mebarek : Non. 2020. Exercice budgétaire 2020.

Monsieur Guion : Je peux vous passer le contrat.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, mais on aura l'occasion, Monsieur Guion, dans le cadre du Vote du Budget 2021, puisque c'est le Juge de Paix, et vous constaterez que dans le Budget 2021, on n'a pas ces 3 millions. Je poursuis quand même, parce qu'à travers votre réponse, vous évacuez d'un revers ce que je vous ai dit. Bien entendu qu'en tant qu' élu responsable, s'il y a une opportunité pour faire de la gestion active de la dette, je le fais. Et je n'ai pas attendu six ans pour me poser la question de savoir s'il fallait le faire. Et je n'ai pas attendu d'être à un jour du 15 juillet, avant le Conseil, pour faire les calculs pour répondre à Monsieur Guion. Voyons. La question, Monsieur Guion, si c'est opportun de le faire, bien sûr qu'il faut le faire. Mais aujourd'hui, ce n'est pas opportun de le faire parce qu'on a des contrats qui ont été conclus avec des banques, et pour sortir de ces contrats – comme tout contrat, il n'y a rien de grave là-dedans – il y a des pénalités de sortie anticipée. Il y a un contrat qui a été conclu avec la Caisse d'Epargne en 2014, qui nous a permis de sortir définitivement du produit Helvetix. Et dans ce contrat conclu en 2014, qui nous a permis de refinancer tout ça, si on en sort, pénalités de sortie. Pénalités de sortie de 32 millions d'euros juste pour ce contrat.

Monsieur Guion : D'accord. J'aimerais bien avoir ce calcul écrit, pour qu'on vérifie tout ça.

Monsieur Mebarek : Oui. Ecrit, oral. Vous aurez la preuve.

Monsieur Guion : Quelle aurait été la pénalité de sortie si on sortait cette année alors que l'Euribor était encore négatif ? Vous êtes d'accord ?

Monsieur Mebarek : Mais, enfin, ne faites pas semblant de ne pas comprendre. En fait vous avez une marotte, Monsieur Guion

Monsieur Guion : Non, non, je ne fais pas semblant, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, vous avez une marotte. A chaque fois que vous me parlez des finances, c'est pour me parler du sujet de la dette. J'espère qu'on changera de sujet un jour et qu'on passera à autre chose, parce que les emprunts Helvetix, à un moment donné,

ça commence à me courir sur le... Ca fait deux mandats qu'on parle de ça.

Monsieur Guion : J'espère...

Monsieur Mebarek : Attendez, Monsieur Guion. C'est un truc qui date de 2007...

Madame Monville : Ca fait deux mandats qu'on paye. Excusez-moi, mais il a raison.

Monsieur Mebarek : C'est un truc qui date de 2007. C'est un prêt qui date de 2007, avant que je n'existe, dont on est sorti en 2014 – à la bonne heure, pour l'intérêt des Melunais. Aujourd'hui, et je le dis, je ne l'ai jamais caché, on a dû refinancer la sortie de ce produit en souscrivant des emprunts, oui. La dette de Melun est importante, oui. La Municipalité a entrepris une trajectoire de désendettement, oui. Moins 8 millions d'euros depuis 2016, et on poursuit en 2020. Si on était dans un cercle totalement vicieux où non seulement je suis sorti de ça mais en plus je continue la cavalerie à continuer à emprunter, là j'aurais été assis avec vous en disant « ah là, tu déconnes, là, Kadir ». Mais ce n'est pas le cas. On a une trajectoire vertueuse. L'emprunt, il a fallu en sortir. J'ai, avec le Maire de l'époque, on a pris la responsabilité de sortir de ce truc-là pour éviter d'obérer sur le long terme les finances de la Ville. Et voilà. Donc j'espère que ce sera le point final. Oui, Monsieur Guion, on a un niveau de dette important à Melun, que l'on maîtrise – il y a un point que vous n'avez pas évoqué, c'est la capacité de désendettement.

Monsieur Guion : Si, justement, je vous félicite là-dessus. Maintenant qu'on a une capacité de désendettement plus importante qu'avant – mais ce n'est pas cette année, c'est depuis plusieurs années – on devrait faire de la gestion active de la dette puisque le taux, mécaniquement, devrait baisser.

Monsieur Mebarek : Oh la la.

Monsieur Guion : Je veux ce calcul. J'insiste, je me suis déplacé...

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, il n'y a aucun problème. Vous aurez le calcul sans aucune difficulté. En plus, j'ai le plaisir...

Monsieur Guion : Donc maintenant, je voudrais savoir ce qui vous a empêché de faire ce calcul pendant six ans.

Monsieur Mebarek : Mais non, Monsieur Guion, rien ne m'a empêché. C'est simplement de la clairvoyance et de la lucidité. Je me dis de toute façon...

Monsieur Guion : Et j'espère qu'on va en sortir, je suis d'accord avec vous, parce que j'espère que les Melunais vont arrêter de payer 4 millions par an.

Monsieur Mebarek : Mais, Monsieur Guion, les Melunais paient des équipements structurants qui vont servir pour plusieurs générations, d'accord ? Aujourd'hui, cette salle, le Conservatoire...

Monsieur Guion : Non mais il n'y a pas que ça. Il y a 20 millions de pénalités, rappelez-vous.

Monsieur Mebarek : Attendez, Monsieur Guion. Cette salle, le Conservatoire, les écoles qui

ont été construites, elles vont servir pour plusieurs générations de Melunais. Il est normal que ces générations participent au financement de ces équipements. Et il n'est pas normal...

Madame Monville : Attention, le Conservatoire, c'est l'argent de l'ANRU.

Monsieur Mebarek : Non, non. Ce n'est pas que l'argent de l'ANRU, Madame Monville. L'ANRU ne finance pas 100 % des équipements. Et donc, il est normal – enfin, c'est le principe de l'investissement : on parle de la durée, c'est des opérations qui sont faites pour le bien-être des Melunais pour plusieurs décennies j'espère, en tout cas pour cette salle et les écoles – il est donc normal que chacun dans le futur y contribue. Il est plus normal, plus équitable, de faire payer les contribuables du futur que de faire payer les contribuables du moment.

Monsieur Guion : Mais...

Monsieur Mebarek : Attendez Monsieur Guion. On a dépensé 10 millions d'euros dans les écoles de l'Almont.

Monsieur Guion : Non mais là, vous faites de l'enfumage.

Monsieur Mebarek : Je ne fais pas d'enfumage.

Monsieur Guion : Mais si. Je ne vous reproche pas d'avoir fait de la dette. Le levier de la dette, il est important. Une entreprise, comment elle...

Monsieur Mebarek : Vous me parlez des Melunais qui payent 4 millions.

Monsieur Guion : Et bien oui, c'est ça que je vous reproche. Les Melunais payent beaucoup trop d'intérêts...

Madame Grange : On va peut-être arrêter à un moment.

Monsieur Mebarek : Oh bah, moi je veux bien.

Madame Grange : Moi, je ne sais pas, mais on a l'impression de tourner un petit peu en rond.

Monsieur Guion : Non, Madame Grange, je ne suis pas sûr qu'on puisse arrêter. On peut quand même continuer à discuter là-dessus, quand même.

Madame Grange : Oui, mais enfin, je pense que Monsieur Mebarek vous a donné assez d'informations, donc on tourne un peu en rond au bout d'un moment. Et il y a quelqu'un d'autre qui a demandé la parole.

Monsieur Guion : Non, excusez-moi. Et je veux rappeler à Monsieur Mebarek que les 20 millions d'euros de pénalités, ce n'est pas de l'actif. D'accord ? on finance quelque chose qui n'est pas de l'actif. Donc, les 4 millions payés par les melunais tous les ans, ce n'est pas que pour financer les écoles, justement. Parce que sinon les 20 millions, qu'est-ce qu'on en aurait fait ? On aurait pu acheter des écoles. Je peux faire le problème dans l'autre sens. Monsieur Mebarek, ce que je voudrais vous rappeler, c'est que la précipitation sur 2013 pour renégocier avec la Caisse d'Epargne vous a obéré combien de millions ? 9 millions de récupération du

fonds de péréquation de l'Etat là-dessus. Vous vous rappelez du fonds de soutien ? Vous l'avez loupé parce que vous vous êtes précipité avant les élections. Donc ça, c'est important 9 millions d'euros aussi. Voilà. Après, vous nous dites qu'il y a des écoles, etc. 9 millions d'euros, on en fait des écoles. On aurait pu, peut-être, la faire plus vite l'école à Woodi. Et les habitants de Woodi seraient peut-être plus heureux de vivre à Woodi en ce moment.

Monsieur Mebarek : Je suis désolé de revenir en arrière, mais vous le faites de toute façon. J'ai vraiment l'impression de revivre le début de mandat 2014. Dommage que vous n'étiez pas assis à côté de François Kalfon, parce qu'à l'époque, vous auriez eu les réponses et aujourd'hui on n'aurait plus le débat. Vous avez vécu finalement six ans entre parenthèses, et vous revenez en 2020 en reprenant, en ressassant les sujets d'il y a six ans. Ce n'est pas grave, je vous réponds.

Monsieur Guion : Dépersonnalisez le débat, Monsieur Mebarek. Parlez plutôt de l'argent melunais et de la dette.

Monsieur Mebarek : Je n'évacue pas, Monsieur Guion, je vais répondre.

Monsieur Guion : Vous enfumez, Monsieur Mebarek. Parlez de l'argent et faites de la gestion active.

Monsieur Mebarek : Sincèrement, Monsieur Guion, je ne pense pas que j'enfume. Je donne des réponses qui sont précises.

Monsieur Guion : Vous donnerez des réponses précises quand vous donnerez le calcul.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion.

Madame Grange : Non, mais, laissez parler Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, on est sorti – c'est fou de devoir en reparler – mais on est sorti de ces emprunts structurés en 2014 pour la Caisse d'Épargne, et en 2015 pour la SFIL (ex DEXIA). On en est sorti pour plusieurs raisons

Monsieur Guion : Vous l'avez déjà dit, ça.

Monsieur Mebarek : Non. Mais attendez.

Monsieur Guion : Moi je veux qu'on sorte de ces intérêts de la dette beaucoup trop élevés, c'est tout.

Madame Grange : Si vous pouviez ne pas interrompre Monsieur Mebarek, merci.

Monsieur Guion : Madame Grange, vous êtes la secrétaire de séance ?

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas grave. Moi au contraire -- je suis désolé que ça dure, Monsieur le Maire -- mais je trouve ça assez plaisant, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Excusez-moi de faire du débat et de parler de comptabilité.

Monsieur Mebarek : Non mais il n'y a pas de problème. Vous aurez remarqué qu'on ne cache rien et on débat, donc... Moi, je trouve ça assez plaisant de pouvoir enfin vous répondre, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Et moi, je trouve ça assez plaisant de pouvoir poser des questions et d'avoir des réponses.

Monsieur Mebarek : Et bien voilà.

Monsieur Guion : Mais pour l'instant je n'en ai pas, j'attends les documents.

Madame Grange : Si vous pouviez laisser parler Monsieur Mebarek. Il commence à parler et à chaque fois, vous l'arrêtez.

Monsieur Guion : Madame Grange, je vous en prie... ce n'est pas la peine d'interférer.

Monsieur Mebarek : Je pense objectivement que vous vous y prenez mal pour essayer...

Monsieur Guion : Mais vous pensez ce que vous voulez, c'est mon problème ça.

Monsieur Mebarek : Oui, bah, je pense que...

Monsieur Guion : Là, je parle de l'argent des Melunais.

Monsieur Mebarek : Je pense que vous vous y prenez mal pour me déstabiliser, vraiment. Alors, je vais répondre à vos question, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je ne veux pas vous déstabiliser.

Monsieur Mebarek : A peine.

Monsieur Guion : Je voudrais plutôt déstabiliser la banque qui a l'air d'être tranquille avec vous.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, ça fait six ans que vous l'attendez. Ca fait six ans que vous attendez d'avoir ce rendez-vous, et moi, je suis très content d'avoir ce rendez-vous avec vous aujourd'hui.

Monsieur Guion : Et ben tant mieux, vous n'avez pas l'air.

Monsieur Mebarek : Donc, je réponds à vos questions. Trois... nous sommes sortis de trois emprunts structurés : 1 Caisse d'Epargne et 2 ex Dexia / SFIL. En 2014 pour la Caisse d'Epargne, et en 2015 pour la SFIL. On a été en cela très fortement accompagné par l'Etat, via le préfet mais surtout par le médiateur Gissler – ça c'est marrant, je reviens six ans en arrière – par le médiateur Gissler

Monsieur Guion : Ce n'est pas ce que je vous demande, hein, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Si, si.

Monsieur Guion : Là vous envie de faire un Inaudible.... Je n'en vois pas l'utilité.

Madame Grange : Vous pouvez arrêter s'il vous plaît ?

Monsieur Mebarek : Si, si, je vais répondre à votre question. Pour éviter de me taxer d'enfumeur, je vous donne la genèse de l'explication, comme ça ce sera très clair. Donc, on en est sorti, encouragés en cela par l'Etat, par Bercy – qui était d'une autre couleur politique entre nous – et par le médiateur Gissler qui avait été désigné par l'Etat Inspecteur des Finances pour accompagner les collectivités. Il était clair que toutes les collectivités étaient incitées à le faire. Donc, on l'a fait. Et on a pris notre responsabilité avant les élections, pour éviter de se retrouver dans une situation avec un changement de majorité et une situation compliquée pour la Ville.

Monsieur Guion : Vous vous êtes précipités et ça a coûté 9 millions d'euros.

Madame Grange : Stop.

Monsieur Mebarek : On est sorti de ce produit au moment où la Loi de Finances a voté le dispositif de soutien aux collectivités qui sortaient de ces produits, d'accord ? La Loi de Finances, elle a été votée en novembre 2013. On a conclu les contrats, comme je le disais tout à l'heure, début 2014. On a négocié en été mais on a signé post Loi de Finances. La Loi de Finances qui a mis en place le dispositif dit dans le texte « pour le détail, je renvoie à un décret qui viendra fixer la composition du dossier à constituer pour avoir le fameux fonds ». Très bien, nous, on était assez confiants. Avant de signer avec la Caisse d'Epargne, d'ailleurs, on s'est assuré auprès du médiateur Gissler et de la préfète – Madame, je ne sais plus comment elle s'appelait, Madame Klein tout à fait – on s'est assuré qu'on n'était pas à risque. Très bien. Donc, on a pris nos responsabilités de sortir de ces produits avant les élections. Ok, très bien. Les élections se font. 2015, on sort des autres emprunts et on dépose le dossier. Il s'avère qu'effectivement le décret qui vient compléter la Loi de Finances fixe des conditions, et fixe en particulier une condition qui était de dire « dans le dossier, il faut le projet de transaction à conclure avec les banques », et pas la transaction signée. Ben nous, par définition, avec la Caisse d'Epargne, on a une transaction qui était signée mais pas un projet. Et c'est pour ça, c'est pour ça, Monsieur Guion, et votre raccourci je vais le corriger, c'est pour ça que sur le volet Caisse d'Epargne, alors que le Tribunal Administratif nous a donné raison, le Conseil d'Etat a appliqué à la lettre le décret. Mais...

Monsieur Guion : Le Conseil d'Etat...

Monsieur Mebarek : Mais vous oubliez, Monsieur Guion, un truc : c'est qu'à côté, on en a deux autres chez Dexia, donc SFIL, pour lesquels les emprunts ont été négociés après, pour lesquels on a dû payer effectivement des indemnités de sortie, et pour lesquels la Ville a obtenu des indemnités de l'Etat...

Monsieur Guion : Oui mais...

Monsieur Mebarek ... à hauteur, de mémoire, de 12 millions d'euros, qu'on a aujourd'hui dans nos comptes. Nous avons aujourd'hui dans nos comptes – je ne l'ai pas dit tout à l'heure pour ne pas en faire des caisses sur cette histoire d'emprunts.

Monsieur Guion : Non, vous avez récupéré 8.5 millions et il y a quand même eu 4.5 millions

d'indemnités là-dessus. Et parce que vous ne vous êtes pas précipités pour le coup.

Monsieur Mebarek : Bon. En tout cas, contrairement à ce que vous disiez, et je suis content que vous le reconnaissiez, sur les trois emprunts, la Ville a bien bénéficié du fonds de soutien aux collectivités par l'Etat pour deux sur trois. Et cet argent, aujourd'hui, il est dans nos comptes, il est versé de manière annuelle sur la durée d'amortissement – je crois sur douze ans d'ailleurs – il est versé de manière annuelle. Et donc, dans les comptes de la Ville, on l'a. Donc, tout à l'heure, quand vous disiez « les Melunais payent etc. », il y a une partie qui est prise en charge par l'Etat. Alors, vous me direz, tout ça c'est le contribuable, certes. Mais l'Etat a pris ses responsabilités, et a pris en charge deux de ces trois. Voilà. J'espère que c'est clair. Je pourrai vous donner d'autres éléments.

Monsieur Guion : Est-ce qu'on peut parler de chiffres ? Parce que du coup, vous reconnaissez que hors fonds de soutien, il y a quand même 24.5 millions de pénalités qui ont été prises en charge par les Melunais en tout ?

Monsieur Mebarek : Franchement, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Excusez-moi. Si je dis une bêtise, dites-le-moi.

Monsieur Mebarek : On ne va pas refaire, là je viens de le faire, ça fait une heure.

Monsieur Guion : Bah vous venez de le faire.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, j'ai tout dit sur le sujet.

Madame Grange : On va peut-être avancer maintenant.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, j'ai tout dit sur le sujet.

Monsieur Guion : Madame Grange.

Monsieur Mebarek : Je suis à votre disposition pour encore vous en donner, mais là je ne vais pas refaire tout le debrief de la négo de 2014. Franchement. Il fallait être élu en 2014, Monsieur Guion, pour ça. Voilà.

Monsieur Guion : Est-ce que dans la dette actuelle il y a bien les 24.5 millions de pénalités qui ont été payés par les Melunais ? Vous le reconnaissez ou pas ? Ou je dis une bêtise ?

Madame Grange : Bien. Nous allons passer à une autre question. Allez-y. Merci de votre patience.

Monsieur Devoghelaere : Oui. Je ne veux pas paraître hors sujet, je voudrais juste revenir sur les choses qui ont été dites. Non, les Melunais n'ont pas tranché : tout le monde garde bien en tête ici qu'il y a eu 77 % d'abstention, que la démocratie est dans un état lamentable à Melun, et qu'il n'y a vraiment pas de quoi fanfaronner.

Monsieur Mebarek : Oui, bon.

Madame Grange : Nous allons procéder au vote maintenant s'il n'y a plus de remarque.

Monsieur Guion : Non, non, j'ai autre chose à dire. J'ai autre chose à dire sur un autre sujet. S'il vous plaît. Donc, là, ce n'est pas la dette. Vous avez dit, Monsieur Mebarek, que les impôts forts à Melun, qui pèsent sur les Melunais, sont à cause des bases importantes de façon historique. Euh, non, je voudrais corriger à mon tour là-dessus : la hausse de 2015 de 12 % des impôts, ce n'est pas les bases, c'est vous qui l'avez faite. Alors, effectivement, vous avez réduit de deux fois 3 points récemment, mais au final, ça fait une hausse de presque 10 %. Voilà, c'est tout.

Madame Grange : D'accord. Merci.

Monsieur Mebarek : Non, je suis désolé Marie-Hélène, mais je vais répondre.

Madame Grange : Ok.

Monsieur Mebarek : Je suis désolé. Monsieur Guion, je l'ai dit. Je l'ai dit tout à l'heure. J'ai dit que nous avons augmenté...

Monsieur Guion : Il n'y a pas les chiffres quand c'est à votre désavantage, c'est ça qui est bizarre.

Monsieur Mebarek : Je ne vais pas vous donner l'explication de cette hausse ? Je vous la donne, je ne sais pas. Je ne vais pas refaire l'histoire de Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls, l'escroquerie aux collectivités en disant « on baissera les dotations aux collectivités de 3 milliards ».

Monsieur Guion : Non, non.

Monsieur Mebarek : Attendez.

Monsieur Guion : C'était l'effet de ciseaux suite aux... [incompréhensible]... Monsieur.

Monsieur Mebarek : Non, non. 3 milliards. Ayrault, je crois que c'était Ayrault, juste avant les élections parce qu'il comptait sur un maximum d'élus de son bord politique...

Monsieur Guion : Moi, je vois que c'était la faute du Gouvernement, bien sûr.

Monsieur Mebarek : Jean-Marc Ayrault, 3 milliards de réduction des dotations. Et, passées les élections, quelques semaines après les élections, je crois que c'est Valls qui a repris la main, on passe de 3 milliards à 11 milliards de réduction des dotations de l'Etat. Et bah, oui, entre 3 et 11 milliards de contraction des dotations, il fallait bien pouvoir équilibrer nos budgets. Et Melun a été comme beaucoup de collectivités en France, et pas que des communes, dans cette situation de devoir augmenter sa fiscalité pour compenser ces dotations massives – ces réductions massives. Et, cette réduction des dotations massive, ce fameux plan sur la durée, on ne l'a terminé qu'en 2017. Voilà.

Madame Grange : Donc, nous allons peut-être procéder au vote maintenant du Compte Administratif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Et qui vote contre ? Merci. Louis, tu peux revenir.

Monsieur Vogel : Merci, Marie-Hélène. On passe à la délibération 17, Kadir.

Adopté par 10 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2019 du budget principal :

Madame Marie-Hélène Grange est désignée en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019 du Budget Principal

ARRETE le Compte Administratif 2019 du budget principal présenté par le Maire ;

ARRETE les résultats de l'exercice 2019 selon le détail ci-dessous pour le budget principal :

• solde net de fonctionnement	5 872 038,34 €
• solde brut d'investissement	2 650 426,31 €
• solde des restes à réaliser	-890 005,17 €
• solde net d'investissement	1 760 421,14 €
• Résultat global de clôture	7 632 459,48 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget principal définitivement closes.

17 - AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Les délibérations qui suivent sont un peu la conséquence de ce qu'on vient de voter. Il s'agit cette fois-ci d'affecter les résultats de l'exercice 2019. Lorsque nous avons voté le Budget Primitif 2020, nous avons, par anticipation, affecté de manière provisoire les résultats. Lorsqu'on a voté le budget, on savait peu ou prou les montants d'excédents et de résultats 2019, donc on les avait affectés de manière provisoire. Là, il vous est proposé dans le cadre de cette délib de les affecter de manière définitive et de prendre acte de ces résultats pour 5 872 038 euros pour la section de fonctionnement, en excédent, et 2 650 426 euros pour l'investissement ; et confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au financement de la section d'investissement du budget 2020. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je ne vais pas reprendre le discours, je veux juste dire une chose puisque tout à l'heure vous avez parlé de nos capacités d'autofinancement etc. : il y a d'autres indicateurs économiques pour montrer la bonne santé d'une ville. Parmi ces indicateurs économiques, il y a le taux de pauvreté et le taux de chômage. C'est deux indicateurs que vous devriez regarder à Melun, et peut-être que justement cet excédent en fonctionnement, vous vous diriez que ce n'est pas une bonne idée de retenir sur les services à la population et de mettre sur de l'investissement, surtout quand l'investissement en question, hein, il est fortement contestable. On peut parler de la route, par exemple le Barreau Nord qui a coûté 15 millions d'euros dont 3 et quelques à la Ville – le reste, c'est des subventions régionales, etc. – ou bien des investissements réalisés dans le cadre de l'ANRU qui ont été très largement

contestés par la population, où qu'ils sont aujourd'hui puisqu'ils disent que franchement, avoir des grilles autour de chez elle et aucun digicode qui fonctionne, et des ravalements qui ont été faits en façade mais de la moisissure sur les murs, ce n'est vraiment pas quelque chose qui a servi à la population melunaise. Donc voilà, il y a d'autres manières d'envisager la bonne santé d'une ville que cette gestion comptable qui vise simplement à réduire de la dette qu'on a contractée dans des conditions invraisemblables comme vient de le rappeler Monsieur Guion.

Monsieur Vogel : Merci, Madame Monville. Donc il n'y a pas de vote, il y a juste une prise d'acte par le Conseil Municipal de cette délibération. Délibération 18, Kadir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2019, qui s'établissent de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	5 872 038,34 €
Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	2 650 426,31 €
Restes à réaliser en investissement	Dépenses	3 031 032,53 €
	Recettes	2 141 027,26 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	-890 005,17 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	
	Excédent	1 760 421,14 €
Résultat global de clôture (A+B)	Déficit	
	Excédent	7 632 459,48 €

CONFIRME l'affectation du résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit **5 872 038,34 €** au financement de la section d'investissement.

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le Budget Primitif 2020 :

Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 872 038,34 €

18 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Oui. Il s'agit, de manière annexe au Compte administratif, d'approuver le bilan annuel des opérations foncières d'acquisition ou de cession, et donc on vous a mis un tableau qui retrace opération par opération les biens que la Ville a cédé – en indiquant l'acquéreur ainsi que le montant et la date – ainsi que les biens que la Ville a acquis auprès de

tiers propriétaires. Voilà. Donc, c'est une délibération qu'on se doit d'adopter en marge du Compte Administratif, donc voilà. Si vous avez des questions sur les différentes opérations, n'hésitez pas.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, il y a deux biens qui me posent question. Le premier, on en avait déjà parlé, c'est celui qui concerne Monsieur et Madame Langmann à un prix qui était supérieur non seulement à l'estimation des Domaines mais en plus de tout ce que vous aviez vous-mêmes ajouté et calculé, donc voilà. Qu'on leur rachète dans le cadre d'un hypothétique T Zen qui devrait passer peut-être un jour, bon, et encore, ça ne se justifie pas forcément mais qu'on les indemnise plus fort que la valeur de leur maison, là, franchement, voilà. Et puis, je voudrais aussi juste savoir à quoi correspond donc le 19 rue René Pouteau qui est la boutique éphémère, vous avez acheté la totalité de l'immeuble ?

Monsieur Mebarek : Non, non, ce n'est pas l'immeuble, c'est juste le local commercial qui a été acquis.

Madame Monville : Ah, c'est juste le local commercial.

Monsieur Guion : Là-dessus, je voudrais rebondir. Il y a 640 m² pour la boutique éphémère. Je ne pense pas que le local fasse 640 m² et donc c'est juste une coquille, ou vous mettez le nombre de m² total de l'immeuble ?

Madame Stentelaire : Le local ne fait pas 640 m², c'est une coquille, tout à fait.

Monsieur Guion : Donc le local fait combien au final ?

Madame Stentelaire : 64. 58 ou 64, je vérifierai. On va dire 64 – 640... 64, c'est pour ça. Oui, ce n'est pas pareil, mais je vous répondrai précisément. Non, non, 58.

Monsieur Mebarek : En fait, pour répondre à ça, c'est la parcelle cadastrale qui est de cette contenance. L'immeuble se situe sur cette parcelle de cette contenance. Après, la surface du local commercial, c'est autre chose.

Monsieur Martin : Oui, excusez-moi, s'il vous plaît. Je voulais rebondir sur ce qui a été dit sur l'immeuble de la rue Bancel. C'est vrai que quand on passe devant, il est limite en train de tomber en ruine, il est fissuré de partout. Je voulais savoir comment il avait été évalué parce que 520 000 euros pour un bâtiment comme ça, ça paraît incroyable. Alors, je sais que Madame Langmann était une ancienne conseillère municipale, mais est-ce que c'est une raison pour que la Ville de Melun achète à ce prix-là un bien tel que celui-là ? Je voulais avoir comment c'était évalué, si c'était évalué par les Domaines ou autre.

Monsieur Mebarek : Alors, bien entendu. Je vais répondre à ça. Bien entendu, ça a été évalué par les Domaines. J'ai l'évaluation qui est là, qui date du 6 juin 2019.

Monsieur Martin : C'est une fourchette de prix ou c'est un prix fixe ?

Monsieur Mebarek : On a un montant : 520 000 euros. Et on s'est calé sur la valeur des Domaines. Un document qui s'appelle « Direction Générale des Finances Publiques – Service

des Domaines », ce n'est pas nous, hein. Signé par Madame Cécile Bréchet, évaluatrice des Domaines et elle nous donne une valorisation totale (valeur + indemnisation qui va avec) qui est valable un an, cette évaluation, de 520 000 euros.

Monsieur Martin : Le bien fait combien de m² ? Parce que c'est la seule ligne où on n'a pas le nombre de m² sur le bien.

Monsieur Mebarek : Alors attendez, il y a plusieurs... Il y a une partie habitation qui est de 160 m², puisque c'est un cabinet médical également. Plus 34 m² de cabinet médical. Voilà, donc on est à peu près à 200 m².

Monsieur Vogel : Bien. Je propose qu'on passe au vote sur la délibération 18. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Oppose, vous ? Ok. Alors on passe à la délibération 19.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2019.

19 - VOTE COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Mebarek : Alors là, on va reproduire, mais de manière beaucoup, beaucoup, moins longue, ce qu'on a fait tout à l'heure sur le budget général. C'est le budget annexe eau – puisque vous savez que ce budget était traité différemment du budget général pour des raisons légales. Par ailleurs, vous le savez également sans doute, la compétence eau a, depuis le 1er janvier 2020, été transférée à l'Agglomération, et donc ce budget a été définitivement clos l'année dernière – on l'a clos le 19 décembre 2019, ce budget. Pour autant, on doit quand même arrêter l'exercice 2019, et il vous est proposé, dans un premier temps, d'arrêter le Compte de Gestion qui fait, là encore, apparaître des montants identiques aux montants inscrits sur notre Compte Administratif. Ca, c'est la délibération 19, que je vous propose de soumettre à délibération.

Monsieur Vogel : Ok. Donc sur la 19, opposition ? Abstention ?

Monsieur Saint-Martin : Juste une demande d'information parce qu'il y a eu un débat en décembre dernier, j'étais spectateur à l'époque, autour des pertes en ligne, de canalisations qui avaient cédé, de difficultés d'entretenir le réseau. Il y a des projections qui avaient été faites sur les travaux à faire qui étaient déjà, visiblement, engagés sur la recherche de fuites sur l'ensemble du réseau. J'aimerais savoir si ça a été poursuivi ? Dans quelles mesures ? Quel est le calendrier, s'il y en a un, de ce genre de dépenses d'investissement et de réfection du réseau ? Puisque, de ce que j'ai compris, en lisant les rapports qui étaient disponibles et qu'il faut aller chercher avec les dents – c'est un peu difficile – il y avait un niveau de pertes en ligne qui était classé comme mauvais. C'est particulièrement désagréable de le dire, puisque d'autres villes à côté sont en régie directe et ça fonctionne bien mieux. Donc, avec un tarif qui est quand même assez cher, le tarif au m³, un service qui n'est pas forcément – du point de vue matériel en tout cas – en bon état, moi je voulais simplement avoir une actualisation de la conversation que nous avons eu la dernière fois et qui avait été particulièrement vive – on peut d'ailleurs le voir dans les minutes, dans le procès-verbal de ce Conseil Municipal. Donc, une demande d'information avant de voter pour cette délibération.

Monsieur Mebarek : Alors, je vais répondre partiellement.

Monsieur Saint-Martin : Et après par écrit.

Monsieur Mebarek : Non. Par écrit, ou peut-être pas, parce qu'en réalité, la réponse, elle n'est pas chez nous. La compétence, je l'ai dit, elle a été transférée à l'Agglomération. Donc depuis le 1er janvier, l'ensemble du service est géré par l'Agglomération. Et oui, Monsieur Saint-Martin, des travaux d'investissement sur nos réseaux et sur nos ouvrages, puisqu'il n'y a pas que les réseaux, il y a également les châteaux d'eau ; on a un programme d'investissement qui a été proposé à l'Agglomération. L'Agglomération, qu'est-ce qu'elle va faire ? Elle lance en, ben je crois qu'elle l'a lancé en 2020, un schéma directeur de l'eau potable de la même manière qu'elle l'avait fait sur l'assainissement. Elle fait une sorte d'audit général du sujet eau sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, y compris Melun. En ce qui concerne Melun, on a un certain nombre de travaux, que vous évoquiez tout à l'heure et qui vont être inclus dans une programmation d'investissement de travaux maîtrisée par l'Agglomération désormais.

Monsieur Vogel : Donc je propose. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Moi, je voudrais quand même dire sur l'eau que c'est un... Tu veux réintervenir ? Ah, pardon Arnaud. Je voulais quand même dire sur l'eau que c'est un de nos combats depuis longtemps. Il y a encore une canalisation qui a cassé je ne sais plus où dans l'Agglomération récemment – donc, il y en a eu une à Melun, il y en a une au Mée, il y en a eu une à Dammarie-les-Lys en l'espace de six mois. Le moins qu'on puisse dire, c'est que Veolia ne fait pas bien son travail. Il y a des pertes en ligne équivalentes à 20 %, mais enfin ! Ca ne se voit pas, normalement, ce genre de choses, hein. Et dans les villes où on est en régie directe, on a un contrôle de la ressource beaucoup plus important puisque c'est la collectivité qui paye dans ces cas-là. Donc, on voit bien que Veolia ne fait pas son travail correctement. Veolia se reconduit comme par enchantement, et puis là, on a pris neuf ans supplémentaires avec l'histoire de l'usine de dépollution des eaux de la Seine, alors qu'on sait très bien que la qualité de l'eau et la qualité de la ressource en Seine et Marne est absolument dramatique : la Nappe de Champigny est dans un état épouvantable, la Seine n'en parlons pas – il va y avoir un conflit d'usage sur la Seine dans pas longtemps, voilà – il fait 38 degrés au-delà du cercle polaire (je sais, c'est la deuxième fois que je le dis, mais ça me frappe, quand même). Bon. Il y a un problème avec cette délégation de service public. Et même si vous avez renégocié sous la pression de la dernière élection municipale, même si vous avez renégocié 11 % de baisse sur le tarif de l'eau à Melun, ça reste l'un des tarifs de l'eau les plus chers de France, quand même, les plus chers de France, pas seulement de la Seine et Marne, pour un service qui est mauvais. On nous a quand même servi pendant six mois une eau qui était « non conforme à la limite de qualité en matière de pesticides » ; j'avais amené ici les mesures de l'ARS puisque j'avais été taxée de faire de la diffamation. Donc, Veolia fait mal son travail. Et il y a un sérieux problème parce qu'on rétribue une multinationale, cher, qui fait mal son travail. Et, la Cour des Comptes nous dit qu'à Melun nos délégations de service public sont toujours faites en faveur du délégataire et jamais en faveur du délégant, qu'elles sont toujours déséquilibrées, et en plus on a un vrai problème de ressource en eau. Ca va devenir un problème majeur. Moi, je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais ça va devenir un problème majeur. Et si le préfet pense, parce que c'est le préfet qui a fait qu'on a cette usine de dépollution des eaux de la Seine, parce qu'évidemment, l'Etat s'inquiète de l'état de nos ressources en eau. Alors, on a beau mélanger l'eau qu'on boit avec de l'eau qui arrive de l'Est, ou de l'eau qui arrive de Normandie, n'empêche qu'elle est dégueulasse. Elle est souvent à la limite, et voire elle

dépasse. Mais on nous met quand même le petit astérisque « ne nécessite pas d'interruption de service ». On ne sait pas qui a fixé les normes, on ne sait pas en vertu de quoi ces normes ont été fixées, on ne sait pas en vertu de quoi on peut dépasser les normes. Mais on peut dépasser les normes, allons-y. La santé des gens, ce n'est pas si important que ça. Et en plus, maintenant, on va avoir un problème vraiment de ressource, et donc des concentrations en pesticides, en joyeusetés de ce type encore plus importantes. Et il n'y a aucun travail d'entrepris par Veolia. Aucun. Ca fait plus de cent ans la délégation de service public à Melun avec Veolia. C'est une honte ce truc, c'est une honte.

Monsieur Vogel : Bon, je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Euh, s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 20, et je donne la présidence à Marie-Hélène.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2019 pour le budget annexe Eau dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur ;

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame Monville : Vous pouvez nous dire pourquoi ce n'est pas vous qui présidez, Monsieur Vogel sur cette délibération ?

Monsieur Mebarek : C'est réglementaire en fait. Le Maire ne peut assister aux délibérations relatives aux Comptes Administratifs dont il a la responsabilité.

Monsieur Vogel : Comme j'ai fait tout à l'heure.

Madame Grange : Donc, pour ce qui est du Compte administratif du budget eau, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Mebarek : Je suis désolé, on va redélibérer, il faudrait que le Maire quitte vraiment la salle pour le vote de la délibération du Compte Administratif.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas eu le temps de sortir.

Madame Grange : Ah.

Monsieur Vogel : Parce qu'elle a été rapide, comme d'habitude.

Madame Grange : On va faire les choses comme on doit les faire.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est mieux.

Madame Grange : Excusez-moi, mais je n'ai pas trop l'habitude non plus de procéder à ce genre de vote. Donc pour ce qui est du vote du Compte administratif du budget eau, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voilà, merci. Louis, Monsieur le Maire, si vous voulez revenir.

Adopté par 6 voix contre, 31 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Eau :

Madame Marie-Hélène Grange est désignée en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2019 du Budget annexe de l'Eau

ARRETE le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'Eau présenté par le Maire, ci-annexé ;

ARRETE les résultats de l'exercice 2019 selon le détail ci-dessous pour le Budget Annexe de l'Eau :

	Résultat 2019
<input type="checkbox"/> Solde net d'exploitation	337 895,99 €
<input type="checkbox"/> Solde brut d'investissement	356 705,23 €
<input type="checkbox"/> Excédent antérieur reporté	68 990,98 €
<input type="checkbox"/> Solde net d'investissement	425 696,21 €
<input type="checkbox"/> Résultat global de clôture	763 592,20 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du Budget Annexe de l'Eau définitivement closes.

21 - AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Vogel : On prend la délibération 21. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. C'est bon ?

Monsieur Mebarek : Oui, oui, autant pour moi, c'est l'affectation. J'étais déjà sur la DM, pardon. Oui, l'affectation du résultat, on prend acte, pardon.

Monsieur Vogel : Ok. Donc le Conseil prend acte. Ensuite, on passe à 22 et 23, DM numéro 1.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 du Budget annexe de l'eau, qui s'établissent de la manière suivante :

	Résultat 2019
<input type="checkbox"/> Résultat de la section d'exploitation	337 895,99 €
<input type="checkbox"/> Solde brut d'investissement	425 696,21 €
<input type="checkbox"/> Résultat global de clôture	763 592,20 €

INTEGRE les résultats de clôture du budget annexe eau au budget principal.

PRECISE que cette décision se traduira de la manière suivante dans le budget principal 2020 :

- En fonctionnement : 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 337 895,99 €
- En investissement : 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » : 425 696,21€

PRECISE que les résultats sont définitivement arrêtés suite au vote du Compte Administratif 2019.

22 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Cette Décision Modificative, c'est un ajustement du budget qui a été voté en début d'année. Habituellement, en cours d'année, on fait des Décisions Modificatives pour ajuster. Et cette année, cette première Décision Modificative est assez importante puisqu'elle est la décision qui est la résultante de la crise qu'on a vécue et qui se poursuit, et qui a complètement chamboulé nos prévisions budgétaires tant en dépenses qu'en investissement. Donc, l'essentiel de cette Décision Modificative tient compte de ces ajustements budgétaires liés à la crise. Après, on a d'autres ajustements qui n'ont rien à voir avec la crise, mais c'est la partie infime des modifications. Durant cette période de confinement, puis après de déconfinement, et de post-déconfinement, on a eu des services qui ont été totalement à l'arrêt, avec en conséquence des dépenses moindres – pour faire fonctionner ces services, on a dû consommer moins de crédits. Inversement, on a des recettes qui auraient dû être perçues par la Ville pour les services rendus qui n'ont pas été perçues. On a par ailleurs un certain nombre de manifestations et d'opérations notamment d'évènementiel récurrentes qui auraient dû se tenir et qui ne se sont pas tenues – le feu d'artifice d'avant-hier, par exemple, n'a pas été tenu. Et enfin, dernier élément, on a du très rapidement engager des dépenses pour financer les achats de divers matériels, masques, équipements de protection, mais également financer des opérations – par exemple les bons alimentaires qui ont été distribués aux Melunais – ainsi que différentes décisions en matière de fiscalité avec la suppression des droits de place de terrasse jusqu'à la fin de l'année, l'abattement sur la TLPE, etc. Donc tout ça, ça génère des plus et des moins qu'il convient donc de traiter aujourd'hui. Beaucoup de collectivités sont dans une situation où, certaines – ce n'est pas le cas de la Ville – mais certaines ont des difficultés à devoir assumer tout ça, et l'Etat, dans le cadre de sa Loi de Finances, prévoit la possibilité pour les communes d'étaler les dépenses qui auraient été engagées à cause du Covid, voire même permet à certaines collectivités de financer par le recours à l'emprunt des dépenses qui pourtant sont des dépenses de fonctionnement. On n'aura pas vocation, nous à Melun, à

bénéficiaire de ça, mais tout ça pour montrer que la Ville de Melun n'est pas seule dans cette situation. Alors, comment a-t-on procédé ? On a déjà dans un premier temps – je suis désolé, Madame Monville, je vais être un petit peu technique, un petit peu – dans un premier temps, avant de faire cette Décision Modificative, on a demandé aux services de ...

Madame Monville : Monsieur Mebarek, ne faites pas ce genre de réflexion un peu hautaine, comme ça.

Monsieur Mebarek : De quoi ?

Madame Monville : Ne faites pas ce genre de réflexion un peu hautaine. Soyez juste compréhensible. Technique ou pas, soyez compréhensible.

Monsieur Mebarek : Ah non, j'anticipe parce que vous m'avez vexé. Vous m'avez vexé, Madame Monville.

Madame Monville : Les scientifiques rendent accessibles ce qu'ils disent. Quand on ne les comprend pas, c'est qu'il y a un problème.

Monsieur Mebarek : D'accord. Mais je n'ai pas la prétention d'être scientifique, Madame Monville. Je suis élu à Melun. Donc je poursuis. Deux méthodes. La première chose qui a été demandé aux services dans un premier temps, avant de procéder à une DM, c'est de faire des virements de crédits entre différents services c'est-à-dire qu'on a ponctionné des crédits qui n'allaient pas être utilisés, et pour cause, parce que les services ne fonctionnaient pas. On les a pris ces services, pour aller financer des mesures qui ont été décidées ; donc ça c'est la première partie que vous avez dans la note de présentation. Et ces virements de crédits se sont élevés à environ 680 000 euros. On a fait ces jeux de bascule à hauteur de 680 000 euros. Ce qui nous a permis de financer, par exemple, le soutien aux familles dans le cadre des bons alimentaires ; qui nous a permis également d'assurer les prestations de médiation qui ont été faites dans le cadre du confinement avec l'association Fidamuris ; il y a eu le rachat de stock alimentaire auprès des commerçants. On a eu la commande de masques à destination des Melunais, pour un montant de 200 000 euros – on parle de 75 000 masques qui ont été achetés et distribués aux Melunais – mais également l'achat de masques médicaux à destination des agents de la Ville pour un montant de 158 000 euros -- là, c'est plus de 200 000 masques qui ont été commandés. D'ailleurs, il ne vous aura pas échappé, parmi les obligations qui s'imposent aux collectivités, celle de constituer un stock en prévision d'une deuxième phase de cette épidémie. Il y a d'autres mesures un peu moins consommatrices de crédits, je vise par exemple l'achat de cahiers de vacances. On a acheté pour les primaires des cahiers de vacances, je crois que c'était pour les CM2 et les CP, qui leur ont été distribués, à hauteur d'un peu moins de 4 000 euros. Donc tout ça, 680 000 euros financés par les virements de ligne à ligne entre les différents crédits. A côté de ça, la DM qui vous est proposée, elle vient encore faire des ajustements et pour lesquels les dépenses supplémentaires s'élèvent à 433 000 euros – il y a une coquille dans la note de présentation, on avait mis 333 000 mais c'est bien 433 000 euros de dépenses additionnelles qui viennent s'ajouter à ce que je viens d'évoquer. Ces dépenses additionnelles, vous les avez dans la note. Certaines sont des dépenses qui sont liées au Covid. Je vais les citer parce que les Melunais qui nous regardent désormais n'ont pas forcément les éléments, donc je vais les donner, mais nous, élus, on les a sur la table. Donc, par exemple, 390 000 euros de dépenses de fonctionnement liées au Covid additionnelles. On va retrouver là-dedans des frais d'inhumation pour des personnes dépourvues de ressources. On a les fameuses prestations de nettoyage pour les crèches dont

on parlait tout à l'heure. On a l'achat encore de matériel et de gel désinfectant pour nos équipements jusqu'à la fin de l'année – donc là, c'est 51 000 euros juste pour du gel hydro alcoolique et du désinfectant. On a la mesure de gratuité des parkings en ouvrage qui débute... qui a débuté hier... aujourd'hui, le 15 juillet c'est aujourd'hui. Ah samedi, pardon. La mesure de gratuité des parkings en ouvrage tous les samedis jusqu'à la fin de l'année – les 5 parkings en ouvrage de la Ville seront gratuits. Ca, c'est une opération liée au Covid puisqu'elle vise à participer de la relance de l'activité commerciale à Melun.

Monsieur Guion : Excusez-moi, là, c'est les parkings aériens, pendant le Covid, pour 102 000. Non ?

Monsieur Mebarek : Non, là, je parle des parkings en ouvrage.

Monsieur Guion : Parce qu'on a une délib pour tout à l'heure alors je ne sais pas. Pendant le Covid, qui ont été gratuits.

Monsieur Mebarek : Non, non. J'anticipe là. On est sur une Décision Modificative, donc on n'est plus sur le passé, c'est des prévisions budgétaires sur l'année 2020. Et donc, j'anticipe que sur l'année 2020, les parkings en ouvrage, juillet – décembre, on va provisionner un montant de 100 000 euros. Les discussions avec le délégataire sont encore en cours, on verra in fine ce que ça nous coûtera mais on provisionne 100 000 euros. Euh... Qu'est-ce que je voulais dire ? On a également diverses provisions à nos concessionnaires pour les modifications significatives de nos délégations, donc là encore on passe une provision de 172 000 euros. Et en face de cela, on récupère des crédits. Je le disais tout à l'heure, des manifestations sont arrêtées – Printemps sur Seine, la Fête de la Musique, Concerts d'été, feu d'artifice – tout ça, c'est environ 50 000 euros d'économie que l'on va réinjecter dans nos dépenses pour le Covid. On a des dépenses qui sont liées à la fermeture d'équipements : pour les crèches 20 000 euros, pour les centres de loisirs 25 000 euros. Et de manière générale, toutes les dépenses liées aux fluides – chauffage, énergie, etc. -- 94 000 euros de dépenses en moins. Euh... Voilà donc. Ici, dans le cadre de cette DM, voilà. 390 000 euros en plus de dépenses, 263 000 euros d'économies compte-tenu de la fermeture d'équipements. A côté de cela, très classiquement, cette Décision Modificative fait également des adaptations de lignes budgétaires pour un montant de 306 000 euros, et là je ne reviens pas dessus. Ce n'est pas lié au Covid, c'est des ajustements assez classiques : par exemple, on a des travaux qui sont prévus qui n'avaient pas été prévus au budget. On a un chantier, par exemple, le chantier du parking de la gare qui fait l'objet de travaux et dans ce cadre-là, les travaux ont été suspendus parce qu'on a un diagnostic plus important à faire. La suspension des travaux implique le versement d'une indemnité à l'entreprise, donc là on retrouve cette indemnité. Voilà. Donc, au total, ce sont 433 000 euros de dépenses additionnelles qu'il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire dans cette Décision Modificative, et on va recréditer au sein de ces 433 000, je ne l'ai pas dit, une ligne de dépenses imprévues à hauteur de 100 000 euros dans laquelle on viendra puiser – je ne l'espère pas – dans le cadre d'une éventualité de seconde vague. On viendra puiser dans la ligne de dépenses imprévues de 100 000 euros. Pour financer tout cela, on a vu qu'il y avait un jeu d'équilibre sur des dépenses moindres mais on a aussi besoin, compte-tenu des fortes baisses de recettes – on va le voir, on a des fortes baisses de recettes – on finance ces surplus de dépenses en réduisant l'autofinancement puisque le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui est un virement classique que l'on porte pour financer l'investissement, on le réduit d'1.2 million pour pouvoir financer cette Décision Modificative. En ce qui concerne les recettes, comme je l'indiquais, elles sont en forte contraction puisqu'on perd 840 000 euros globalement --

840 000 euros de crédits dans le cadre de cette DM – et en particulier au titre du Covid, on perd 718 000 euros de recettes. Alors, je vais les citer également, les plus importantes en particulier. Par exemple, la fermeture du cinéma, c'est 77 000 euros de recettes en moins. Le Conservatoire, qui a maintenu son fonctionnement à distance pendant la période du confinement, mais pour autant, on a décidé « d'offrir » un abattement à la tarification pour les familles puisque le fonctionnement a été bien mais pas forcément optimal pour toutes les familles, donc on fait un abattement de 50 % -- ce qui correspond à une perte de recettes de 30 000 euros. La perte de recettes pour les spectacles, l'Escale et l'Espace Saint Jean, c'est 53 000 euros de pertes. Les crèches, 183 000 euros de pertes. Les centres de loisirs, 66 000 euros de pertes. La piscine, 50 000 euros de pertes. Les études surveillées, le périscolaire etc., 25 000 euros de pertes. Auxquelles s'ajoutent l'abattement sur la TLPE que j'évoquais tout à l'heure, donc là c'est une perte de 140 000 euros, mais c'est une perte choisie puisqu'on a pris cette décision d'aider les commerces. Et on a également la suppression des droits de terrasse pour 45 000 euros. A l'inverse, le Covid génère des recettes additionnelles qui n'ont pas été prévues, et qui sont des participations de l'Etat essentiellement puisque l'Etat contribue à hauteur de 50 % pour l'achat des masques, à hauteur de 78 000 euros. Et on retrouve également une aide de la CAF pour les frais de fonctionnement de la crèche pendant le confinement à hauteur de 5 000 euros. Voilà, quand on additionne les plus et les moins, on est sur des pertes de 634 000 euros de recettes dans le cadre de cette DM. Voilà. Après, on profite également de cette DM pour ajuster – et là, ça n'a rien à voir avec le Covid – pour ajuster certaines inscriptions, parce qu'on a voté le budget et depuis, on a eu les notifications sur la fiscalité et sur les dotations officielles, et non plus les prévisions budgétaires, donc là on ajuste à la baisse les produits de fiscalité puisqu'on perd 1 % de produit de fiscalité, en particulier avec la contraction du foncier bâti. On a également des dotations de l'Etat qui sont en réduction par rapport à ce que l'on avait budgété. Donc, la Dotation Forfaitaire, moins 83 000 euros ; la DSU, moins 44 000 euros ; et la Dotation Nationale de Péréquation, moins 50 000 euros. Voilà. Donc toutes ces baisses de recettes, on les inscrit dans cette DM, et puis voilà. Malgré cela, on reste en phase avec les engagements de l'Etat au titre de la contractualisation avec l'Etat puisqu'on continue à être en-deçà des objectifs qui nous ont été assignés même si, l'Etat l'a annoncé, il met entre parenthèses pour l'année 2020 les sanctions au titre de la contractualisation. Enfin, on ajuste également notre programme d'investissement parce qu'on a des opérations qui ont été décalées par la force des choses, du fait de ce confinement. Et là, on supprime 2.6 millions d'euros de crédits pour les opérations qui sont gérées en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – donc, 2.6 millions d'euros de Crédits de Paiement en moins, essentiellement liés à des décalages de chantiers – et on augmente par contre les Autorisations de Programme. J'aurai l'occasion, peut-être dans le cadre du Vote du Budget, de rappeler tout ça, les AP/CP, mais là, je ne vais pas le faire tout de suite. On augmente l'enveloppe globale des Autorisations de Programme de 924 000 euros parce que non seulement les travaux ont été décalés à cause de la crise, mais on a eu des surprimes de la part de certaines entreprises qui doivent rehausser le montant des travaux à cause de la crise, puisqu'elles ont des contraintes qui leur sont imposées en termes de chantier, avec notamment toutes les mesures de sécurité qui leur sont imposées, et on a dans les contrats des clauses d'imprévision qui permettent aux prestataires de renégocier lorsqu'une charge vient s'imposer à eux du fait du contexte. Là, c'est exactement ça, et on augmente les Autorisations de Programme de 924 000 euros du fait de cette crise. Voilà. Et puis c'est tout. Pour le reste, on a des opérations d'ordre qui sont neutres budgétairement.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville. Oui.

Monsieur Tortillon : Alors moi en fait, ce qui m'interroge, je vois qu'on a parlé de Covid, on

s'est dit qu'on allait déplacer le cinéma, alors qu'au final on voit qu'on a eu des pertes de recettes de 77 000 euros, et ce qui me semble un cinéma en bonne santé : on a vu que les confiseries avaient augmenté de 33 % également. Du coup je me dis, qu'est-ce qui justifie le déplacement de ce cinéma alors que finalement il est en plein développement ? Et est-ce que c'est justifié de le faire, en ce moment, alors qu'on ne sait pas de quoi l'avenir est fait ?

Monsieur Mebarek : Alors. C'était dans notre programme d'investissement. C'est une sorte de promesse faite aux Melunais qu'on a réitérée dans notre programme, et on va jusqu'au bout de cette promesse. Cette opération, elle est financée. Et au-delà de ça, ce sujet de la recentralisation du cinéma en cœur de ville, c'est un sujet qui nous occupe depuis longtemps et on ne va pas renoncer à cette opération à cause de cette crise.

Madame Cellierier : Kadir. On peut ajouter surtout que ce cinéma n'est pas accessible.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Cellierier : Oui, mais c'est quand même un point très important.

Monsieur Vogel : En fait, le dossier cinéma est un dossier compliqué. Il aurait fallu faire des financements au cinéma Les Variétés pour le rendre accessible, donc on a décidé de changer complètement de dimensions, de faire des salles très modernes et adaptées au goût du public d'aujourd'hui, et recentré, comme Kadir Mebarek vient de le dire, en centre-ville. Et vous avez tout à fait raison : le cinéma, il y a une hausse de la fréquentation, et d'ailleurs on se base là-dessus pour penser qu'on peut faire beaucoup mieux. Quelqu'un d'autre ? Madame Monville.

Madame Monville : Je voulais juste revenir sur une ou deux choses que vous avez dites, surtout dans la présentation que vous avez faite sur l'aide aux familles – on en a déjà parlé, mais c'était là aussi une aide partielle et aveugle à un certain nombre de familles qui pouvaient, elles aussi, être impactées sérieusement par des difficultés économiques pendant cette crise du Covid, puisque vous n'avez aidé que les familles dont les enfants étaient inscrits à la cantine. Et puis, je voulais aussi – alors c'est un peu anecdotique au vu de la somme, c'est 4 000 euros ; enfin, j'ai vérifié, c'est 3 800 euros exactement, mais en même temps je trouve ça symptomatique – les achats de cahiers de vacances. Voilà, tous les enseignants savent qu'un cahier de vacances, quand ça échoit dans une famille où on a des difficultés scolaires, où c'est compliqué, etc., ça ne sert absolument à rien. C'est-à-dire que lutter contre l'échec scolaire, c'est accompagner les enfants d'une manière toute autre que d'acheter des cahiers de vacances. Par contre, dans une famille où ça va bien, le cahier de vacances, effectivement, si la mairie nous l'offre en plus, bah pourquoi pas ? Hein ? Mais, franchement, vous êtes aveugles aux différences sociales. Et puis, je vais m'arrêter là parce que ça fait déjà beaucoup de choses. Non, Monsieur Mellier, je voudrais quand même dire une chose, parce qu'on ne va pas recommencer la mandature. Monsieur Vogel, je vais m'adresser à vous. On ne va pas recommencer la mandature avec les services assis à côté de la presse, pas les services pardon, le Cabinet – parce que si c'était les services, moi, ça ne me dérangerait pas – mais le Cabinet assis à côté de la presse. Ca, ce n'est pas possible. La presse, elle est indépendante. Donc la presse, elle a sa table. Ca fait déjà trois ans qu'on supporte ça, et que régulièrement en plus, du coup, les journalistes sont occupés à discuter avec les gens de votre Cabinet pendant qu'il se passe des choses au Conseil Municipal, donc là ce n'est pas possible. La presse, elle est indépendante, elle a son endroit à elle.

Monsieur Vogel : Vous ne soupçonnez quand même pas la presse d'être sous influence ?

Madame Monville : Non, je ne soupçonne... Par contre, je vous soupçonne, vous...

Monsieur Vogel : Moi ?

Madame Monville : ... d'avoir mis le Cabinet à côté de la presse sciemment. Ca, oui.

Monsieur Vogel : Ah, d'accord. Bien écoutez, ce n'est pas moi qui ai décidé de la disposition des locaux, elle était ce qu'elle était bien avant que j'arrive. Mais je veux bien porter la responsabilité de tout ce qui existe, a existé et existera. Donc, on place les personnes où on peut les placer. Parfois, on n'a pas la... ici, c'est un peu particulier, mais on n'a peut-être pas d'autre emplacement pour disposer presse et... de toute façon, ils sont séparés, je suppose. Voilà. Et je ne suis absolument pas d'accord avec ce qui a été dit sur les cahiers de vacances. Vas-y tu réponds.

Monsieur Mellier : Moi non plus. Mais, je pense Madame Monville, que vous imaginez qu'on fait les choses comme ça, sans réfléchir, sans se concerter, sans connaître la réalité de terrain, etc., des écoles de Melun. Bon, vous avez le droit de le penser, mais enfin quand même. J'ai assisté pendant six ans à tous les conseils d'école, je connais quasiment la totalité des directeurs, des parents représentatifs, etc. Et puis, on a un étroit contact avec l'IEN de Melun qui a quand même son avis à donner. Alors, pendant la période du Covid, il y a eu, effectivement, différentes choses : entre l'école à distance – on ne peut pas dire que sur les Hauts de Melun, ça ait fonctionné comme ça aurait dû fonctionner ; il y a eu beaucoup d'enfants qui ont échappé à ce dispositif pour plein de raisons donc voilà. Et on les a vus revenir, comme vous savez, on a eu une rentrée un peu échelonnée sur plusieurs semaines, et à la fin, on avait la quasi-totalité. Donc, la question qui s'est posée dès la reprise des enfants, c'est quels sont ceux qui « un peu perdus » ? Et, en concertation avec l'IEN, on a choisi pas n'importe quoi, on a choisi deux classes charnières : les CP et les CM2, parce que c'est des classes très importantes. Les CP, parce que c'est l'apprentissage des fondamentaux, de la lecture, etc. – enfin, je ne vais pas vous expliquer tout ça, vous le savez. Et puis, le CM2 parce que c'est la fin d'un cycle et on va au collège ; là, on devrait avoir acquis la totalité des fondamentaux pour arriver au collège. On s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Alors, les cahiers de vacances, c'est un outil, ce n'est pas un gadget. C'est un outil et, je peux vous dire, la façon dont on a été reçus – moi, je n'ai pas été dans toutes les écoles pour le distribuer, mais j'ai été aux Mézereaux parce que c'est un endroit un peu – et là franchement, je suis désolé de vous le dire, le directeur de l'école des Mézereaux, les parents, etc., ils se sont dits « voilà une initiative, on va s'en servir de cet outil ». On a été à Pasteur, pareil, etc. Donc, il n'y a pas eu de rejet de ça. Vous, vous avez l'air de considérer que c'est comme ça. Nous, on a considéré que ça pouvait rendre service et que ça pouvait aider un certain nombre de familles. J'allais dire « garder un peu le niveau », sachant qu'on sait très bien, vous comme moi, que, à la rentrée, il y aura au niveau du programme lui-même de l'Education Nationale, les trois premiers mois effectivement vont être consacrés à rattraper une partie du retard qui a été accumulé pendant le Covid. Alors, encore une fois, la dépense, on l'a financée à l'intérieur-même du budget scolaire par les annulations de projets d'école qui étaient financés par la Ville ; donc tout ça s'est fait à budget constant. Mais je trouve toujours un peu bizarre de votre part ou de la part de vos colistiers, de toujours voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Il y a toujours, effectivement... on peut avoir des idées ; mais quand on n'est pas au cœur du dispositif, je pense qu'il faudrait des fois s'abstenir de commentaires, j'allais dire, un petit peu exagérés.

Monsieur Vogel : Semra, oui.

Madame Kilic : Moi, je voulais juste rebondir. Je vais réagir en tant que parent d'élèves puisque mes enfants sont à l'école élémentaire Niki de Saint Phalle aux Mézereaux. C'est une très belle initiative. Quand vous dites que c'est inutile, moi, je trouve ça totalement faux, parce que vous savez, quand vous êtes parent de plusieurs enfants -- trois, quatre, cinq enfants -- c'est un énorme budget. Donc ce cahier est le bienvenu. Même si les parents ne sont pas en possibilité ou en capacité d'aider leur enfant, on trouve toujours moyen d'aider son enfant, de faire un maximum, de le tirer vers le haut. Donc, je trouve que c'est une très belle initiative de la Mairie.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui. Donc, moi, je suis enseignant à l'école à l'Almont, en CP justement, donc le niveau qui était concerné par la remise de ces cahiers de vacances. Je les ai feuilletés, ils sont très bien faits. Les familles étaient vraiment contentes – c'est un vrai que c'est un budget, 4 euros peut-être par enfant, et ces 4 euros-là étaient les bienvenus. Les familles, elles ont besoin d'être accompagnées, elles le sont tout au long de l'année, les écoles sont entièrement numérisées – ça, vous omettez souvent de le dire. Et voilà, on est accompagné au quotidien, on a un budget très important par élève ; pour acheter du matériel scolaire, on demande très peu aux familles. Donc ça, c'est une globalité. Le cahier de vacances a été un outil en plus, mais tout s'additionne. Il ne faut pas prendre le cahier de vacances pour parler du cahier de vacances. Il faut prendre en compte tout ce qui est fait au niveau du numérique, au niveau des tablettes, et au niveau du budget pour les classes, parce que je sais qu'avec le budget qu'attribue la Ville, on ne demande rien aux familles. Voilà.

Madame Grange : Si je peux me permettre en tant qu'enseignante, en tant qu'ancienne enseignante, on sait que tout le monde n'a pas accès au numérique, on sait bien qu'il y a des enfants qui n'ont pas du tout pu suivre les cours qui ont été dispensés par l'Education Nationale, et je pense qu'un cahier physique, comme celui-ci en tout cas, est une initiative intéressante. C'est quelque chose qu'on peut garder à côté de soi.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Grange : Et sur laquelle on peut travailler tout à fait facilement en tout cas. Voilà.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Rouffet : Autre élément aussi. On parlait de l'incendie qui a eu lieu à Schuman, les élèves dont on parlait et qui bénéficient de l'aide à la scolarité, ils ont été détectés grâce à la mise en relation entre les centres sociaux et l'Education Nationale. On ne peut pas dire que les enfants ont été abandonnés. On a fait, il a été fait, le maximum pour qu'ils puissent être le moins en retard possible. Effectivement, c'est des situations hyper difficiles pour tous ces enfants qui n'ont pas eu l'accompagnement qui aurait été nécessaire de la part des parents pour X raison : le travail, le Covid, etc. Et ça se perdure pendant les vacances.

Monsieur Vogel : Ok. Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui. Moi, je voudrais revenir sur les dépenses Covid, parce que, bon, effectivement les dépenses Covid étaient intéressantes mais c'est intéressant aussi d'avoir un

retour d'expérience sur les dépenses, notamment les bons d'achat alimentaires qui ont été distribués. Donc c'était un budget de 143 000 euros. Maintenant, c'est passé. Je pense qu'on doit pouvoir savoir combien ont réellement été dépensés et combien ont réellement bénéficié aux familles.

Monsieur Mebarek : On avait donné ce chiffre lors du dernier Conseil, qui était virtuel. Sur les 143 000, il reste 36 000 euros qui n'ont pas été affectés / utilisés par les familles. Globalement, c'est 80 % de l'enveloppe qui a été atteinte. Et on avait pris l'engagement – c'était une question qui avait été soulevée par qui d'ailleurs ? Claude Bourquard peut-être.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : C'était Claude Bourquard à l'époque. On réaffecte ces 36 000 euros au budget du CCAS pour lui permettre de continuer le mouvement d'accompagnement des familles en difficulté.

Monsieur Guion : Très bien. Autre chose. Pour les parkings en ouvrage. Je note que les 102 000 euros sont affectés aux parkings en ouvrage, donc ça fera l'objet de l'autre délibération pour une partie de ces 102 000 euros. Il y a eu pendant la période Covid une gratuité des parkings aériens, pour le coup. Je ne le vois pas apparaître là, à moins que ce soit dans les charges exceptionnelles des divers services. Quel a été le coût ?

Monsieur Mebarek : Alors la question des parkings en voirie, effectivement le délégataire a eu une moindre recette au titre de cette période. Les discussions sont en cours avec lui. On reviendra vers vous, je pense, au Conseil de septembre.

Monsieur Guion : Mais c'est du passé là.

Monsieur Mebarek : Oui. Mais les discussions sont en cours, donc ce n'est pas du passé. On reviendra vers vous en septembre et on aura probablement un avenant qui sera passé en septembre.

Monsieur Guion : Et du coup, un avenant après-coup ?

Monsieur Mebarek : Oui, un avenant après-coup. C'est-à-dire que la Ville a décidé la gratuité des parkings en ouvrage, en surface pardon, en voirie. Ça a entraîné une perte de recettes pour le délégataire. Ça s'est imposé à lui. Donc le délégataire est tout à fait légitime à venir vers la Ville en lui disant de compenser cette perte de recettes, ça c'est clair. Il est venu nous voir, on a discuté et on est encore en train de discuter. La piste vers laquelle on s'orienterait – sous réserve de ce qui sera délibéré au prochain Conseil – ça consisterait à ne pas indemniser le délégataire à l'aune de ces deux ou trois mois de confinement et d'arrêt de la voirie et de décaler la délégation d'autant, de façon à ce que finalement, il puisse s'y retrouver à l'issue de la délégation. Donc, je ne sais plus, la délégation elle se termine quand, mais quand elle se terminera cette délégation... L'idée, moi, fondamentalement ça m'arrange financièrement, budgétairement aujourd'hui. C'est-à-dire que, plutôt que -- vous l'avez vu, on perd quasiment 1 million de recettes, on a autant de dépenses supplémentaires, on a un équilibre du budget, là, qui est contraint du fait de cette crise – moi, tout ce qui peut venir en moins en termes de dépenses, je le prends. Don, dans la négociation, on s'est dit plutôt que de me facturer, je ne sais pas moi, 50 – 60 - 100 000 euros de surcoût du fait de cette gratuité, qu'est-ce qu'on pourrait imaginer d'autre ? On imagine de décaler d'autant de cette période de confinement la fin de la

délégation. On parle d'assez peu de choses, mais budgétairement, moi, ça me permettra de ne pas avoir à inscrire en Décision Modificative, à vous proposer en délibération, d'inscrire des sommes en plus. Voilà.

Monsieur Guion : Alors, excusez-moi, mais dans la négociation ça va être compliqué parce que dès qu'on prend une décision sans en informer le délégataire d'une gratuité, derrière il est en droit de demander des indemnités. Ca peut être un petit peu dur. Pour vous aider dans la négociation, parce que je désire être constructif, il n'y a pas de souci là-dessus, j'ai beaucoup de Melunais qui m'ont signalé que, pendant la période de gratuité, les parcmètres étaient toujours actifs. Ils ont mis des sous dans les parcmètres pendant la période de gratuité, et donc le délégataire a récupéré pas mal d'argent comme ça. C'est important à le noter, parce qu'à mon avis, ce n'est pas négligeable dans la négociation. Par contre, l'option de reporter la durée de délégation pour compenser cela, ça me paraît compliqué, parce que la délégation ne fait pas que les parkings aériens : elle fait aussi les parkings en ouvrage. Modifier la durée, ça me paraît compliqué. Il va falloir faire très attention. Après, Indigo aurait pu aussi... on aurait pu les appeler je pense, juste avant de prendre cette décision, et ils auraient pu prendre la décision d'offrir quelque chose durant la période de Covid, ce n'est pas interdit.

Monsieur Mebarek : Vous imaginez bien que quand le Maire a pris cette décision, ça a été une décision en urgence, à un moment où toutes les entreprises étaient fermées et leurs salariés chez eux, donc on a pris cette mesure en urgence. Maintenant, j'ai bon espoir que – et on aura l'occasion d'en reparler en septembre je pense – cette discussion aboutisse à ce que je viens de vous proposer là.

Monsieur Guion : Ok.

Monsieur Mebarek : Et quant aux... c'est vrai, vous avez raison de le dire, Monsieur Guion, on a des usagers qui ont mis des pièces. Ca fait partie des questions qu'on a posées à Indigo, de savoir combien ils ont encaissé du fait de ces erreurs on va dire.

Madame Monville : Juste une dernière chose pour rebondir sur ce point, et puis après je dirai quelque chose à Monsieur Adjouadi, c'est ça ? Je suis désolée si j'ai écorché votre nom. Sur le fait de prolonger la délégation de service public avec Vinci, vous savez très bien ce que j'en pense. D'autant plus que Vinci a fait partie, je le rappelle, des entreprises qui ont bénéficié très largement des mesures en terme de chômage partiel, ou des abattements fiscaux mis en place par l'Etat justement pour répondre aux difficultés des entreprises. D'ailleurs, c'était une des choses que je voulais vous dire tout à l'heure à propos de cette Décision Modificative, sur vous aussi, les abattements de taxe que vous avez faits sur la publicité ou l'occupation d'espace à travers les terrasses etc., vous êtes là encore complètement aveugles aux différents types de commerces que vous avez face à vous, et si vous avez des commerces qui de fait doivent être soutenus, ou si c'est des commerces qui ont modérément besoin d'être soutenus plutôt que de manière très incitative, parce que sinon ils seraient véritablement à risque. Donc, vous les aidez tous pareil. Ca, c'est une première chose. Vinci, ça fait très longtemps, on ne peut pas – et c'est bien la preuve avec cette décision-là – on n'a pas une politique de stationnement indépendante parce qu'on est dépendant de Vinci, et chaque fois que vous menez une politique autonome, bah vous la payez. Vous la payez. Et donc ça c'est quand même un vrai souci. C'est Vinci, c'est une certaine logique, mais il me semble Monsieur Vogel que vous connaissez assez bien cette entreprise.

Monsieur Vogel : J'en ai un peu assez de vos insinuations, Madame Monville.

Madame Monville : Bah c'est comme ça.

Monsieur Vogel : Vous savez que c'est à la limite de la diffamation.

Madame Monville : Non ce n'est pas de la diffamation.

Monsieur Vogel : Vous avez l'air de dire que Vinci travaille pour Melun à cause de moi.

Madame Monville : Non, non.

Monsieur Vogel : Alors que ce n'est pas du tout le cas, puisqu'ils étaient là bien avant moi. Et que j'ai participé...

Madame Monville : Non, j'ai dit que vous les connaissiez bien.

Monsieur Vogel : Maintenant vous allez vous taire deux minutes parce que j'ai aussi le droit de me défendre.

Madame Monville : Vous ne me parlez pas comme ça ! Je vais me taire, mais vous ne me parlez pas comme ça.

Monsieur Vogel : J'ai aussi le droit de réponse à ce que vous venez d'insinuer. J'ai un droit de réponse. On n'attaque pas les personnes comme ça. Toutes les sociétés que vous évoquez étaient là bien avant que je sois Maire de Melun. Ne sous-entendez pas qu'elles sont venues à Melun à cause de moi, ce que vous n'arrêtez pas de faire. Ici et ailleurs.

Madame Monville : Pour Elios j'ai un doute. Pour les autres, on, je sais que ce n'est pas vous.

Monsieur Vogel : Ici et ailleurs. Il n'y a pas de doute à avoir. Et je n'arrête pas de vous le dire, et de démentir ce que vous insinuez.

Madame Monville : Monsieur Vogel, moi je ne suis pas avocat d'affaire et je n'ai pas un cabinet qui défend...

Monsieur Vogel : Je vais vous dire une chose : la diffamation...

Madame Monville : Veolia, Vinci, Elios, etc.

Monsieur Vogel : Mais peu importe.

Madame Monville : Voilà, c'est juste un état de fait.

Monsieur Vogel : Oui. Oui, oui. Mais vous savez, tout le monde a le droit de vivre. On a le droit d'être avocat, hein. On a le droit. Tous les avocats ne sont pas des voleurs, contrairement à ce que vous sous-entendez. Moi, je n'ai pas de cabinet. Mais tout le monde n'a pas besoin d'avoir un cabinet. Il y a des activités différentes dans la société. Et la société a besoin d'avocats. Voilà. Ce n'est pas une profession qui démérite, a priori.

Madame Monville : Absolument.

Monsieur Mellier : Attendez. Juste, Madame Monville, il y a un point juridique quand même que vous oubliez : le Maire de Melun, Président de la Communauté d'Agglomération, est soumis, depuis son élection, à une déclaration d'intérêts depuis six ans. Elle est transmise à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Elle est publique, vous pouvez aller la voir. Le Maire remplit les obligations légales. Il n'est pas le seul maire de France à avoir une situation privée, sauf que dans sa déclaration d'intérêts, il dit les choses avec transparence. Et je vous ferai remarquer que ça a été dans tous les Conseils qui se sont passés les six dernières années, et je pense que vous avez l'honnêteté de le reconnaître, à chaque fois qu'il y a eu des délibérations concernant Elios ou Vinci, le Maire n'a pas participé au vote. Donc c'est clair. C'est très clair par rapport à la loi. Je sais bien que parfois la loi, vous dites « la loi, la loi ». Bah la loi, elle est faite pour être respectée et Monsieur le Maire la respecte.

Madame Monville : Oui, bah, Montesquieu nous disait bien que la justice a de temps en temps quelque distance avec ce qui est juste. Mais, vous nous permettrez quand même d'avoir quelques interrogations sur le fait que Monsieur Vogel est un avocat d'affaires réputé et que son cabinet a comme client de grandes entreprises....

Monsieur Vogel : Et alors ?

Madame Monville : ... qui ont la plupart des services publics de la Ville de Melun délégués. Et vous allez me laisser finir cette fois-ci. Moi, je ne fais que constater quelque chose. Je ne dis rien de plus, je le constate. Chacun tirera les enseignements de cette chose, mais je le constate. Certes, ce n'est pas interdit par la loi. Mais pour moi, ça pose un problème, ça pose une question.

Monsieur Vogel : Si vous permettez que je vous réponde, parce que...

Madame Monville : Non, je vais finir.

Monsieur Vogel : Ah donc vous ne me permettez pas.

Madame Monville : Je termine, et après je vais vous laisser la parole. Et la dernière chose que je veux vous répondre, Monsieur Mellier, c'est excusez-moi, mais si Monsieur Vogel sort quand on parle de Vinci, si Monsieur Vogel sort quand on parle de Veolia, si Monsieur Vogel sort quand on parle d'Elios, si Monsieur Vogel sort quand on parle d'un marché qui est cédé à Bouygues, Monsieur Vogel reste quand ? Il gère quand les affaires publiques de la Ville.

Monsieur Mellier : Non mais attends. Attendez, Madame Monville.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Je préfère me défendre moi-même. Ce débat, il n'a pas lieu d'être. Madame Monville, non, maintenant je vous réponds. Je vous ai déjà avertie plusieurs fois en disant que vos insinuations n'avaient aucun fondement. Henri vient de le justifier aussi. Maintenant, vous êtes avertie. Vous êtes avertie. Et la prochaine fois, je vous attaque en diffamation. Voilà. C'est un cas de diffamation quand on est averti et qu'on continue. La loi est bien faite, vous voyez. Montesquieu a bien fait les choses.

Madame Monville : Il se trouve que la diffamation, je sais aussi bien comment ça fonctionne. Monsieur...

Monsieur Vogel : Aussi bien ? Et bien, voilà, vous êtes avocate peut-être ? Vous savez

comment ça marche ? Et bien je vais vous le dire. Quand quelqu'un a été prévenu une fois...

Madame Monville : Non, mon grand-père était bâtonnier. Il a été élu trois fois bâtonnier, Monsieur.

Monsieur Vogel : Mais votre père, c'est votre père.

Madame Monville : Mon grand-père.

Monsieur Vogel : Je ne remets pas en cause votre père.

Madame Monville : Deux fois bâtonnier du barreau de Versailles.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : Ce n'est pas l'un des barreaux les plus...

Monsieur Vogel : On s'en fiche de tout ça. Ce n'est pas votre père qui est en cause, c'est moi qui suis en cause. Et c'est vous qui m'accusez.

Madame Monville : Non, je ne vous accuse pas.

Monsieur Vogel : Je viens de vous prévenir. Vos insinuations sont sans fondement.

Madame Monville : Je ne vous ai jamais accusé.

Monsieur Vogel : Vos insinuations sont sans fondement. Et la prochaine fois, c'est un cas de diffamation, et je vous attaquerai en diffamation. Ce que je répugne à faire, parce que je voudrais que ce Conseil Municipal fonctionne de façon pacifique. Mais visiblement, ce n'est pas votre style aujourd'hui.

Madame Monville : Très bien. Je voulais juste dire aussi à Monsieur Adjouadi que, pour le numérique, et c'est sûrement une discussion qu'on aura ici, nous n'avons pas du tout le même point de vue que vous. Sur le développement du numérique dans les écoles, nous n'avons pas du tout le même point de vue que vous, et que là, on peut discuter aussi sur la pertinence de ces outils, à bien des égards. Voilà, surtout dans les écoles petites, comme les classes auxquelles vous avez fait référence tout à l'heure. Dans le supérieur, c'est un autre débat. Mais dans les écoles petites... Par exemple, la Silicon Valley, ils ont fait une école sans internet jusqu'au bac, où évidemment tous les pontes de la Silicon Valley envoient leurs enfants parce qu'on a découvert depuis un moment déjà que c'était bien plus utile de les former sans ces instruments-là.

Monsieur Adjouadi : Oui, donc je veux bien répondre. Ça fait maintenant neuf ans que je suis enseignant. Je suis arrivé à l'école Armand Cassagne, on n'avait pas le numérique. Après je suis parti à Lieusaint. Et puis, depuis quelques années maintenant, je travaille à l'Almont. Et j'ai pu voir que le numérique il aide, à l'innovation, dans la pratique pédagogique. Alors évidemment, on ne fait pas que du numérique toute la journée. C'est un outil. Avec les CP – j'ai eu plusieurs niveaux, mais avec les CP également – le numérique vient en support. Et vous savez que les enfants -- la journée est longue, elle dure six heures -- ils ont besoin de temps où c'est un peu différent, où on apprend différemment, où on manipule, où on va au

tableau avec les stylets. Voilà, on a une pédagogie un peu plus innovante. On a aussi des tablettes avec des logiciels qui ont été installés et qui nous servent de support, en complément. Tout se complète. Il n'y a pas de manière meilleure qu'une autre. Il y a plusieurs choses qui se complètent.

Monsieur Vogel : On continue, parce que Kadir n'avait pas fini. Je vous passerai la parole juste après.

Monsieur Mebarek : En fait, c'est pour présenter la délibération 23 qui est la suite de la 22. C'est simplement tenir compte de ce que l'on vient de se dire sur la DM et de procéder à la révision et à l'ouverture des Autorisations de Programme dans le cadre de cette DM et vous avez le tableau des différents programmes pour lesquels il est proposé d'ajuster les crédits eu égard à cette Décision numéro 1. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Deux petites choses. Dans les pertes de recettes dues à la Covid, il y a 140 000 euros de perte de recettes de TLPE, donc la taxe sur les enseignes. Je voulais revenir là-dessus puisque malheureusement c'est assez inégal comme impôt. C'est surtout les grosses enseignes qui en ont bénéficié, donc c'est le Champ de Foire essentiellement ; le centre-ville en a peu bénéficié, à part Maxi Bazar et la FNAC, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup dans le centre-ville qui ont bénéficié de cette réduction. Et s'il y en a qui en ont bénéficié, c'est beaucoup moins que les grosses enseignes du Champ de Foire. C'est important de garder les emplois qui sont au Champ de Foire, je suis d'accord, mais il aurait peut-être été plus utile de trouver une compensation, une aide pour les commerçants, d'un peu plus égalitaire – je ne sais pas, un forfait de baisse de Taxe Foncière ou quelque chose comme ça. Vous avez rappelé très justement tout à l'heure que les commerçants, même les locataires, payent la Taxe Foncière très majoritairement tous les ans. Donc voilà, c'était une petite remarque là-dessus pour essayer de ne pas faire l'erreur la prochaine fois. Deuxième chose, vous avez parlé de la date de fin de délégation d'Indigo tout à l'heure, je voudrais bien avoir cette date, notamment pour les parkings communs plus le parking Gaillardon.

Monsieur Mebarek : Pour le point d'avant, la problématique d'exonération de la TLPE, on ne pouvait pas dissocier les petites des grandes, la délibération aurait été illégale et retoquée au contrôle de légalité, donc on ne pouvait faire que pour tous. Après, les mesures plus ciblées, on le fait via diverses opérations. Ce n'est pas non plus la panacée, mais les bons alimentaires orientés vers les commerces de Melun... Il y a un point très important, on n'est peut-être pas dans la bonne instance, mais les bases minimales de CFE, là pour le coup, l'arbitrage a été fait à destination des petites entreprises puisque ce sont essentiellement les petites entreprises qui payent les bases minimales de CFE alors que les grosses sont plutôt sur de la taxation normale. Donc, on a pensé clairement, on avait bien conscience que les grandes allaient en profiter, mais on ne pouvait pas...au risque de faire tomber la délibération. Et puis les droits de terrasse concernent tout le monde. Et concernant la voirie, franchement, entre les parkings en ouvrage, le parking de la gare, les parkings en voirie, moi, je m'emmêle un peu les pinceaux. Je ne sais pas si les services, vous avez l'info, mais je pense que dans le mandat, dans ce mandat – on vous donnera l'info, Monsieur Guion, ainsi qu'à tout le Conseil – les délégations et je crois pour la totalité, de manière échelonnée de 2024 à 2026, mais dans ce mandat, les délégations parkings cesseront. Voilà. Mais on vous donnera précisément par site.

Monsieur Guion : Justement, je crois que c'est quelque chose d'assez important là-dessus,

pour les commerçants -- et pas que les commerçants, les habitants, les clients des commerçants – est-ce que ça sera discuté dans une commission particulière cette fin ?

Monsieur Vogel : Bien sûr.

Monsieur Mebarek : Oui, oui.

Monsieur Guion : Laquelle ?

Monsieur Mebarek : C'est un vrai sujet qui mérite que tous les élus puissent donner leur position, et il est clair que nous, élus de la Majorité, on est très sensible également à cette question et aux décisions qui seront prises là-dessus. La souplesse que l'on a aujourd'hui, elle n'est quand même pas mal, donc il faudra mesurer le coût / avantage de chacune des solutions, mais bien entendu, on en parlera en Commission des Finances par exemple, ou toute autre commission. Voilà.

Monsieur Guion : Et, du coup, j'ai une autre question qui concerne les autorisations de paiement, donc sur la délibération 23. C'était sur la rue Pouteau : sauf erreur de ma part, je ne vois pas la rue Pouteau dans les autorisations de paiement pour la requalification de la rue. Alors, peut-être que c'est dans un package de la voirie, mais j'aimerais bien savoir si c'est bien pris en compte.

Monsieur Mebarek : Alors. Je n'ai pas le programme d'investissement. La rue Pouteau, elle est intégrée dans une opération globale. On a une opération un peu fourre-tout qui s'appelle Cœur de Ville dans laquelle on va aller mettre des voiries. Cette opération, on peut la rehausser, donc globalement on va la rehausser. Les travaux de la rue Pouteau, la Municipalité a bien l'intention de les entreprendre. On fixera le montant de l'enveloppe une fois qu'on aura l'évaluation précise de ce que ça va nous coûter. Il n'est pas impossible que l'AP ne tienne pas compte globalement cette rue, mais en tout cas l'intention politique, elle est là. Donc on en reparlera du coup dans le cadre du budget 2021, avec des chiffres plus précis.

Monsieur Guion : C'est dommage quand même qu'on va attendre 2021, parce que là, la rue est dans un état assez catastrophique, tout le monde peut le reconnaître. Et c'est quelque chose d'assez urgent pour la redynamisation du cœur de ville, donc j'espère que ça va être pris en compte très rapidement.

Monsieur Mebarek : Bon alors, je suis désolé, je vous fais ça en direct. J'ai ici plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de lignes d'investissement, et donc on a une opération Cœur de Ville dont on a un niveau d'Autorisation de Programme qui est, en 2020, de moins d'1 million d'euros. Et, dans cette opération fourre-tout on va dire, on va retrouver une ligne qui s'appelle rue Pouteau – du coup, j'ai dit une bêtise tout à l'heure – l'évaluation, elle est de 695 000 euros. 695 000 euros de requalification de cette rue, avec des études sur l'exercice 2021, et une mise en œuvre physique sur l'exercice 2022. Rien que les études – parce qu'on ne fait pas des travaux comme ça – en 2021, on inscrira 45 000 euros, et le solde de l'opération sera sur 2022. Voilà. En tout cas, sur 2020, l'opération existe.

Monsieur Guion : C'est une question que se posent beaucoup de Melunais. Pas avant 2022 pour les travaux rue Pouteau donc ?

Monsieur Mebarek : Oui, mais beaucoup de Melunais se posent la question, comme beaucoup

de Melunais nous demandent de refaire la rue Aristide Briand, nous demandent de refaire tout un tas de rues ou d'avenues très passantes dans la ville. Bien entendu, si on pouvait tout faire, on le ferait d'un coup, ça c'est évident. On fait les choses de manière programmée en fonction de nos capacités financières, en fonction de la capacité des services à produire des travaux. La rue Pouteau, elle viendra. On ne peut pas dire que ça n'existe pas – je vous dis, les études sont en 2021 et le chiffrage est fait, elle sera faite en temps utile. Et puis, on a d'ailleurs des travaux en cours, donc ça aurait été dommage de lancer la rue Pouteau alors qu'il y a un chantier en cours. Ca n'aurait pas été très pertinente de faire des travaux alors qu'on a un immeuble qui est encore en cours de construction. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. C'est bon, tu as fini ?

Monsieur Mebarek : Oui, c'est bon, moi.

Monsieur Vogel : Donc, on a deux délibérations. La 22. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Là, on vote la 22, on est dans la DM. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2020, équilibrée en section d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	- 837 847,00 €
Investissement :	- <u>2 492 450,54 €</u>
Total :	- 3 330 297,54 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

23 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2020 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Vogel : Ensuite, la délibération 23. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2020 selon le tableau joint en annexe.

24 - PASSATION ECRITURES D'ORDRE NON BUDGETAIRES CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DES BIENS 201801-00002 ET V12016000408 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTES 28188 ET 1068

Monsieur Mebarek : On a bientôt terminé.

Monsieur Vogel : Les financières.

Monsieur Mebarek : Oui, les financières. Oh là. La 24, c'est simplement des corrections d'erreurs d'écritures d'ordre. On est sur des montants d'amortissement pour lesquels on a des erreurs, et on parle de très faibles choses puisqu'on parle d'un montant de 36,16 euros ou de 175 euros. Le Trésorier nous demande de corriger ces inscriptions sur nos écritures, et voilà. Il est proposé de le voter.

Monsieur Vogel : Bien. Je pense qu'on peut passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. 25. Hein ? S'oppose ? Attends... opposition ou abstention ? Opposition. Ok.

Adopté par 6 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE les écritures comptables suivantes :

- débit du compte 28188 « Amortissement mobilier » : 211.59 €
- crédit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 211.59 €.

PRECISE que ces écritures sont d'ordre non budgétaires.

25 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N°109761, D'UN MONTANT TOTAL DE 579 623 € - ICF HABITAT LA SABLIERE - DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS SITUES 70 RUE DE L'ECLUSE, MELUN

Monsieur Mebarek : La délibération 25. Il s'agit de l'octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social ICF La Sablière qui sollicite un montant d'emprunt global de 579 623 euros auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'acquisition et de l'amélioration de 4 logements rue de l'Ecluse. Dans ce cadre-là, il sollicite une garantie à hauteur de 100 % pour cet emprunt. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Ce n'est pas du tout pour s'opposer, mais c'est pour juste constater que la Ville de Melun va du coup garantir, être caution pour cet emprunt, et donc on peut voir à peu près le taux du marché en ce moment pour un emprunt pour la ville de Melun : on est à 1,6 %. C'était juste pour revenir sur la délibération de tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, monsieur.

Monsieur Devoghelaere : C'était pour savoir de quelle catégorie de logement il s'agit. Est-ce qu'on a du logement social, du logement très social ?

Monsieur Mebarek : Ah oui, oui. Bien sûr. C'est du logement social, ça c'est certain, puisqu'on ne garantit certainement pas des emprunts pour du logement privé. Donc, c'est du social. Après, la catégorie, on a du PLS et du CPLS – bon, je ne sais pas. En tout cas, on est bien sur du logement social.

Madame Monville : Oui, mais on est sur la catégorie supérieure du logement social. Avec le problème de logement qu'il y a dans la ville, moi, je ne comprends que vous continuiez cette politique d'éviction du logement très social.

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas comme si on n'avait pas de logement.

Madame Monville : Non mais, qu'il y en ait. Je veux dire, le logement, ce n'est pas un seuil décrété par un comptable dans un livre de comptes. Le logement, c'est répondre à la nécessité que nous avons-nous, les êtres humains, et singulièrement sous nos latitudes, d'avoir un toit sur nos têtes. Voilà. Et c'est un droit. Depuis 1989, c'est un droit. Or, il se trouve qu'à Melun, il y a quand même pas mal de difficultés de logement, de gens qui sont très mal logés, de gens qui ne sont pas logés du tout – et il y en a même de plus en plus – et que maintenant vous ne construisez plus que du logement social intermédiaire ou du logement très social. Alors, je sais en partie pourquoi, et c'est là où des fois, Monsieur Mebarek, vous n'êtes pas assez préparés, parce qu'en fait, vous le savez – enfin, non, vous ne le savez pas mais Monsieur Vogel le sait – Madame Péresse a cessé de subventionner le logement très social dans les villes qui avaient déjà 20 % de logements sociaux. Ce qui fait que pour un bailleur social, aujourd'hui, monter un logement très social est devenu impossible : sans le soutien de la Région, c'est impossible. Et donc, on n'a pas de logement très social qui continue à se créer dans des villes où on en a besoin comme à Melun. Voilà. Le jour où il n'y aura plus de mal logement à Melun, vous me direz si vous voulez « là, on n'en a pas besoin ». Mais pour l'instant il y a du mal logement à Melun. Donc il faut inverser le sens des choses. Ce n'est pas un pourcentage, c'est des gens dans la rue, c'est des gens qui ont du mal à de loger. C'est ça.

Monsieur Mebarek : Ouai, ça marche. Je vous mets au défi, Madame Monville, de nous citer des exemples où des bailleurs sociaux qui font du logement très social – je parle par exemple d'Habitat 77 – nous ont sollicité et que nous ayons refusé l'octroi de la garantie. Ne cherchez pas, ça n'existe pas. A chaque fois qu'un bailleur social nous sollicite pour une garantie, nous l'octroyons. L'essentiel des garanties que nous octroyons, d'ailleurs, c'est dans le cadre de la restitution de l'offre du PRU où on est sur du logement très social pour lequel les bailleurs sociaux sollicitent la garantie. Après, pour compléter, Madame Monville, on n'est pas sur une ville avec les riches et les très pauvres. Il faut arrêter le délire. On est dans une ville normale, avec un parcours résidentiel où on a des familles qui commencent avec du logement très social – parce que ce sont peut-être des jeunes couples – qui évoluent, qui progressivement basculent vers de l'intermédiaire, et après, par chance ou par opportunité, ils acquièrent et deviennent propriétaires de leur logement. La Ville accompagne ces familles. En accompagnant les bailleurs, on accompagne ce parcours résidentiel. Donc, dire que c'est un gros mot que d'accorder une garantie parce qu'on a du logement intermédiaire, c'est interdire à ces familles qui sont dans du logement très social d'accéder à un logement intermédiaire, et ça vous pourrez leur dire. Troisième point : la rue de l'écluse, il ne vous aura pas échappé qu'on est sur ICF La Sablière, c'est un bailleur très particulier, c'est « le bailleur de la SNCF » et on est ici sur du logement social qui va être utilisé par des cheminots puisqu'il est à côté de la gare. Voilà. Bien sûr, les cheminots sont très riches, c'est connu.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, si vous m'attaquez en diffamation, moi, je vais vous attaquer pour mensonge parce que vous ne cessez de mentir dès que vous répétez ce que j'ai dit, quoi. Donc, à aucun moment je n'ai dit que c'était un problème que Melun construise du logement social, j'ai dit qu'il n'y avait plus de logement très social qui se construisait à Melun du fait

d'une politique régionale – et vous pourriez écrire à Madame Pécresse pour lui demander de changer sa politique régionale, vous avez le droit de le faire, moi je l'ai fait – et par ailleurs, le fait qu'il n'y ait pas de logement très social qui se construit à Melun, c'est un problème, parce qu'à Melun il y a des besoins de logements sociaux cruciaux. Et de logement sociaux très sociaux. Et pour revenir sur ce que vous avez dit sur « Melun est un ville normale », Melun fait partie des 250 villes de France les plus pauvres. C'est une réalité, que ça vous plaise ou non, c'est comme ça. Et puis par ailleurs, sur le parcours résidentiel des habitants, mais vous nous vendez le rêve des années 1980. Aujourd'hui, les jeunes vivent plus mal que les seniors. Vous nous vendez le rêve des années 1980. Et bientôt, on vivra tous mal, avec la réforme des retraites que Macron ne veut pas abandonner. Donc, vous nous vendez un rêve qui n'existe plus depuis longtemps.

Monsieur Mebarek : Et donc, ok, on va passer.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : A vous écouter, il faut se suicider dès demain matin avec vous, Madame Monville, hein. Allez, on continue. On va peut-être délibérer sur celle-là.

Monsieur Martin : S'il vous plaît. J'ai juste une toute petite question sur ce sujet.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : Il va s'agir d'une destruction du bâti existant ou c'est simplement une rénovation ?

Monsieur Mebarek : Non, non. C'est une rénovation.

Monsieur Martin : Merci.

Monsieur Vogel : Rénovation. Donc, on vote sur la délibération 25, garantie d'emprunt. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. 26.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : L'assemblée délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 579 623 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 109761 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

26 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : Enfin, dernière délibération financière. C'est pour procéder à l'effacement de quatre dettes pour un montant total de 2 600 euros qui sont des dettes qui n'ont pas pu être recouvrées concernant les études surveillées, les crèches, les centres de loisirs et l'école multisports. Il est donc demandé au Conseil d'annuler purement et simplement ces dettes.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. 27, Marie-Liesse.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **2 626,30 €**,

21/07/2015	dossier n°052514001858P	129,59 €
07/02/2019	dossier n°000118035196	397,93 €
25/06/2019	dossier n°000219021219	1 974,77 €
25/07/2019	dossier n°000217005183R	124,01 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2020 et à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget Primitif 2020.

27 - REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS DES PARCFICHES ACHETEES PENDANT LA PERIODE DE GRATUITE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE DE MARS A JUIN 2020 - APPLICATION, AU PRORATA TEMPORIS DU TARIF DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE POUR JUILLET 2020

Madame Dupuy : Oui, Monsieur le Maire. Alors, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, le gouvernement a réglementé les déplacements des personnes ou pour faire des courses de nécessité. Pour aider ces personnes, pour aider les commerces qui ont travaillé avec beaucoup de courage, d'ailleurs, pendant cette période difficile, la Ville de Melun a décidé de suspendre la perception de cette redevance, mettant gratuitement à disposition des Melunais les places de stationnement. Cette décision est partie

du 17 mars et va s'arrêter le 17 juillet prochain. Donc, les personnes qui avaient payé leur fiche, avaient acheté leur fiche pour les mois suivants, il est bien sûr envisagé de les dédommager. Donc, la période du 17 au 31 mars, ce sera à 50 % -- je peux vous redire les prix si vous le souhaitez – pour la période du 1er avril au 30 juin, ce sera bien sûr la totalité. Donc, ce sera fait, il est marqué, à la demande des Melunais, mais en fait la Mairie va joindre ces personnes-là et leur proposer ce dédommagement. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les usagers ayant pris un abonnement sur voirie pendant la période de gratuité du stationnement du 17 mars au 30 juin 2020, ainsi qu'à faire appliquer par INDIGO un tarif, au prorata temporis, pour la période du 18 au 31 juillet 2020.

Monsieur Vogel : Bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 28.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser au *prorata temporis* suite à leur demande, les usagers ayant pris un abonnement sur voirie pendant la période de gratuité du stationnement du 17 mars au 30 juin 2020 selon les modalités suivantes :

- *du 17 mars au 31 mars 2020 :*

Forfait mensuel à 30,00 € : **15 € à rembourser**

Tarif résident à 15,00 € : **7,50 € à rembourser**

Tarif résident demi-tarif à compter du 2^{ème} véhicule : **3,75 € à rembourser**

- *du 1^{er} avril au 30 juin 2020 :*

Forfait mensuel à 30,00 € : **30,00 € à rembourser**

Tarif résident à 15,00 € : **15,00 € à rembourser**

Tarif résident demi-tarif à compter du 2^{ème} véhicule : **7,50 € à rembourser**

AUTORISE M. le Maire à faire appliquer, pour la période du 18 au 31 juillet 2020, par le concessionnaire INDIGO un tarif au *prorata temporis* suivant :

Forfait mensuel à 30,00 € : $30,00 \text{ €} / 31 \text{ jours} \times 14 \text{ jours} = \mathbf{13,55 \text{ € à appliquer}}$

Tarif résident à 15,00 € : $15,00 \text{ €} / 31 \text{ jours} \times 14 \text{ jours} = \mathbf{6,77 \text{ € à appliquer}}$

Tarif résident demi-tarif à compter du 2^{ème} véhicule : $7,50 \text{ €} / 31 \text{ jours} \times 14 \text{ jours} = \mathbf{3,39 \text{ € à appliquer}}$

28 - AVENANT N° 25 AU TRAITE DE CONCESSION ET A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT ET DU STATIONNEMENT DE SURFACE - ' LE SAMEDI, C'EST GRATUIT '

Madame Dupuy : Alors, toujours dans l'esprit d'aider et de faire venir les Melunais au cœur de la ville de Melun – et non qu'ils n'aillent cueillir des pâquerettes autour – et pour aider les commerçants, il a été décidé de faire un stationnement gratuit pour les parkings en ouvrage de centre-ville chaque samedi, de minuit à minuit. Cette opération, donc, aura lieu le samedi, à partir du 18 juillet, et elle se terminera le 24 décembre. Alors, la charge financière sera prise par la Ville, qui, pour assurer le maintien de l'équilibre économique du contrat, la Collectivité versera au concessionnaire une compensation financière globale, mais je crois que Kadir en a parlé, de 67 572 euros HT, soit 81 086,40 euros TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 25 au Traité de concession et la Convention d'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement de surface pour l'opération « Le samedi, c'est gratuit ».

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Ce n'est absolument pas gratuit, en fait. Il y a bien une compensation qui s'applique, donc on paye – y compris les gens qui n'ont pas de voiture ou qui éventuellement seraient pris de folie à circuler en vélo dans la ville. Là, je veux dire, l'intitulé devrait être revu, parce que c'est un peu trompeur. Et par ailleurs, j'aimerais bien savoir s'il y a des études sur l'efficacité de ces dispositifs dans la stimulation du commerce de centre-ville. Est-ce qu'on peut le chiffrer ? Est-ce qu'on peut l'apprécier ?

Madame Dupuy : On pourra le faire à la fin puisque là, c'est dans un temps relativement réduit.

Monsieur Saint-Martin : Oui, mais avant il y avait quand même une opération samedi c'est moitié prix, là c'était quand même...

Madame Dupuy : Là, on va un peu plus loin vues les circonstances, mais en effet, on pourra voir l'impact sur le commerce.

Monsieur Saint-Martin : Alors dont acte, mais l'intitulé, pour moi, est très trompeur. Voilà.

Monsieur Vogel : Ca dépend à quel niveau on se situe. Nous, on se situe au niveau de l'utilisateur final.

Monsieur Saint-Martin : Certes.

Monsieur Vogel : Donc, on passe au vote ?

Monsieur Guion : Monsieur le Maire s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Pardon, je ne vous avais pas vu.

Monsieur Guion : Je voulais réagir là-dessus, pas dans le sens d'Arnaud Saint-Martin pour le coup. Moi, je me félicite là-dessus puisque c'était une des premières propositions de la liste Réinventons Melun sur la campagne. On peut revenir là-dessus, c'était notre première

proposition.

Monsieur Vogel : Oui, on n'a pas d'exclusive.

Monsieur Guion : Mais je vous remercie d'appliquer notre programme en commençant par le début en plus, donc c'est très bien.

Monsieur Vogel : C'était aussi notre programme – nos programmes se rejoignent sur certains points.

Monsieur Guion : Ok. Par contre, j'ai vu que nous avons sur table une nouvelle délibération parce que le prix avait été modifié ?

Madame Dupuy : Alors...

Monsieur Guion : Parce que, sur la délibération que j'ai reçue, on avait un coût de 81 086 euros pour vingt-quatre samedis. Ca a été modifié ou pas ?

Madame Dupuy : Est-ce que ça a été modifié ? Alors pourquoi l'avenant ?

Monsieur Guion : Parce qu'on est d'accord, je vois sur l'avenant qu'on a un coût par samedi de 3 378 euros pour le samedi gratuit... on est d'accord ?

Madame Dupuy : Oui.

Monsieur Guion : Alors, du coup j'ai fait des petites recherches. Je suis allé voir l'avenant qui concernait le samedi à moitié prix pour comparer. Et donc, j'ai fait une petite règle de trois en me disant « combien ça coûte par samedi à moitié prix ? » ; et j'ai vu que ça coûtait par samedi à moitié prix 863 euros. Là, pour un samedi gratuit, on passe à 3 378 euros. Donc je me dis, le samedi gratuit en entier, est-ce que c'est égal à deux fois le samedi à moitié prix, ou est-ce qu'il y a un truc qui ne va pas, un problème de négociation avec Indigo ? Le samedi à moitié prix, pour moi, c'était toute la journée, non ? Ce n'était pas le samedi après-midi ?

Madame Dupuy : C'était l'après-midi.

Monsieur Vogel : L'après-midi.

Monsieur Guion : Alors je ne sais pas qui a compris ça du coup. A chaque fois, c'était marqué « le samedi c'est moitié prix ».

Monsieur Vogel : Bon, ça expliquerait la différence.

Monsieur Guion : Ca expliquerait la différence puisque 863×4 , ça expliquerait la différence. Donc, il y avait vraiment un souci de communication pour le coup sur le samedi à moitié prix. Je n'ai pas compris non plus. Je suis commerçant en plus, donc.

Madame Dupuy : Ben, je ne sais pas, mais il y a un problème.

Monsieur Guion : Deuxième chose. C'est très bien, je réitère, c'est très bien de faire ça tous les samedis gratuits. Quels moyens de communication vous allez mettre en place, ou Indigo

va mettre en place, pour le faire savoir et faire vraiment revenir les clients au centre-ville pour ça ? Parce que, c'est bien de faire les samedis gratuits, mais il faut aussi le faire savoir.

Madame Dupuy : Le faire savoir.

Monsieur Guion : Il faut aussi que ce soit vu, lu et entendu comme on dit, pour que ce soit vraiment efficace.

Madame Dupuy : Vas-y, parce que... Oui, oui vas-y.

Madame Stentelaire : Juste au niveau commerce, vendredi seront distribués chez les commerçants justement des flyers indiquant que le samedi c'est gratuit, à disposition évidemment du commerçant qui a déjà été prévenu, lui – tu as dû l'être par mail – et les clients ont déjà été prévenus par la presse, et ils vont avoir des flyers qui seront distribués demain ou vendredi normalement. Les panneaux lumineux aussi, enfin il y a plusieurs...

Monsieur Guion : J'entends bien. Mais là, pour le faire savoir, il faut aller sur toute la zone de chalandise de Melun qui va tout de même un petit peu plus loin, et puis il faut mettre ça en avant, quitte à faire participer les commerçants, pourquoi pas. Mais il faut vraiment que ça se sache, c'est une mesure, je pense, efficace, mais pour qu'elle le soit, il va falloir le faire savoir. La presse c'est très bien, mais ça ne va pas suffire ; peut-être de la pub dans la presse, peut-être que des vidéos sur les réseaux sociaux, enfin, il va falloir faire un petit peu plus pour dire aux gens « revenez à Melun, le samedi c'est gratuit, et vous allez voir, vous allez être étonnés ». Bon, pas par la rue Pouteau, mais par le reste oui.

Monsieur Vogel : Peut-être, avec les commerçants, justement. Une action de communication avec les commerçants.

Madame Stentelaire : Voilà, j'allais dire ça aussi. Les commerçants étant au courant, ils ont tous leur fichier client, et évidemment ils vont communiquer puisque...

Monsieur Guion : Je pense que là, il faudrait un co-construction : il faudrait qu'Indigo y mette du sien, que la Mairie mette du sien aussi, que les commerçants aussi, qu'on réunisse tout ça pour faire une vraie campagne de communication. Ça ne suffit pas de dire les commerçants vont le faire, ou Indigo. Indigo, par contre, ils devraient peut-être aider au lieu de facturer 3 600 euros la modification informatique.

Monsieur Mebarek : Monsieur le Maire, Catherine, il y a un élément qu'on peut ajouter : sur la communication au-delà de Melun, il y a des spots sur Radio Oxygène qui va largement au-delà de Melun – qui va vers Nemours, Fontainebleau – qui seront diffusés quotidiennement sur cette gratuité aussi.

Madame ??? : Si je peux juste rajouter... c'est moi qui parle... que beaucoup de commerçants ont relayé l'info sur leur page Facebook à leurs clients également. 3h34mn46s

Monsieur Guion : C'est tout leur intérêt.

Madame ??? : Exactement.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Ah, Madame Monville.

Madame Monville : Juste une explication de vote. On va s'abstenir sur cette délibération. On est favorable au fait d'étendre la gratuité des parkings – ceci dit, il faut le faire de façon intelligente puisqu'il ne faut pas non plus inciter les gens à se déplacer en voiture dans la ville quand ils peuvent faire autrement. Mais, comme on vous l'a dit tout à l'heure, on pense que cette délégation à Vinci est un vrai problème, qu'elle nous empêche d'avoir une politique de stationnement autonome, et que par ailleurs, Vinci n'a pas besoin de ce dédommagement.

Monsieur Vogel : Bien. Donc on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. 29.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n° 25 au Traité de concession et la Convention d'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement de surface instaurant la gratuité du stationnement pour tout usager des parkings du centre-ville, chaque samedi, de minuit à 23h59, à compter du 18 juillet 2020 jusqu'au 26 décembre 2020 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 25 annexé à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.

29 - CONVENTION D'ORGANISATION DE L'OPERATION "LE SAMEDI, C'EST GRATUIT" SUR LE PARKING GAILLARDON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Dupuy : Là, il s'agit d'adapter cette organisation au parking Gaillardon toujours dans cet esprit de commerce, de faire venir les gens dans Melun, d'animer la ville, voilà quoi. On souhaite donc assurer aussi cette gratuité sur le Mail Gaillardon. Donc, la Ville de Melun et la SAPP se sont rapprochées pour conclure une convention en vue d'appliquer au parc privé Gaillardon le dispositif de l'opération « Le samedi c'est gratuit ». Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? S'abstient ? Non ? Si ? C'est la même chose que la précédente, mais pour le parking Gaillardon. Abstention ou pas abstention ? Il y en a deux, là, trois, quatre. Bon quatre. Six ? Sept ? Donc sept abstentions.

Madame Grange : Non six abstentions.

Monsieur Vogel : Six, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention relative à l'organisation de l'opération « Le samedi, c'est gratuit » sur le parking Gaillardon avec la société S.A.P.P. annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant(e) à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférent.

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000€ A L'ASSOCIATION J.S. FESTIVAL - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF

Monsieur Boursin : JS Festival organise les Affolantes. Ce festival a pris naissance il y a trois ans – 2017 de mémoire. Il s'est engagé sur une durée de cinq ans sur la base d'une convention avec un des objectifs : que l'ensemble des partenaires financiers puissent partager la réalisation de ce festival par tiers – en gros, un tiers mécénat, un tiers institutionnel et un tiers sur fonds propres. A ce jour, il y a 50 % financés par la Ville de Melun sur les précédents exercices, les 50 % restants par le mécénat et leurs fonds propres. A noter que pour la première année, donc l'exercice 2020, le Conseil Général participera à l'organisation de ce festival du fait du rayonnement de années précédentes et de sa montée en charge, et qu'ils attendent la réponse du Conseil Régional. Pour nous, ça ne changeait pas l'engagement qu'on avait pris d'accompagner à hauteur de 30 000 euros ce festival. Voilà. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ?

Monsieur Martin : J'ai des questions, s'il vous plaît, par rapport à cette délibération. Enfin, des observations et des questions. Tout le monde ici, je pense, se réjouit de l'existence d'un festival à Melun, une ville préfecture, 40 000 habitants, 130 000 habitants dans les environs, on peut penser qu'on a le potentiel pour faire quelque chose de bien, quelque chose de qualitatif. Or, nous en sommes à la quatrième édition du festival des Affolantes, et force est de constater que ce festival manque cruellement de colonne vertébrale. Lorsque vous interrogez les Melunais ou les gens qui habitent autour de Melun, personne n'est capable de qualifier ce festival et au fil des années c'est de pire en pire. Si vous allez sur le site des Affolantes aujourd'hui, il est prévu semble-t-il, pour l'édition qui vient, l'édition de fin septembre apparemment, que des artistes interviennent dans les catégories suivantes – alors, accrochez-vous bien : on a les arts du cirque, on a le théâtre de rue, on a la fanfare, on a les clowns, on a la musique rock, on a la danse contemporaine, on a la musique techno, on a la Commedia dell'arte, on a des marionnettes, on a la déambulation – je ne sais pas bien ce que ça veut dire, mais apparemment c'est un art à part entière – on a la chanson, et on a la musique festive. Moi, je voudrais que vous compreniez quand même qu'à faire un petit peu de tout comme ça, on finit surtout par faire un grand n'importe quoi. A partir du moment où la Ville de Melun s'apprête à renouveler une subvention de 30 000 euros d'argent public – ce n'est pas rien tout de même 30 000 euros d'argent public – on pourrait peut-être exiger de trouver à ce festival un thème précis et qu'on s'y tienne, seule façon de créer dans le paysage culturel un marqueur relié à la Ville de Melun. Spécialiser le festival des Affolantes dans un art précis, c'est la seule façon que ce dernier, enfin selon nous, profite à l'image de Melun. C'est aussi la seule façon de ne pas dériver vers une fête de la saucisse destinée uniquement à écouler les stocks de bière, parce qu'on a l'impression que c'est ce qui est en train de se passer. D'ailleurs à ce propos, on sait que l'organisateur des Affolantes exerce à Melun dans le milieu des débits de boisson. On peut s'interroger quand même sur le mélange des genres entre une subvention d'argent public de 30 000 euros destinés à la mise en œuvre d'un festival et qui servira surtout à remplir les caisses privées du débit de boisson de son organisateur. Pour s'en prémunir, est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter dans la convention d'objectifs qui est liée à la délibération un article visant à permettre à l'ensemble des commerçants melunais qui en manifesteraient le désir, la possibilité de gérer des stands de boisson, du snacking, etc. ? C'est, selon moi, le garde-fou nécessaire pour que la subvention publique profite au plus grand nombre et pas seulement à quelques intérêts privés. Pour terminer, toujours dans la convention d'objectifs, selon l'article 5, « l'Association, JS Festival en l'occurrence, s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice un compte rendu financier, accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif, de même que les comptes annuels et

le rapport du commissaire aux comptes ainsi que le rapport d'activité. » Alors, selon l'article 7, je cite toujours « Tout refus de communication des comptes, du compte rendu financier mentionné à l'article 5 ou toute communication tardive de ce dernier entraîne la suppression de la subvention ». J'ai demandé aux services de la Ville dès le 9 juillet qu'on me communique ces éléments pour l'exercice précédent. Je ne les ai pas reçus. J'ai fait plusieurs relances, je ne les ai toujours pas reçus. C'est d'autant plus dommageable que c'est bien à la lueur de ces documents que le Conseil Municipal peut juger de l'opportunité d'une telle subvention, et que la Ville peut en déterminer le montant. Après tout, on parle de 30 000 euros, pourquoi pas 15 000, pourquoi pas 50 000 ? On ne sait pas. On n'a pas les éléments pour pouvoir juger. Ma question, c'est : avez-vous eu l'ensemble des documents exigés ? Si oui, à défaut de nous les avoir transmis, est-ce que vous pouvez nous en faire une brève synthèse, là, aujourd'hui ici et maintenant ? Si non, au lieu de renouveler la subvention, pourquoi ne pas proposer l'application des sanctions prévues par l'article 7 de la convention d'objectifs ? En tout état de cause, je demande à ajourner cette délibération jusqu'à ce que nous puissions tous avoir ces éléments et ainsi pouvoir être pertinents dans notre évaluation et notre appréciation de la situation. Merci.

Monsieur Boursin : Bon, ça fait plein de questions. S'agissant sur le fond de la nature du festival, il appartient souvent à ceux qui l'organisent de définir, de mettre une patte particulière -- je vous rejoins complètement sur la logique d'occurrence, il y a quelque chose qui se développe. Il est tout neuf celui-là, je rappelle que les précédents, on n'était pas sur les mêmes dimensions, on était dans des centaines de milliers d'euros, et beaucoup de centaines de milliers d'euros si on repart du Festival de Melun jusqu'au Bruit de Melun. Là, on est dans une dimension qui est tout à fait ridicule. Si on veut parler de festival, il n'y a aucun festival qui coûte 30 000 euros à ma connaissance dans le secteur. Je vais terminer avant, c'est bien quand on se répond. La deuxième chose, il semble, et je dis il semble que, l'esprit était de se tourner vers les arts de la rue. Effectivement, tout ce qui a été énuméré dans les objectifs, c'est les arts de la rue, qui peut donner une couleur particulière. C'est, à ma connaissance, un type de festival qui n'existe pas sur le secteur même de Melun, sauf peut-être à Morêt où je crois qu'il y a une journée des arts de la rue. Prend-il, ne prend-il pas ? Quelle évaluation avons-nous ? Il y a le réseau Facebook, il y a la participation quand on y va – est-ce qu'il y a du monde ? Est-ce qu'il n'y a pas de monde ? J'ai vu du monde dans ce festival où j'ai été à chaque fois. Est-ce que ça fait des dizaines de milliers de personnes ? Non. Je ne vais pas dire oui, j'y étais aussi. Y avait-il que la bière de la personne ? Non, il n'y avait pas que la sienne, il y en avait d'autres. Les foodtrucks sont aussi les bienvenus, et ça avait changé au fil des années. Est-ce que la Ville refuse qu'il y ait d'autres personnes ? Pas du tout. Je pense que l'appel à ce qu'il y ait l'ensemble des commerçants en priorité pour y associer, c'est même presque une charte dans les activités et les événementiels que l'on met sur la ville, sachant que ce n'est pas toujours facile d'avoir des commerçants de Melun qui puissent – ou qui ont les moyens – se mettre à disposition, se délocaliser... pour avoir sollicité plusieurs fois des commerces, ce n'est pas si évident que ça d'en mettre une dizaine de la Ville de Melun dans le festival. Rend-il des comptes ? Oui, puisque la subvention qui est demandée au Conseil Général ou autre, c'est un cerfa. Il rend des comptes. Alors honnêtement, je n'ai pas les comptes sur moi, j'avais simplement lu le bilan puisque j'avais dans ma tête les 30 % et qu'aujourd'hui c'est 50 % la Ville et 50 % eux, et qu'il faut que ça, ça évolue, et que l'évaluation elle est que si à terme des cinq ans on ne trouve pas un équilibre, ou on s'aperçoit que ça ne marche pas, ben ça partirait, ou ça pourrait être repris autrement, ou s'améliorer, voilà, sur le fond et la forme. Enfin, très honnêtement, je pense qu'il y a en terme de culture – ce n'est pas moi qui suis le représentant de la culture – je pense qu'il va y avoir une démarche d'harmonisation, de mise en place des événementiels dans la ville qui interrogera ces

questions-là. Sur maintenant la précaution, enfin les précautions qui existent, s'il doit y avoir des contrôles financiers, ils sont faits. Des associations qui bénéficient de subvention de 30 000 ou plus, il n'y en a pas un grand nombre dans cette ville, et à chaque fois elles rendent des comptes et elles nous les certifient à la hauteur de leur capacité de les certifier. Néanmoins, même si l'article 7 le précise, je n'ai pas, ici, ce soir, cette information. Mais bien entendu, on la communiquera dès que j'aurai l'ensemble de ces informations. Je parle du fond, je ne parle pas de la forme du festival.

Monsieur Martin : Oui, oui. Ca veut dire qu'à un moment donné vous allez être en capacité de nous transmettre les documents qui sont exigés ?

Monsieur Boursin : Il n'y a pas de raison.

Monsieur Martin : Ah. Non, mais parce que vous comprenez bien que moi, je suis incapable de déterminer pourquoi on donne 30 000 euros plutôt que 15 000. Je ne vois pas comment on peut voter pour cette subvention, personne n'a connaissance de ces documents, personne ne les a lus, vous j'ai un doute aussi. Donc, ça pose quand même question sur le montant.

Monsieur Boursin : Je n'ai lu que le bilan, que le dernier bilan de l'année dernière. Oui aujourd'hui, je n'ai lu que celui-là.

Monsieur Martin : Vous avez vu un rapport qualitatif et quantitatif sur les éditions précédentes ?

Monsieur Boursin : J'ai vu un rapport financier sur la dernière édition. Voilà ce que j'ai vu.

Monsieur Martin : Et vous avez vu un rapport qualitatif et quantitatif ? C'est exigé, c'est dans la convention. C'est juste. A un moment donné, s'il y a des conventions d'objectifs, qu'on exige et qu'on prévoit des sanctions si les éléments ne sont pas donnés...

Monsieur Boursin : Il y a eu des rapports, on appelle ça rapports d'activités, évaluation qualitative, quantitative, on ne va pas se faire du violon entre nous. Les associations rendent des comptes, elles font un rapport d'activité, un rapport financier. C'est ça qui nous a été renvoyé, donc c'est ça qui vous sera transmis.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Martin : C'est dommage de ne pas nous les avoir transmis juste avant ce Conseil Municipal. Moi, je les avais demandés dès le 9 juillet. On m'a apporté le dossier du Conseil Municipal par la Police Municipale le mercredi à 22h30. Dès le lendemain à midi j'ai demandé ces éléments aux services de la Ville, je les ai relancés, je n'ai jamais rien reçu, donc ça pose quand même un petit problème. Ce serait quand même bien, à l'avenir, lorsqu'on demande des documents qu'on puisse les avoir.

Monsieur Boursin : La question ne m'est pas arrivée.

Monsieur Vogel : Ok. Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui. Je rejoins évidemment Philippe, surtout que le coût de 30 000 euros n'est pas le seul coût. Il me semble qu'il y a les coûts d'électricité, de fluides, etc. qui sont

pris en charge par la Ville, et là, on ne l'a pas. On n'a pas le coût complet et ce serait important de l'avoir dans le bilan de l'année dernière.

Monsieur Boursin : Ce chiffre-là, il vient généralement dans le coût des services « fêtes et manifestations » parce qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose dans cette ville, on mobilise les techniques, on mobilise la police municipale. A chaque fois. Pas que pour les Affolantes. Pour n'importe quelle manifestation, même quand on ferme une rue pour une manifestation, pour les commerçants, pour les écoles ou autre chose. Ce chiffre-là, il apparaîtra – il apparaît d'ailleurs – dans le coût des services qui sort chaque année, où là on voit effectivement la totalité des manifestations avec ce qu'elles représentent.

Monsieur Guion : Alors, pour le coup, là on n'a pas et on pourrait l'estimer un minimum puisqu'il a eu lieu déjà. Deuxièmement, dans les compensations dans l'avenant, il est vrai que l'on pourrait écrire noir sur blanc que les commerçants de Melun, notamment restaurateurs, pourraient être associés de façon obligatoire à ce festival, à condition qu'ils l'acceptent bien sûr, mais là ce n'est pas écrit du tout dans les compensations. Donc ce serait bien que ce soit écrit. Et je rejoins Philippe : je ne vois pas quelle est l'urgence de voter cette délibération, sachant qu'il manque pas mal de choses, et des choses quand même assez rationnelles et factuelles. Donc, je pense qu'on pourrait ajourner ça au prochain Conseil de façon à avoir ces éléments, à avoir ce deuxième élément de compensation pour les commerçants qu'ils puissent participer, et y voir un peu plus clair tout simplement.

Monsieur Martin : Surtout qu'a priori...

Monsieur Boursin : Je ne réponds pas à Michaël d'abord ?

Monsieur Martin : Oui, oui, mais c'est pour rebondir. A priori, la prochaine édition aura lieu fin septembre donc a priori il n'y a pas d'urgence.

Monsieur Boursin : Justement c'est ce que j'allais dire. En règle générale, on est en période estivale, quelque chose qui se fait fin septembre, un Conseil Municipal qui se fait fin septembre, je ne sais pas comment la trésorerie suit, je ne connais pas l'état là, mais je sais qu'il y a des engagements à prendre avant. Une manifestation, déjà quand on est à moins de six mois avant, on a du mal à fixer des artistes ou autre chose – je ne sais pas comment ils fonctionnent eux en particulier, je sais comment on fonctionne nous sur les événements sportifs. On ne peut pas se permettre de faire une décision en septembre pour un événement en octobre. Maintenant, qu'il y ait des ajustements ou autre chose, on va y réfléchir et je regarderai ça avec attention.

Monsieur Vogel : Ok. Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrai juste ajouter un argument à ce qu'a dit Monsieur Martin et que je partage complètement, c'est que finalement, vous déléguez aussi, là – alors, en l'occurrence, quand c'est des petites délégations, c'est à des associations, mais toute la politique d'animation de la ville est déléguée à des associations depuis quelques années, et ça, ce n'est vraiment pas souhaitable. Que les associations soient soutenues parce qu'elles répondent à une utilité publique et qu'elles font du travail sur le territoire, voilà. Mais que par contre les associations se substituent en matière d'animation ou en matière de médiation, par exemple au travail que devrait prendre en charge la Ville, ça c'est un vrai problème et ça permet ce que soulignait maintenant Monsieur Martin. Donc voilà. Là aussi, il serait temps

que la Ville prenne en charge la politique d'animation, qu'elle ait un vrai comité des fêtes, enfin qu'elle prenne en charge la politique d'animation de la Ville sans avoir besoin de passer par des associations.

Monsieur Boursin : Alors, quand même en réponse, on ne peut pas dire l'inverse et son contraire. Mettre au charbon des animations -- mais ça vaut pour toute forme d'évènementiel -- demander aux associations d'être associées, de prendre en charge, l'association va fournir une cinquantaine de bénévoles pour l'organisation de tout le spectacle, qui sont des gens du coin, qui sont des gens d'ici. Ce n'est pas à la Ville d'organiser. Enfin, aujourd'hui, je pense que la Ville peut être un moteur, peut être une aide, peut être associée, peut être simplement participant, peut être co-constructeur de quelque chose. Il n'y a pas une définition à comment on met en scène les concitoyens d'une ville dans l'animation d'une ville, pas plus que dans d'autres évènementiels, et ça vaudrait pour l'éducation ou autre chose. Donc, je pense que c'est bien qu'il y ait des associations qui portent des projets -- celui-là comme d'autres : on a des fêtes qui sont organisées, des évènementiels, par des associations ou des groupements d'associations. Pour autant, dans notre esprit, ce n'est pas une délégation de service public, c'est « on fait ensemble ». On fait ensemble, et on délègue tout ou partie de la technique ou autre chose. Bien entendu que si la Ville n'était pas à côté, notamment par rapport à la question de tout à l'heure -- si on n'amène pas les barrières, si on n'amène pas la PM, si on n'amène pas des éléments de sécurité et de facilitation (des tables, des chaises, etc.) -- énormément d'évènements dans la ville, festifs ou récréatifs, n'existeraient pas. Mais cette contribution est aussi, elle, une contrepartie que je pense logique, mais pas dans un esprit de délégation forcément. Pas forcément.

Monsieur Vogel : Bien, je propose qu'on passe au vote.

Monsieur Guion : Non, non, j'ai d'autres choses à dire.

Monsieur Vogel : Ah, pardon. Michaël Guion.

Monsieur Guion : Du coup, sur le... Là, c'était très factuel. Et si vous avez des infos puisque c'est fin septembre, où se trouvera ce festival cette année en septembre ? Est-ce que c'est de nouveau en centre-ville, ou pas ? Puisque, je vous rappelle que le souci du centre-ville, quand c'était organisé le premier jour des soldes, c'était compliqué de fermer le centre-ville pour les commerçants ; c'est pour ça qu'il a été délocalisé au niveau du parking de la piscine. Mais depuis, il n'y a pas beaucoup de monde. Il me semble que c'était 4 000 personnes la première fois le nombre de personnes qui y ont assisté -- ce qui n'était pas mal du tout -- ensuite on a baissé très très bas. Alors, effectivement, l'année dernière, il y a eu une canicule qui n'a pas arrangé les choses, mais l'année dernière on était moins de 1 000, ce n'était pas terrible. Quelle est la stratégie ? Comment ça va se passer ? Parce que j'ai l'impression que vous voulez quand même passer la délibération. Donc, comment on va faire ? Est-ce que vous allez demander des garanties pour obtenir ce bilan qualitatif et quantitatif de l'année dernière ? Et est-ce qu'on sait d'ores et déjà où ça se trouve ?

Monsieur Boursin : Logiquement, l'idée de passer sur trois journées, du vendredi au dimanche, est que ça se fasse plutôt réparti sur l'ensemble du centre-ville, c'est ça la conception. D'où l'appât de ce spectacle de rue, les déambulations, c'est ceux qui vont pouvoir se déplacer -- autour de la musique, autour de clowns, je ne sais pas moi, je ne connais pas encore tous les artistes qu'il y aura dedans, mais c'était ça l'esprit : de faire vivre le centre-ville pendant deux-trois jours avec des spots musicaux à des endroits. Voilà. C'est ça le

concept initial. Et peut-être qu'on trouvera à un moment donné – moi, je ne suis pas contre le fait qu'il y ait une commission qui réfléchisse sur des évènementiels de type culturel – on va peut-être trouver est-ce qu'il y a une pâte à avoir, est-ce qu'il y a une couleur, un marqueur comme on dit, une signature melunaise sur un évènementiel d'été. D'été qui va se passer en septembre eu égard au Covid et tout ça. Voilà.

Monsieur Martin : Ca veut dire qu'on n'aura plus une scène, sur un parking bitumé, en face la piscine municipale ? Parce qu'entre nous, ça ne se fait dans aucun festival. On n'installe jamais une scène sur un parking bitumé, ça n'attire personne. On installe une scène dans un stade, sur champ, sur une place de centre-ville, mais pas sur un parking bitumé. Ca ne se fait nulle part en fait.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui a demandé la parole ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Imaginons qu'il y ait une deuxième vague de Covid à la rentrée, qu'est-ce qui se passe en terme d'anticipation ? C'est annulé ?

Monsieur Boursin : Il y a un petit article qui dit qu'on peut annuler quelle qu'en soit la raison. La Ville se donne la capacité d'annuler, alors bien entendu, si on est en période un peu épidémique, c'est sûr qu'on arrêtera, mais pas que ça. Le forum des sports, aujourd'hui, il est programmé. Le national de pétanque est programmé, et peut-être, on va l'arrêter le 15 août.

Monsieur Vogel : Monsieur.

Monsieur Tortillon : Du coup, c'était pour appuyer les propos de Bénédicte sur le fait que ce soit quand même une sous-traitance de la Ville, et le festivalier compris sous-traité. Quand on peut lire sur leur site que la rémunération des artistes est assurée par des dons directs des spectateurs, ces dons sont collectés au chapeau à la fin du spectacle, on sait pertinemment que ces artistes ne vont même pas vivre de leur activité. Donc, ils font des festivals comme ça pour notre plaisir, et je pense quand même que ça aurait été très intéressant que la Mairie organise ce festival, et la Mairie rétribue ces artistes.

Monsieur Vogel : Bon, ben, on a une autre conception de l'organisation.

Monsieur Mebarek : Voilà.

Monsieur Vogel : Voilà. On ne veut pas faire à la place de. On veut que les associations fassent, et on soutient ces associations dans un deuxième temps, comme on le fait ici. Et on préfère que la ville soit animée par les associations. Donc, je propose...

Monsieur Recchia : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Où est-ce qu'il est ?

Monsieur Recchia : C'est moi.

Monsieur Vogel : Ah.

Monsieur Recchia : Je suis là.

Monsieur Vogel : Vas-y.

Monsieur Recchia : Juste quand même par rapport à des choses qui sont dites, moi, c'est à titre professionnel que j'ai vécu ça pendant très longtemps. J'étais l'organisateur du quatrième festival qui est le festival de la Mouette Rieuse. Toutes les communes qui ont créé les plus gros festivals de France ont toutes démarré sur un tissu associatif. Je pense que c'est aussi important de faire appel à leur savoir, à leur connaissance, et de se baser sur eux. Qu'à terme, un jour, la Ville puisse, mais avant tout c'est prendre en compte ce qu'ils font et je pense que derrière on oublie une chose en quantitatif, c'est aussi le rayonnement de la Ville, on parle de Melun.

Monsieur Martin : Oui mais, je suis assez d'accord avec ça, mais ça pose quand même problème lorsqu'on mélange l'associatif avec des gens qui ont des intérêts privés avec des affaires privées dans la ville, et lorsqu'au milieu il y a des subventions publiques qui sont allouées dont on n'est même pas capables de déterminer la justesse du montant.

Monsieur Vogel : Non, mais c'est en ce sens qu'il y aura une transparence complète et comme Noël s'est engagé à le faire, il y aura le fameux rapport qualitatif et quantitatif que vous avez demandé. Voilà. Donc je propose...

Madame Monville : Non, je voudrais quand même dire à Monsieur Recchia qu'avant, il y avait le Bruit de Melun, il y avait un festival aussi à Melun qui était organisé dans les quartiers, par les associations aussi mais qui mettait toute la ville, disons, au charbon. Il y a eu d'autres choses, et bien plus d'ambition dans cette ville, et c'était bien évidemment soutenu par la Mairie parce que sinon ce n'est pas possible, mais piloté aussi par la Mairie pour ce qui concerne le Bruit de Melun. Donc voilà.

Monsieur Recchia : Pardonnez-moi de préférer la culture à l'exploitation animale qui produit le Brie, je suis sincèrement désolé.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Madame Monville : Non mais, il est vraiment... Mais c'est hallucinant. Non mais, franchement, arrêtez-vous tout de suite parce que sinon, ça va être compliqué.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas entendu. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Juste une explication de vote là-dessus. Alors, je trouve quand même... je suis bien placé pour savoir ce qu'est une demande de subvention à ce niveau-là. Il faut quand même remplir des papiers assez formalisés complets, notamment avec un rapport moral complet, un rapport qualitatif et des chiffres – enfin, un bilan complet. Donc là, je suis assez étonné que vous n'ayez pas ces documents, que vous ne puissiez pas les produire, ou en avoir au moins en tête les chiffres. Du coup, on va s'abstenir là-dessus et on espère que vous allez mettre à jour cet avenant de façon à, d'une part, être sûrs que tout est en règle, et deuxièmement pouvoir associer de façon écrite les commerçants melunais à tout ce qui est buvette etc.

Monsieur Vogel : Ok. Je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Donc on passe à la délibération 31, Brigitte.

Adopté par 1 voix contre, 33 voix pour et 9 abstentions, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'Association J.S. Festival conformément aux crédits inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs annexée à la présente délibération avec l'association J.S. Festival.

31 - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE (COP) D'UN TERRAIN, PROPRIÉTÉ DU BAILLEUR SOCIAL VILOGIA SUR LE QUARTIER DES MEZEREAX, AUX FINS D'INSTALLER LA BASE VIE DE L'ENTREPRISE DE DÉMOLITION DU CENTRE COMMERCIAL DES MEZEREAX.

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de vous présenter la convention d'occupation précaire pour que la Ville puisse faire installer sur un terrain privé, qui appartient à Vilogia, dans le quartier des Mézereaux, une base de vie le temps de pouvoir faire le chantier qui sera le dernier acte de la modification du quartier des Mézereaux dans le cadre du PRU. Je dis bien le PRU et pas le NPNRU, c'est-à-dire le premier programme puisqu'il ne vous a pas échappé – tout à l'heure on en a parlé à plusieurs reprises – qu'un immeuble en accession à la propriété est venu se poser sur l'emplacement de l'ancienne station-service. Le Malraux est donc un programme d'accession à la propriété et dès que les locaux commerciaux seront transférés – en l'occurrence il n'y en a plus qu'un, c'est la pharmacie, dont le propriétaire vient de prendre la gestion il y a quelques jours – il sera indispensable de démolir la barre des commerces qui perdurait. La barre était désaffectée à l'exception de la pharmacie. Et là, nous avons des délais à tenir dans le cadre de l'ANRU. Le Covid faisant, il nous a été octroyé quelques semaines supplémentaires, mais en tout cas, on se doit d'avoir très rapidement le respect de ces délais. Là, Vilogia et la Ville vont passer un accord pour que la base de vie qui servira aux ouvriers pour démolir cette barre puisse être installée très rapidement, sachant que cela ne durera que le temps de la démolition. Voilà, vous pouvez faire délibérer Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais savoir ce qu'il va y avoir. La barre va laisser place – je ne parle pas sur la délibération en elle-même, avec laquelle je suis parfaitement d'accord – mais la barre va laisser place à quoi ?

Madame Tixier : Alors justement, il vous est précisé là que ce sera une requalification d'espace public, de façon à pouvoir agrandir les trottoirs, élargir la voirie pour faciliter les rotations de bus et en même temps il y aura un espace vert avec des jeux d'enfants.

Madame Monville : Les trottoirs sont assez larges à cet endroit-là. Franchement, il y a des endroits dans la ville où les trottoirs sont étroits, mais ce n'est pas là qu'ils le sont. Par contre, moi je m'inquiète pour ce quartier. Je m'inquiète du choix que vous avez fait, parce qu'en fait le Malraux ferme le quartier. Les commerces maintenant vont être sur la rue de Meaux, donc il n'y aura plus de commerces à l'intérieur du quartier, et moi je pense que c'est un choix d'urbanisme qui n'est vraiment pas judicieux. Vraiment pas judicieux.

Madame Tixier : Alors, c'est votre avis. Cette action a été faite dans le cadre de l'ANRU. Vous vous doutez bien qu'on n'a pas fait sortir ça du chapeau avec des gens qui n'ont pas de capacités et de compétences pour réfléchir sur ce type de sujets. Il était pour nous très important – et nous avons pris les engagements depuis très longtemps, et je parle là sous contrôle de nos collègues qui habitent les Mézereaux. Nous avons pris cet engagement vis-à-vis des habitants de reconstituer le site des commerces de façon attractive et de façon qualitative. C'est ce que ce programme permet, parce que je voudrais juste rappeler ici que nous allons avoir, outre la reconstitution d'une pharmacie, une boulangerie, un bar-brasserie, lieu de rencontre et de convivialité qui faisait cruellement défaut dans ce quartier depuis de longues années. Si vous ne m'écoutez pas Madame Monville, je vais arrêter en fait.

Madame Monville : Mais je vous écoute. Mais vous vous rendez bien compte que ça veut dire que la barre de commerces qui va être déplacée vers la rue de Meaux, les commerces qui vont être déplacés vers la rue de Meaux, vont faire que les gens qui auraient, comme moi par exemple, l'occasion d'aller aux Mézereaux pour aller à la pharmacie, parce qu'aux Mézereaux il y avait une pharmacie, ne vont plus rentrer à l'intérieur du quartier mais vont rester sur le bord du quartier. Or, vous savez parce ça fait partie justement du protocole de l'ANRU – mais là, à Melun, il y a des choses à dire sur la manière dont ça a été fait et sur la manière dont vous avez, ou pas, associez les habitants aux décisions qui ont été prises. Aux Mézereaux, moi j'ai eu des sons de cloche extrêmement fâchés des choix que vous aviez faits.

Madame Tixier : On ne doit pas avoir les mêmes.

Madame Monville : Ben non.

Madame Tixier : Certains habitants sont très...

Madame Monville : Non, nous n'avons pas les mêmes, ça je le reconnais tout à fait. Mais en tout cas vous savez bien, et ça fait partie des protocoles de l'ANRU, que pour intégrer un quartier dans une ville, il faut faire que les gens qui n'habitent pas ce quartier aient des raisons d'y aller – c'est-à-dire, parce qu'il y a des services spécifiques, parce qu'il y a des commerces spécifiques, etc. C'est ce sur quoi on travaille quand on vise à l'intégration d'un quartier dans une ville. Or là, les Mézereaux, on a l'impression que vous faites exactement l'inverse. Ecoutez, moi, c'est mon métier. Je suis sociologue de métier. Vous faites exactement l'inverse, c'est-à-dire que vous êtes en train de fermer le quartier. Vous fermez le quartier.

Madame Tixier : En offrant la possibilité aux habitants d'avoir un espace vert supplémentaire ? Avec des jeux pour enfants ? Dont beaucoup réclament, à juste titre d'ailleurs – et bon, pendant le confinement, ça s'est malheureusement fait ressentir d'autant plus. Là, justement, on va pouvoir avoir une ouverture de ce quartier qu'il n'y avait pas avec cette barre de commerces défraîchie, et ça, je vous accorde très volontiers qu'il était grand temps que ça se termine. Et de ce fait, ça va être un complément indispensable en fait, parce que vous parlez de se retrouver, et bien quoi de plus naturel que de se retrouver dans les commerces ? Il y aura aussi une supérette, il y aura aussi un boucher, et ça, je crois que c'était attendu depuis très longtemps par les habitants. Et la mixité, et bien, je ne crois pas qu'on va déménager la mosquée d'ici la semaine prochaine – ce n'est pas prévu en tout cas – alors, un lieu de destination, si ce n'est pas une mosquée par exemple, je pense que là au niveau de l'intégration de l'ensemble de la population, on n'est quand même pas loin. Et je rappellerai que l'immeuble qui est en face est un immeuble d'accession à la propriété, je crois que c'est ça aussi ce que nous demande l'ANRU. Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Bien, je propose qu'on passe au vote.

Madame Tixier : Semra.

Monsieur Vogel : Ah, Semra, oui. Une habitante des Mézereaux. Et je crois que les habitants des Mézereaux sont très contents de ce qui a été proposé.

Madame Kilic : Exactement. Je m'adresse à Madame Monville. Moi, habitant aux Mézereaux, Madame, depuis dix ans, c'est quelque chose qui est très, très attendu. La barre, on n'a qu'une envie, c'est qu'effectivement elle soit retirée, et avoir plus d'espaces verts. Moi, mes enfants qui ont 11 et 9 ans, effectivement, on n'a plus beaucoup de jeux adaptés à leur âge, et là-bas c'est ce qu'on attend. Et que ce soit à l'extérieur, avenue Malraux ou avenue de Meaux, peu importe. Nous, tout ce qu'on demande, c'est effectivement d'avoir beaucoup plus de commerçants – là, on aura une boulangerie, une pizzeria, une boucherie... tout ce que vient de dire Madame Tixier, c'est quelque chose qui est très attendu. Moi, je ne sais pas à quels habitants vous avez parlé, mais de toute façon on ne peut pas rendre heureux tout le monde, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Mais c'est quelque chose qui est très, très, très attendu. Moi qui côtoie pas mal d'habitants – je suis également la présidente de l'association de parents d'élèves – je peux vous assurer qu'on n'attend que ça. Malheureusement, il y a eu plusieurs étapes qui ont fait que ça a repoussé, mais on n'attend que ça. Et ça va faire revivre effectivement notre quartier. Pourquoi est-ce que... ? Vous pourrez venir acheter votre baguette là-bas, ça ne vous empêche pas de faire un tour dans le quartier des Mézereaux.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Guion.

Madame Monville : Je voudrais juste vous dire, enfin, je voudrais attirer votre attention puisque vous défendez les espaces verts aux Mézereaux, sur le fait qu'une partie de l'école – qui maintenant est un espace vert – il est prévu qu'elle soit vendue au cours de l'année. Voilà.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas le sujet. Monsieur Guion, vous avez demandé la parole.

Monsieur Guion : Oui, oui. Explication de vote. On va voter pour là-dessus, c'est important. Cela dit, ça traîne depuis combien d'années tout ça ? C'est vraiment très, très long. Je pense que c'est quand même un sérieux échec, et je suis compatissant avec les commerçants qui sont là-bas – il y en a certains qui ont tenu, et qui ont eu vraiment de mal – et avec les habitants qui n'ont pas de commerces depuis un moment. C'est un vrai échec la façon dont ça a traîné en longueur. Je pense qu'il y a un problème de concertation.

Madame Tixier : Si vous voulez, je ne vais pas reprendre toute l'histoire parce que ce serait vraiment très log et comme le dit Madame Kilic, c'est en effet dix ans. Il faut savoir que pendant ces dix ans, on a joué de malchance. Bah oui, mais il y a une réalité, Monsieur Guion. Que vous le vouliez ou pas, c'est une réalité. Lorsqu'un promoteur au bout de trois ans vous dit « ben au fait, je m'en vais », c'est compliqué. Ça a été le cas il y a sept ans. Lorsqu'ensuite on fait une négociation avec un autre promoteur, et que celui-ci trouve une pollution et nous cherche des poux dans la tête et continue d'être en difficulté par rapport à ce chantier, et nous dit « bah pour l'instant, moi je stoppe tout », comment voulez-vous que la Ville puisse faire autrement ? Et je peux vous certifier que si la Ville n'avait pas été performante comme elle l'a été, en l'occurrence, pour faire en lieu et place, la dépollution du site de la station-service qui avait été laissée par un propriétaire très mal venant, italien, qui nous a laissé dans la panade alors que l'obligation lui était imposée de pouvoir, de devoir dépolluer son site, nous avons

bataillé, la Ville – et là, je salue le service juridique et les services généraux de la Ville parce que nous avons dû batailler pendant des mois et des mois auprès de l'Etat pour que l'Etat nous autorise à nous substituer au propriétaire. Alors, moi ce que j'aimerais bien, c'est qu'on ne parle pas sans savoir le détail sur les affaires. C'est très facile de dire que la Ville ne fait pas. Mais il faut aller un petit peu en-dessous, sur les histoires très profondes, de ce sur quoi c'est fait. Et je peux vous certifier que nous nous sommes battus aussi, et j'ai pris des engagements personnels avec le Maire vis-à-vis des habitants des Mézereraux – et là, j'aimerais bien qu'on ne parle pas non plus de choses sans savoir – en leur promettant qu'on leur reconstituerait un centre commercial de proximité digne de ce nom. Et je peux vous certifier qu'on s'est battus, ça a été compliqué, on a fait des démarches y compris dans des situations particulières pour aller chercher des gens qui soient en capacité d'investir et de faire du nouveau travail de commerce. Alors, vous qui défendez les commerces, Monsieur Guion, vous devriez vous réjouir d'avoir de nouveau une boulangerie de qualité, une boucherie de qualité, une supérette de qualité, une brasserie de qualité. Excusez-moi.

Monsieur Guion : Excusez-moi mais on n'y est pas encore.

Madame Tixier : On n'y est pas, mais je vous inviterai...

Monsieur Guion : Ca fait dix ans. C'est long.

Madame Tixier : Non, non, non.

Monsieur Guion : Je constate juste que c'est long.

Madame Tixier : Non, non, non.

Monsieur Guion : Vous avez pu jouer de malchance, mais c'est votre responsabilité et ce n'est pas vous qui avez subi le désagrément.

Madame Tixier : Mais pas du tout. Quand un promoteur prend sa décision personnelle de quitter un chantier et des engagements, excusez-moi, la Ville ne peut que subir.

Monsieur Guion : Vous avez subi, et ce n'est pas vous qui avez subi. C'est les habitants.

Madame Tixier : Mais, quand je dis « la Ville », Monsieur, les habitants des Mézereaux sont des habitants melunais à part entière, et nous sommes tous melunais.

Monsieur Guion : Je n'ai pas dit le contraire.

Monsieur Vogel : Bien. Je propose qu'on passe au vote, Monsieur Guion. Donc, Qui est-ce qui s'oppose ?

Madame Monville : Monsieur Vogel, juste une chose, parce que vous avez parlé de la mosquée tout à l'heure et que j'ai eu l'occasion de les rencontrer lors de cette campagne électorale.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : Je voudrais juste vous rappeler, mais je pense que vous le savez, qu'ils

ont un problème de transformateur en plein milieu de leur façade, qu'il n'y a toujours pas de piste cyclable pour aller jusqu'à la mosquée. Il y a parfois jusqu'à un millier de fidèles qui fréquentent cette mosquée le vendredi – l'argument que vous m'avez opposé, de ce point de vue-là, était juste – donc je pense qu'il faudrait peut-être voir à ce qu'il y ait une piste cyclable qui desserve la mosquée et régler ce problème de transport.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous n'êtes pas la seule à avoir rencontré les représentants de la mosquée, et je sais très bien quels sont leurs besoins et nous avons d'ailleurs programmé des réponses à ce qu'ils attendent. Donc, je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 32, Catherine Stentelaire.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'Occupation Précaire jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

32 - EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame Stentelaire : Merci, Monsieur le Maire. Donc, on en a déjà un petit peu parlé. La pandémie de Covid a entraîné, évidemment, une crise sanitaire importante ordonnant la fermeture de tous les commerces sauf ceux de première nécessité. Evidemment, toutes ces personnes ont souffert – ça, on en a déjà parlé, on ne va pas... – et par conséquent, la Ville souhaite les aider et accompagner ces entreprises, restaurateurs, commerçants et artisans évidemment, à occuper une partie du domaine public pour exercer leur activité commerciale en instaurant une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public du 16 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mesure devrait permettre d'alléger les difficultés de trésorerie de ces entreprises. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder, du 16 mars jusqu'au 31 mars 2020, une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble des restaurateurs et commerçants concernés. 31 décembre. J'ai dit quoi ? Mars, pardon. Non. 31 décembre.

Monsieur Vogel : 31 décembre. Donc, je propose qu'on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE, du 16 mars jusqu'au 31 décembre 2020, une exonération de la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2020 pour l'ensemble des restaurateurs et commerçants concernés.

33 - RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Monsieur Vogel : Catherine toujours, la révision du RLP.

Madame Stentelaire : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit ici de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP). En effet, par délibération du 12 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du règlement local de publicité (RLP). Il faut savoir que celui-ci, pour Melun, datait de 1993. Au cours de cette délibération, des objectifs ont été fixés : mettre le RLP en conformité avec les évolutions du cadre législatif règlementaire ; actualiser le document pour le mettre en adéquation avec la réalité locale, ; maîtriser l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal ; participer au dynamisme de l'activité commerciale, artisanale, industrielle de la commune tout en préservant le cadre de vie des habitants et la qualité paysagère du territoire ; et bien entendu réduire la pollution visuelle. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, les habitants, les commerçants, les associations, les professionnels de la publicité et les autres personnes publiques concernées ont été associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Un commissaire enquêteur est nommé, lui, par le Tribunal Administratif de Melun. L'article R.103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit certaines modalités, dont : la mise à disposition d'un registre à l'Hôtel de Ville, ce qui a été fait, évidemment -- toutes les dates sont notées un peu plus loin, je ne vais pas vous les détailler ; l'information régulière dans le journal municipal, sur le site internet de la ville et parutions dans la presse locale ; l'organisation de réunions publiques ; l'organisation de réunion avec les professionnels compétents en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les Architectes Bâtiments de France, les professionnels de la publicité, les représentants des commerçants, les personnes publiques associées. L'enquête publique s'est quant à elle déroulée du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 comme l'implique la loi. Ces réunions ont permis d'apporter des précisions et des adaptations au projet du RLP. Je me permets juste d'insister un peu sur l'aspect résolument ambitieux de ce nouveau projet ; et pour ce faire, nous avons pu compter sur toutes les personnes qui sont intervenues, notamment les associations environnementales France Nature Environnement et Paysages de France – nous les remercions vivement, et confirme que la Municipalité avait à cœur d'agir fortement en terme de pollution visuelle environnementale. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Règlement Local de Publicité et les plans de zonage tels qu'annexés à la présente délibération, en rappelant que ladite délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui. Alors moi, j'ai pris connaissance des documents, et notamment de l'enquête publique, qui est un document très intéressant. Bon alors, le processus dans lequel vous avez engagé plein de parties prenantes pour délibérer sur cette question, c'est ambitieux, en effet. Je pense qu'il faut parfois lutter contre le caractère parfois très invasif de la publicité en ville, je passe même sur le caractère invasif parfois des pubs numériques, l'affichage qui commence à proliférer dans l'espace public – pas seulement à Melun. Donc, je pense que c'est vraiment très bien de lutter contre tout ça. En revanche, je me dis « mais, soyons encore plus ambitieux : supprimons carrément la pub dans l'espace public ! ». Certaines villes l'ont fait, je pense notamment à Grenoble, ça se passe très bien. Là, je lisais le bouquin d'Éric Piolle, le maire de Grenoble qui a été réélu récemment, qui disait « bah au départ, quand on a appliqué la mesure, les gens ne se sont même pas rendus compte en fait que ça bougeait ». C'est-à-dire que la pub était tellement dans leur perception quotidienne de la ville que le changement était au départ un peu étonnant, ça brusque un petit peu leur perception ; mais finalement, remplacer les panneaux par des arbres – parce qu'en plus, visiblement, il y a une ambition de replantage d'arbres pendant la mandature, donc je me dis « pourquoi ne pas le faire à cette occasion-là ? » -- ça rendait la ville plus propre, parce qu'il y a

toute une littérature sur la ville moche, notamment à cause des pubs. Ce n'est pas tant de panneaux que ça, 70, 80, 93, de ce que j'ai compris, parce que des efforts ont été faits depuis longtemps, et je me dis « mais pourquoi ne pas intensifier encore plus ce mouvement et supprimer radicalement tous ces panneaux d'affichage qui servent des boîtes pas très intéressantes – je ne vais pas les citer et leur faire de la pub dans le Conseil Municipal – pourquoi ne pas aller plus loin ? ». Certes, c'est un manque de recette en termes de taxe, c'est 120 000 euros par an si j'ai bien compris. Donc il y a un manque à gagner, mais c'est aussi une plus-value en termes de visuel, de rapport à l'espace urbain qui est un peu apaisé, moins agressif du point de vue de tous ces signifiants flottants qui envahissent le mobilier urbain. Et je me dis : « si on va dans cette direction, ce qui me paraît désirable, allons encore plus loin et aussi réfléchissons sur les panneaux d'affichage de la Ville ». J'en ai vu un récemment, j'étais un peu abasourdi, j'ai essayé de le faire fonctionner, pour moi c'est de l'ordre du para publicitaire, c'est place Praslin. Un écran, qui fait un peu mal aux yeux quand vous vous approchez, je ne sais pas à quelle heure il s'éteint – j'ai voulu vérifier hier soir mais je ne suis pas sorti finalement – et j'ai essayé de l'actionner parce qu'il est tactile. Là, on est dans un registre presque publicitaire. La Ville s'expose sur un écran, c'est la Smart City. Ça ne marchait pas ; vraiment, j'ai essayé, j'ai tiré sur l'écran. Mais là, on est dans la logique contre laquelle vous vous inscrivez à juste titre, c'est-à-dire lutter contre la pollution visuelle. Et là vraiment, ces leds qui abiment les yeux, voilà. Je me dis « soyons ambitieux, vraiment ambitieux, et finissons-en avec la pub dans la Ville ». Certaines villes le font, l'ont fait. Je pense que c'est une conquête culturelle, et si Melun peut s'engager dans cette voie-là, et aussi en lieu et place de cette pub, de mettre des informations municipales sur la vie publique, ce serait génial. Imaginons même sur la place Saint Jean, on pourrait savoir ce qui se passe au Conseil Municipal, il y aurait des affichages, les gens seraient concernés, voilà, c'était juste une réaction. Et oui, alors, j'en profite donc pour dire que nous, on ne peut pas vraiment publiciser nos activités – ça nous est arrivé de faire des conférences, où les afficher ? C'est complètement déprimant. Je crois qu'on avait fait une petite pub en format A4 dans l'Espace Saint Jean, rien de plus. Donc, je pense que c'est toute une réflexion sur ce qu'on publicise qu'il faut engager, et de le faire de façon un peu radicale. Est-ce que vous empruntez cette voie-là ? C'est une question que je pose, qui pour le coup est très politique. Peut-être que des échanges de vue pourront avoir lieu, mais là on entre dans le dur, par-delà des chiffres que j'écoutais depuis tout à l'heure.

Madame Stentelaire : Alors, plusieurs choses. La toute première, c'est que comme vous dites, nous sommes d'accord là-dessus, c'est très ambitieux, nous sommes partis de vraiment très loin, encore une fois, 1993. La ville dont vous parlez, Grenoble, c'est la seule ville qui soit vraiment comme ça. Evidemment, il y a beaucoup de villes qui ont envie d'aller vers là, nous les premiers, mais il faut aussi que tout le monde puisse vivre. Enfin, il faut arriver à un peu communiquer. Vous parliez tout à l'heure de ce grand panneau place Praslin. Justement, c'est de la communication, il n'y a pas de publicité. C'est de la communication. Ça concerne absolument toutes les boutiques de Melun pour où se garer, etc. C'est la même chose que l'application Boutic que vous pouvez avoir sur votre téléphone. Par rapport à vos communications dont vous parliez, là, vous voulez afficher des choses, et bien il y a les panneaux d'affichage public qu'on a tous utilisés pendant ces derniers mois.

Monsieur Saint-Martin : Ils sont quand même bien planqués dans l'espace urbain – entre le cimetière, sous la pénétrante, c'est lamentable.

Monsieur Vogel : Bon. Ok.

Monsieur Pelletier : S'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Où il est ?

Monsieur Pelletier : Je peux prendre la parole ? C'est moi.

Monsieur Vogel : Ah, Olivier.

Monsieur Pelletier : Monsieur Saint-Martin, il est regrettable que vous arriviez après la bataille. J'ai d'ailleurs été un peu choqué que votre liste et votre colistier ne participiez pas à l'enquête d'utilité publique. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de courrier ni de rencontre avec le commissaire-enquêteur. Moi, je me présente juste, c'était avant les élections, je fais partie de l'association Paysages de France donc on était particulièrement concernés et on a travaillé en concertation avec la Mairie. Je vous rejoins sur l'aspect effectivement particulièrement dégradant de l'effet de la publicité en ville. Là où on a progressé, c'est vrai qu'on parlait de tellement loin, que l'on n'a fait que progresser sur le RLP qui est proposé. En revanche, il est dommage que vous ne soyez pas monté au créneau plus tôt. Je vous rappelle quand même qu'il y a quelque chose de très positif : Decaux a voté contre le RLP et quand Decaux a lu le RLP modifié, il a avalé son chapeau, donc ça me paraît être un très bon signe en la matière.

Monsieur Saint-Martin : Juste pour ajouter quelque chose. Un des colistiers de la liste, qui ne s'est pas affiché comme BVAM, Pierre-Henri Bazin, a envoyé un mail sur lequel on a tous travaillé. D'ailleurs, il fait partie de l'enquête publique ce mail. Il est inscrit, il y a les réponses, donc voilà. On a participé.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Avant d'être conseiller municipal, en tant que citoyen, j'ai participé également à l'enquête publique, c'est d'ailleurs dans le rapport du commissaire-enquêteur. Et, compte-tenu des avancées qui ont été faites -- il y a eu des évolutions suite aux remarques que j'avais formulées, et qui rejoignent en partie celles d'Arnaud Saint-Martin -- je voterai le RLP.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais juste poser une question -- on n'est pas montés dans le train en route, rassurez-vous, et je peux vous montrer plusieurs mails à ce propos -- mais Monsieur Bourquard, à un moment, je ne me souviens plus exactement quand, avait pointé le fait que la publicité était d'avantage autorisée dans les quartiers nord de la ville que dans le centre-ville. Je voulais savoir si c'est toujours le cas. Voilà.

Madame Stentelaire : Alors, en fait, vous avez des zones qui sont déterminées et on s'est basé sur le site patrimonial remarquable, qui protège évidemment le centre-ville, et donc ce site. Quand vous parlez des quartiers, ce n'est pas spécialement pour les quartiers ; c'est-à-dire que, évidemment, dans ces zones de circulation, il y a une zone de flux importants, il y a des grands axes -- évidemment, c'est là que les publicités vont être le plus vues. Je suis d'accord. Mais ce sont les entrées de ville.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Stentelaire : Par anticipation, la gare et l'Ecoquartier, eux, sont passés en zone 1, c'est-à-dire idem parce que la circulation de l'autre côté ne se fait pas. Et de toute façon, il faut savoir que tout ce qui est alignement d'arbres etc., de toute façon, c'est interdit. Même si ce n'est pas décrit comme ça, dès que vous avez des alignements d'arbres, et même si on est dans la zone 2 (la zone autour) que vous appelez les quartiers mais pas que, c'est interdit de les poser. Donc, de toute façon, d'office ça s'annule.

Monsieur Vogel : Bien, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Je voudrais aller dans le sens du RLP, donc c'est très bien qu'il soit modifié, ça va dans le bon sens, c'est très, très bien. Ça va vous donner un outil pour interdire les panneaux temporaires qui fleurissent très souvent de certains artisans locaux et qui font du tort aux autres artisans qui passent beaucoup plus de temps à travailler pour leur travail et pour leur métier plutôt qu'à faire de la communication, donc c'est très bien. Je voudrais savoir quelles sont les sanctions que vous envisagez – pas les sanctions légales qui sont prévues mais les sanctions que vous envisagez réellement à partir du moment où le RLP sera adopté.

Madame Stentelaire : On est obligé de suivre les sanctions légales. Vous les connaissez : ils ont une mise en demeure, et ils ont deux ans pour se mettre aux normes.

Monsieur Guion : Non mais les panneaux temporaires, ce n'est pas deux ans pour se mettre aux normes, parce que sinon c'est....

Madame Stentelaire : Non.

Monsieur Guion : C'est deux ans pour les panneaux temporaires aussi ? Donc vous allez voir un panneau temporaire, multiplié par quinze...

Madame Stentelaire : Non, non. On est en train de... Tout est répertorié. On est complètement d'accord, évidemment. Ça, on en a suffisamment parlé. Ça fait déjà un moment qu'on fait la liste de ces panneaux qui encombrant, qui nous polluent on va dire, et il va y avoir une décision, mais là c'est tout frais. Ça va se faire. Ça va se faire rapidement.

Monsieur Vogel : Bien. Donc je propose... Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Une dernière question peut-être.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : C'est peut-être un peu redondant, mais je voudrais m'assurer de quelque chose. Je voulais savoir, Madame Stentelaire, qu'est-ce que vous faites quand les enseignes en centre-ville ne sont pas conformes aux Bâtiments de France, notamment autour des monuments classés monuments historiques ? Qu'est-ce qui est envisagé ? On est dans les deux ans, c'est ça ?

Madame Stentelaire : C'est la même chose dont on parlait là, donc c'est avant deux ans.

Monsieur Martin : Avant deux ans, donc ça veut dire que dans quelques temps, dans quelques mois, on n'aura plus des magasins avec des enseignes qui ne sont pas compatibles avec les préconisations des Bâtiments de France, on est bien d'accord ?

Madame Stentelaire : C'est notre souhait. Complètement.

Monsieur Martin : C'est le souhait, mais bon. C'est bien de le souhaiter, mais c'est bien de le faire.

Madame Stentelaire : Mais on va le faire.

Monsieur Martin : D'accord.

Monsieur Vogel : Bien. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. On passe à la délibération 34.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement Local de Publicité et les plans de zonage tels qu'annexés à la présente délibération ;

PRECISE que le Règlement Local de Publicité sera tenu à la disposition du public en mairie et accessible sur le site internet de la ville ;

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153.21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois au minimum ;

PRECISE que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;

PRECISE que la présente délibération et le Règlement Local de Publicité annexé à cette dernière seront transmis au représentant de l'Etat dans le Département ;

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué, et à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département ;

DIT que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois en Mairie, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme.

34 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN - ADAPTATION N°4 DU PLU EN VIGUEUR (ART L.153-43 DU CODE DE L'URBANISME)

Monsieur Vogel : Approbation de la modification de droit commun, adaptation n°4 du PKU. Ca concerne l'Ecoquartier. Le Conseil Municipal a prescrit une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme le 27 septembre 2018, et une enquête publique s'est déroulée du 08 novembre 2019 au 09 décembre 2019 avec un rapport du 08 janvier 2020, le Commissaire

Enquêteur mettant en avant la juste motivation de la procédure. Brigitte, tu veux ajouter quelque chose ?

Madame Tixier : En fait, c'est dans le cadre de Woodi. Et donc l'idée est de vraiment pouvoir faire que la faisabilité de projet puisse être, comment dirais-je, valable. C'est une demande qui a été faite depuis un bon moment. Et là, ça laisse aussi présager que nous aurons l'occasion d'en reparler dans cette enceinte quand il s'agira de modifier le PLU puisque c'est un sujet qui nous concerne au plus haut point et je pense que là, il y a un vrai gros travail collectif à pouvoir avoir. On aura l'occasion d'en reparler dans d'autres espaces, entre autres au niveau des commissions.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : On va voter contre, évidemment.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : Vous savez que nous avons fait une demande gracieuse d'abrogation du PLU justement sur le fait que vous l'aviez déjà modifié trois fois – c'est la quatrième modification du PLU – et qu'à chaque fois ces modifications avaient entraîné la poursuite de l'urbanisation intensive de la ville, dehors comme dedans. Enfin dehors, façon de parler : à sa périphérie, comme à l'intérieur de la ville. Et donc, nous vous avons dit à chaque fois que nous étions totalement défavorables avec le fait de continuer à détruire la nature disponible dans la ville. Pour ce qui concerne l'Ecoquartier, c'est les appartements supplémentaires, les deux cents et quelques logements supplémentaires, du fait de l'indemnisation des constructeurs pour le retard des travaux, c'est ça ?

Madame Tixier : Non, c'est une demande, vous l'avez vu sur la note de présentation. Il y a eu un rapport qui a été remis par le commissaire enquêteur qui a été émis bien avant, puisque l'enquête publique a eu lieu du 08 novembre 2019 au 09 décembre 2019. Donc...

Madame Monville : Mais pourquoi vous modifiez le PLU ?

Madame Tixier : Pardon ?

Madame Monville : Pourquoi vous modifiez le PLU ?

Madame Tixier : Pour se mettre en conformité par rapport au rapport du commissaire enquêteur. Et ça n'a rien à voir avec quelque retard que ce soit.

Madame Monville : Je ne comprends pas, là. Expliquez-moi, parce que je ne comprends pas.

Madame Tixier : Vous avez – enfin, je pense que la note de présentation est assez...

Madame Monville : Bah non, elle n'est pas claire, c'est pour ça que je vous demande.

Madame Tixier : Ah bon, elle ne l'est pas ? Bah écoutez, c'est dommage. Vous avez en l'occurrence l'enquête publique, qui s'est déroulée dans les délais tout à fait normaux, avait donc bien mis la juste motivation de la procédure au regard des ambitions portées par la commune à savoir...

Madame Monville : Mais quand on modifie un PLU, on modifie la destination d'une zone ou on modifie l'importance de la zone en question etc. Donc qu'est-ce que vous avez modifié avec cette modification ?

Madame Tixier : Là, ce n'est pas une modification du PLU. C'est juste une approbation de modification de droit commun et qui voyez, on vous l'explique : « ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD ; ne réduit pas les espaces boisés classés, les zones agricoles, naturelles et forestières ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ; ne comporte pas de graves risques de nuisances ». En fait, on est juste en conformité et c'est un dossier qui a déjà été mené depuis longtemps dans la réflexion, qui n'est pas là tombé du chapeau, et qui est fait juste dans les règles de l'art.

Madame Monville : Je peux vous demander de me fournir les documents qui vont me permettre de comprendre.

Madame Tixier : Et ben écoutez, avec plaisir.

Madame Monville : Parce que là, je ne comprends pas comment vous avez modifié le PLU, où, etc.

Madame Tixier : Ce n'est pas...

Madame Monville : Alors, j'ai bien compris l'avis que le commissaire enquêteur avait donné sur la modification.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Tixier : Voilà.

Madame Monville : Mais moi ce que je veux, c'est connaître la modification, sa nature, etc.

Madame Tixier : Et ben vous l'aurez.

Monsieur Vogel : Je crois que le texte parle d'adaptation du PLU, ce n'est pas une modification. Vous voulez dire quelque chose Jean-Baptiste, pour la portée juridique ?

Madame Tixier : Oui, ça a été voté il y a deux ans d'ailleurs, le 27 septembre 2018. Vous pouvez continuer de voter contre.

Monsieur Vogel : Jean-Baptiste.

Monsieur Olivier : En fait, c'est une mise en conformité pour cette zone avec la loi Alur, et également pour permettre, entre autres, toitures terrasses et uniformiser les hauteurs, notamment pour permettre des rez-de-chaussée commerciaux. Voilà. Donc, c'est très spécifique, mais ça ne permet pas d'augmenter les surfaces plancher, par exemple. Voilà.

Madame Monville : La loi Alur, elle le permet, puisqu'elle réduit les distances entre les espaces bâtiments par exemple.

Monsieur Olivier : Mais là, on ne touche pas ce point-là.

Madame Tixier : Ce n'est pas l'objet, là.

Monsieur Vogel : Donc. Vous pourrez peut-être le voter. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? 9. Allez, on passe à la délibération suivante.

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver la modification de droit commun, adaptation n° 4 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

PRECISE conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal régulièrement diffusé dans le département, à savoir le journal « la République de Seine-et-Marne » ;

PRECISE que cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;

PRECISE que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU modifié ne seront exécutoires qu'après :

Un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de Seine-et-Marne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme (dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications),

L'accomplissement des mesures de publicité ;

PRECISE que la présente délibération sera notifiée pour information aux personnes publiques associées et autres institutions obligées à savoir :

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne,

La Chambre Agriculture de Seine-et-Marne,

Le Conseil Régional IdF,

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,

Les présidences d'associations agréées et les administrés qui en feront la demande ;

DIT que le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Melun, Service Urbanisme Règlementaire au 16, rue Paul Doumer aux heures d'ouverture normales de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 sauf le mardi matin et jeudi après-midi) ainsi que sur le site internet de la commune après en avoir effectué les mesures d'actualisation nécessaires à sa mise en ligne.

35 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : C'est la modification du règlement de voirie à la demande des services, notamment des Espaces Verts. Les services ont constaté un certain nombre de

dysfonctionnements et ont proposé des modifications du règlement : l'obligation de remettre à la cote le trottoir en cas de suppression d'accès véhicule à la propriété ; les obligations de respect des règles en matière de présentation des ordures ménagères sur le domaine public ; l'obligation du maintien de l'accessibilité du domaine public dans le cadre de la délivrance d'un Permis de Stationnement ; l'interdiction de porter atteinte à l'intégrité des arbres et la préservation des sols sur la zone de développement racinaire des arbres, et la mise en place du barème d'évaluation de la valeur des arbres, ainsi que les prescriptions d'ouverture de tranchée à proximité des arbres ; le contrôle des compactages et les obligations de résultat. Donc tout ça serait les modifications de notre règlement de voirie. Je pense que je peux le mettre au vote. Opposition ?

Madame Monville : C'est très bien les arbres.

Monsieur Vogel : Bon, ben voilà. Donc, vous allez voter pour. Pour les arbres. Alors, on y va. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement de Voirie de la Ville de Melun ci-annexé.

PRECISE que ce Règlement entrera en vigueur dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

36 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Monsieur Vogel : La délibération 36, c'est l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie électrique. Alors, vous savez que depuis le 1er juillet 2007, l'ouverture à la concurrence concerne l'ensemble des consommateurs, et pour les acheteurs publics, la mise en concurrence signifie recourir aux procédures de marchés publics. Dans le cadre des procédures de marchés, le groupement de commande est bien évidemment un moyen de réduire le coût, donc c'est très intéressant. Et la Ville, en 2018, avait adhéré au groupement de commande du SDESM, et les contrats de fourniture électrique qui étaient liés à ce groupement de commande arrivent à échéance en décembre 2021. Donc, il faut anticiper les nouveaux contrats de fourniture d'électricité au 1er janvier 2022, d'où la proposition de groupement de commande que je viens de faire. Madame Monville.

Madame Monville : Je profite simplement de cette délibération, que nous voterons, pour vous rappeler notre insistance pendant tout le mandat à engager la transition énergétique, pas seulement... enfin, maintenant que nous avons une délégation à la transition écologique, sans doute que la transition énergétique en fera partie. Et donc, il faut viser à la réduction de la consommation d'énergie, à nous approvisionner auprès de fournisseurs qui fonctionnent avec de l'énergie renouvelable. Est-ce que ce groupement de commande permet cela ? Est-ce que cela inclut l'obligation d'avoir un certain pourcentage d'énergie qui est fournie par de l'énergie renouvelable, sans évidemment parler de la géothermie qui à Melun est... ?

Monsieur Vogel : Tout à fait. C'est prévu. Donc. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés pour l'achat d'énergie électrique.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

APPROUVE le programme et les modalités financières.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement de commande ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

37 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR LA POSE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, ET L'ALIMENTATION DE POTEAUX D'INFORMATION AUX ARRETS D'AUTOCARS PAR TRANSDEV DANCHE GROS DANS LE CADRE DU PROJET INFORMATION VOYAGEURS IDFM

Monsieur Vogel : Ensuite, j'en suis à la délibération 37. C'est une convention d'occupation domaniale. Depuis 2014, le réseau de Seine et Marne Express est en cours d'équipement d'un système d'information voyageurs aux arrêts de bus pour les prévenir du temps d'arrivée des bus. Ca implique une modernisation de l'ensemble du réseau, et la mise en place aux arrêts de ce qu'on appelle des BIV -- Bornes d'Information Voyageurs -- qui sont alimentées à l'énergie solaire. Ces B.I.V. seront posées par la Société des Autocars Transdev Danche Gros sur le territoire de la Commune. Et la convention qui est soumise à votre approbation a pour objet d'autoriser la Société des Autocars Transdev Danche Gros à installer des poteaux avec BIV à chaque arrêt de bus mentionné dans une liste qui a été annexée à la délibération. Opposition ? Oui, allez-y.

Monsieur Tortillon : En fait, on peut s'interroger sur la pertinence de ces objets connectés dans la ville. Pertinemment, il y en a déjà eu d'installer dans différents points de la ville, est-ce qu'ils sont vraiment utiles ? Est-ce que les gens les réclament ? A l'heure actuelle, les horaires de bus sont affichés, on a toujours vécu avec, donc rajouter du mobilier supplémentaire dans la ville, concrètement, c'est juste dégrader le paysage, quoi.

Monsieur Vogel : Moi, je trouve que c'est très utile pour ceux qui attendent à un arrêt de bus. Ca assure quand même... ça rassure sur « quand est-ce qu'il va arriver », voilà. Et les retards, on peut mettre des messages, ce n'est pas mal, hein. Et c'est demandé par les voyageurs. Sinon, ils ne le feraient pas. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention d'occupation domaniale ci-annexé, à conclure avec la Société des Autocars Transdev Danche Gros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

38 - CONVENTION DE COOPERATION POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'INTERCONNEXION FIBRE ENTRE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE ET LA COMMUNE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Vogel : 38. C'est une convention de coopération pour l'entretien du réseau d'interconnexion fibre entre l'Agglomération et la Commune. Donc, ça a pour objet de définir les compétences respectives de chacun des opérateurs en ce qui concerne la maintenance et l'entretien du réseau de fibre. C'est une bonne chose. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention de coopération pour l'entretien du réseau d'interconnexion fibre à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

39 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES DANS DIVERSES RUES DE LA COMMUNE

Monsieur Vogel : C'est une convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour les aménagements cyclables temporaires. Marie-Hélène, c'est pour toi ça. En réalité, cette délibération concerne une convention à conclure entre la CAMVS et la Commune, et ça a pour objet d'organiser les modalités d'une co-maitrise d'ouvrage – vous avez le détail des obligations des parties. Le montant des travaux est estimé par la Commune à 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC au titre des aménagements prévus au schéma directeur des liaisons douces de la CAMVS. Ce qu'il se passe, c'est que toutes les pistes cyclables qui s'inscrivent dans le schéma directeur communautaire sont remboursées par la Communauté à la Commune au coût réel dans la limite de cette estimation qui sert de plafond, et bien sûr, une fois que les travaux ont été réalisés. Voilà.

Madame Monville : Il est tard pour faire le débat sur les pistes cyclables. C'est dommage que cette délib arrive si loin...

Monsieur Vogel : Il y en aura d'autres.

Madame Monville : Oui, voilà. Il y en aura d'autres. Exactement. Donc je vais...Voilà.

Monsieur Vogel : Donc, opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé à conclure avec la Communauté

d'Agglomération Melun Val de Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

40 - PRIX DU JURY ET PRIX DU PUBLIC - CERAMIQUES SUR SEINE - MARCHE DE POTIERS

Monsieur Vogel : Délibération 40, c'est le prix du jury et le prix du public pour Céramiques sur Seine. Comme chaque année, Melun organise le Marché de Potiers durant le week-end des Journées Européennes du Patrimoine. Là aussi, c'est sous réserve de la crise sanitaire. Et ça permet donc de découvrir des pièces uniques. On récompense les artistes : le Prix du Jury est décerné par un collège de professionnels et de représentants de la Ville, et le Prix du Public permet au public de voter directement. Le Prix du Jury est d'un montant de 500 euros, financé à 50 % par la Ville de Melun et à 50 % par l'association Potentiel. Le Prix du Public est d'un montant de 200 euros. La Ville de Melun verse au potier lauréat du Prix la somme citée. Donc je vous propose, en espérant que ça aura lieu, d'adopter cette délibération. Oui.

Monsieur Tortillon : Juste, je ne comprends pas pourquoi la Ville l'organise. Pourquoi elle ne demande pas à une association ? C'est tout.

Monsieur Vogel : Mais, on le fait avec l'association Potentiel, cher ami. Et oui. On ne le fait pas tous seuls. Dès qu'on peut, on met une association dans le coup. Nous, on aime les associations. Donc. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix du Jury d'un montant de 250 € dans le cadre de « Céramiques sur Seine ». Le lauréat sera choisi par un jury dans lequel siège notamment des représentants de la Ville de Melun.

DIT que le Prix du Jury sera décerné le samedi 19 septembre 2020, sur le Port fluvial de la Reine Blanche, Place du Port, 77000 Melun, en présence du Maire et d'élus.

DIT que la somme de 250 € sera réglée au lauréat du Prix du Jury par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au budget 2020, chapitre 011, Article 6238.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix du Public d'un montant de 200 € à l'issue des votes du public le dimanche 20 septembre 2020.

DIT que ce prix consiste en un bon d'achat à valoir par le visiteur tiré au sort sur le stand du potier lauréat du Prix.

41 - MUSEE DE MELUN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR VENTE ET DEDICACE D'OUVRAGES LORS DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Monsieur Vogel : Alors, où j'en suis moi ? 41. Musée de Melun. C'est les présentations du Musée d'art et d'histoire de Melun qui s'articulent autour de l'identité du Musée et sont liées notamment du peintre de l'école de la forêt de Fontainebleau, Armand Cassagne. Le Musée souhaite intensifier son action en matière de valorisation de la représentation de la forêt de Fontainebleau, et la vente et la présentation des ouvrages de l'écrivaine Madame Albertine Gentou, « Pour l'Amour de Fontainebleau » et « Gérard Gentou, un artiste épris de beauté... », s'inscrit dans ce contexte. Ce serait organisé aussi lors des Journées Européennes du Patrimoine. Il faut mettre à disposition une salle, prêter du matériel en vue de la séance de vente et il y aura une dédicace d'ouvrages par l'auteure. Il faut que nous signions une convention. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Sur le Musée, le Musée a fait pas mal d'efforts ces dernières années pour attirer le public scolaire, entre autres en développant des partenariats avec des enseignants, des écoles, etc. Mais je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire sur ce Musée de Melun qui est un bel endroit, et qui aurait toute légitimité par exemple à organiser des expositions temporaires – on pourrait penser à une exposition sur Rosa Bonheur, bon il faudrait faire venir les toiles du Metropolitan mais on peut rêver de temps en temps. Mais on pourrait – il y a quelques artistes locaux, les peintres de l'école de Barbizon, dont en plus Cassagne a fait partie – donc on pourrait vraiment penser à avoir une démarche artistique qui aille plus loin que la simple destination d'un public local, et qui d'ailleurs s'adresse aussi aux Parisiens : le Musée est juste à côté de la gare. C'est possible d'y venir et d'avoir une politique un peu plus attractive, un peu plus proactive.

Monsieur Vogel : Je suis, pour une fois, entièrement d'accord avec vous. Donc, on vote sur la dédicace. Enfin, sur la mise à disposition des locaux. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition pour la vente et dédicace d'ouvrages ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DIT que l'action n'engage aucune dépense.

42 - INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Monsieur Vogel : Alors, délibération 42, c'est l'instauration d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Vous savez que c'est une mesure prévue par le Gouvernement. Jean-Baptiste, vous pouvez donner le détail du régime juridique?

Monsieur Olivier : Oui, alors, la note est très bien faite.

Monsieur Vogel : La note est très bien faite. Non ? Bon, alors voilà.

Monsieur Olivier : Cette période compliquée a vu une majorité de nos agents privés d'activité. Malgré cela, et ça c'était un objectif de solidarité, tous les agents ont été, évidemment – le mot « évidemment » ne va pas de soi quand on sait que beaucoup de Français n'ont pas eu de revenus à la hauteur de ceux qu'ils avaient habituellement, donc je finis ma phrase – évidemment, tous nos agents ont été payés intégralement pendant cette période. Certains ont, cependant, été plus mobilisés que d'autres et le Président de la République a fortement incité, a annoncé en tout cas qu'il y aurait une prime et un décret a suivi. Donc vous le voyez, le 14 mai. A partir de là, on avait déjà anticipé et réfléchi avec les services de Ressources Humaines, et également les représentants du personnel, et donc nous avons retenu l'idée à la fois du surcroît d'activité qui est dans le décret et également de la prise de risque, donc le fait d'être sur le terrain, en contact avec d'autres personnes puisqu'à cette époque-là on était dans cette très forte inquiétude, qui reste hein. Tous les agents étaient évidemment protégés – masques, gants, etc. – sur toute cette période. Donc voilà. Ce qui ressort, c'est que l'agent qui a à la fois fait un surcroît de travail et a à la fois été en situation de risque est sur base de 660 euros au prorata du nombre de jours présent ; et l'agent qui a été soit en surcroît de travail, soit en prise de risque, est sur une base de 330 euros. Voilà. C'est une prime exceptionnelle, c'est pour ça qu'on le vote ce soir et dont je souhaite qu'elle soit versée dès ce mois-ci, et qui ne préjuge pas de la phase normale des évaluations du personnel qui auront lieu en octobre – novembre, normalement, et qui pourra donner lieu à d'autres gratifications, notamment pour ceux qui n'auront rien touché mais auront tout de même contribué à... enfin, auront participé en cette période de crise. Juste un petit ajout, c'est que, voilà, on dit : « aucune prime versée ne sera inférieure à 100 euros », et en réalité, après les discussions avec les organisations syndicales pour les agents qui ont été dans un risque particulièrement fort, et qui sont sur les bas salaires -- je pense notamment à la Propreté Urbaine – le minimum serait fixé à 150 euros. Voilà.

Monsieur Vogel : Donc je propose que...

Madame Asdrubal : J'ai une question, excusez-moi. Ici, sur votre gauche.

Monsieur Vogel : Vous êtes à gauche.

Madame Asdrubal : Voilà, tout à fait, à votre extrême gauche. Dans cette délibération, on ne voit que deux niveaux de prime...

Monsieur Vogel : Ils sont nombreux.

Madame Asdrubal : Exactement. A savoir l'une dont le montant maximum est fixé à 330 euros et qui sera versée, vous l'avez dit, aux agents ayant été soit exposés à un risque de contamination, soit soumis à un surcroît significatif de travail, et l'autre dont le montant maximum est fixé à 660 euros et qui sera versée aux agents ayant été exposés à un risque de contamination et soumis à un surcroît significatif de travail. Alors, mes questions sont les suivantes : pourquoi n'y a-t-il pas à Melun un troisième niveau qui est le taux numéro 3 de 1 000 euros ? Vous parliez tout à l'heure des syndicats, je voulais savoir ce qu'il en était des syndicats CFDT, Interco et l'UNSA : est-ce qu'ils ont été consultés et pouvons-nous, si c'est le cas, avoir connaissance de leur positionnement sur ces tranches (sur deux tranches sur trois) ainsi que leurs échanges s'ils ont eu lieu avec le service du personnel ? Enfin, pour les agents qui souhaitent revoir à la hausse cette prime et qui peuvent se sentir lésés sachant que ce taux

numéro 3 vous ne l'avez pas du tout évoqué -- et pourtant il figure au Journal Officiel du 15 mai 2020 – 570, je vous lis juste un petit passage : « Article 7 : Pour l'Etat, ses établissements publics et ses groupements d'intérêts publics, les bénéficiaires de la prime exceptionnelle et le montant alloué sont déterminés par le chef de service ou l'organe dirigeant ayant autorité sur les personnels. Le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents: taux n° 1 = 330 euros, taux n° 2 = 660 euros, taux n° 3 = 1 000 euros » – vous l'avez dit tout à l'heure, ce sera au prorata en fonction, et en prenant en compte les congés, RTT, maladie, etc. – et moi je voulais savoir si les agents pouvaient, à un moment donné, prendre rendez-vous avec leur chef de service et rehausser ou rééquilibrer cette prime. Merci.

Monsieur Olivier : Alors, les agents prennent très régulièrement rendez-vous avec leur chef de service, je vous rassure tout de suite.

Madame Asdrubal : Je me doute, quand ils y arrivent.

Monsieur Olivier : Même avec le Maire, vous voyez. Et avec moi-même.

Madame Asdrubal : En télétravail, ça doit être un peu difficile.

Monsieur Olivier : On n'a évidemment pas de souci là-dessus. Cette remarque, du 1 000 euros, a été faite par l'un des syndicats, c'est sûr. Et là, je n voulais pas me mettre mal avec mon adjoint aux finances. Non mais, très sérieusement, cette enveloppe que vous voyez de 70 000 euros, ce n'est pas négligeable dans une année où l'on a, comme Monsieur Mebarek l'a très clairement dit, un surcroît important de dépenses et une diminution de recettes. Donc, c'est vrai que ce niveau-là n'a pas été retenu. Certains syndicats l'ont parfaitement compris, d'autres un peu moins, voilà.

Madame Asdrubal : Est-ce que l'on peut avoir – excusez-moi de vous couper – est-ce que l'on pourrait avoir un écrit par rapport à cela, qui montre un petit peu ce que peuvent nous rapporter ces syndicats ? Est-ce que ça, ça peut être distribué aux élus ?

Monsieur Olivier : Je vais voir. Ce que je peux dire, c'est qu'on les a, évidemment, très régulièrement sollicités. Le décret n'impose pas un comité technique ; malgré tout...

Madame Asdrubal : Il me semble que vous en avez eu un jeudi dernier à 11 heures.

Monsieur Olivier : Voilà, vous êtes très bien informée.

Madame Asdrubal : Très bien, oui.

Monsieur Olivier : On a, malgré cela, invité – plutôt que convoqué, vous voyez – un comité technique informel et élargi. Voilà. Mais uniquement les représentants syndicaux.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on vote. Oui, monsieur.

Monsieur Tortillon : Moi, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait que ceux qui avaient un emploi permanent déjà qui pouvaient prétendre à cette prime. Je me demande, enfin, à partir du moment où ils ont pris les mêmes risques et qu'ils ont donné de leur personne, pour quoi ils n'auraient pas une prime également ?

Madame Asdrubal : Disons qu'on peut penser à la Police Municipale – excusez-moi d'intervenir – je pense qu'ils ont été très fortement exposés, surtout les premières semaines où ils n'ont pas eu les masques. Ils ont contribué quand même à pas mal de choses. Ils ont contribué notamment, avec la Police Nationale, à des contrôles sur des véhicules. 4 000 si je ne me trompe pas. Ils n'étaient pas forcément dans un effectif – si je ne me trompe pas, parce que tout à l'heure on a évoqué 50 policiers municipaux alors qu'il me semble qu'il n'y en a que 33 – ils étaient quand même en sous-effectif et exposés beaucoup plus que les autres, comme le service nettoyage. Donc pourquoi cette prime de 1 000 euros aurait pu peut-être être vue ou revue dans cette délibération, à savoir pour ceux qui étaient le plus exposés

Madame Cellierier : Il y en a d'autres, hein, je pense qu'on peut parler des services sociaux. Tous les services ont été exposés, je crois qu'il ne faut pas faire non plus des priori.

Monsieur Vogel : Mais vous avez été un peu rapide parce que Monsieur était en train de parler.

Madame Asdrubal : Excusez-moi, je l'ai coupé. C'est moi.

Monsieur Vogel : Et vous l'avez coupé.

Madame Asdrubal : Autant pour moi. Pardon.

Monsieur Vogel : Donc, adressez-vous au Maire, qu'il vous donne la parole, même si vous êtes d'extrême gauche.

Madame Asdrubal : Très bien. Oui, oui. Exactement.

Monsieur Vogel : Allez-y, Monsieur, parce qu'on n'a pas compris, c'est arrivé tellement vite.

Monsieur Tortillon : Les emplois qui ne sont pas permanents, est-ce qu'ils auront le droit quand même à quelque chose parce qu'apparemment ce n'est pas prévu ? Pourquoi imposer un minimum de sept jours et un minima de 100 euros pour conditionner le versement aussi ? Je pense que même un petit effort devrait mériter quelque chose. Et j'aimerais aussi m'intéresser au montant médian de cette prime, parce que là on voit que ça fait une moyenne de 260 euros, mais comment elle est répartie ? En fonction des salaires de chaque personne ? Moi, je pense notamment aux cantonniers, je n'ai pas eu l'écho qu'ils étaient très protégés au début, plutôt l'inverse, et comment va être considérée la prise de risque qu'ils ont vraiment vécue ?

Monsieur Olivier : Alors, les échos. Il faut se méfier des échos. Il y en a beaucoup dans cette pièce d'ailleurs, des échos. Aussi bien sur la Police Municipale, sur la Propreté Urbaine, que sur tous les agents, ils étaient protégés. Nous avons commandé des masques suffisamment tôt, bien en amont du premier tour des élections puisque moi-même je l'avais demandé pour qu'il y en ait dans tous les bureaux de vote. Voilà. Et pour les agents on avait largement tout ce qu'il fallait. Donc, il ne faut pas dire des choses inexactes. La Police Municipale, effectivement, a été très, très mobilisée, comme d'autres dans le domaine social par exemple, dans les Foyers Résidence. Voilà par exemple. Ces gens-là, ils cumulent les critères, donc ils vont être au maximum. Alors, j'entends bien que ce n'est pas 1 000 euros. D'accord. Là, oui. Maintenant comme je le disais, il y aura les entretiens d'évaluation et il pourra y avoir une autre phase avec le chef de service, en fonction de cet engagement pendant le Covid. Sur les

emplois permanents, comme je le disais, on a payé – enfin, tous les agents, quels qu'ils soient : fonctionnaires, contractuels, vacataires, ont été intégralement rémunérés pendant cette période. Voilà. Et je pense que ça allait de soi. Ça n'allait pas de soi pour tout le monde forcément, ni partout, parce que je vois par exemple...

Madame Monville : Dans la Fonction Publique si, excusez-moi.

Monsieur Olivier : Oui, mais toutes les villes...

Madame Monville : Non mais, ne commencez pas à dire qu'il y a là quelque chose d'extraordinaire. Dans le privé, non. Mais dans le public, oui.

Monsieur Olivier : Mais toutes les villes n'ont pas créé la prime, par exemple.

Madame Monville : C'est autre chose. D'ailleurs, la question que vous posait Monsieur Tortillon, c'était de savoir si cette prime serait aussi modulée en fonction du revenu des agents – est-ce que c'est pertinent ou pas, d'ailleurs c'est à voir – mais à exposition égale, à prise de risque égale, à mobilisation égale, est-ce que là vous prenez en considération le revenu des agents.

Monsieur Olivier : Alors, c'était déjà quelque chose de compliqué. Je vous passe les détails, mais pour avoir tous les jours de présence, les heures, on a fait travailler tous les chefs de service pour qu'ils nous disent qui était en risque, etc. C'était un très gros travail. Moduler au salaire, non. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que les coordinateurs ici présents à cette table, qui n'ont pas ménagé leur peine, ne touchent pas de prime. Voilà. Les gros salaires ne touchent pas de prime.

Madame Monville : Et pour l'autre partie de la question de Monsieur Tortillon ? C'était : est-ce qu'il y a eu, parce que ça c'est possible que ce ne soit pas le cas, mais est-ce qu'il y a eu du personnel vacataire de mobiliser ? Déjà du personnel vacataire de la Ville qui a été mobilisé à ce moment-là et est-ce que ce personnel est concerné par l'effort de la Ville ?

Monsieur Olivier : Inaudible.

Monsieur Tortillon : Ok. Du coup, vu qu'on a fait une très belle cérémonie il y a peu, est-ce que les bénévoles qui ont participé à conditionner des masques, etc., seront remerciés d'une certaine façon ?

Monsieur Vogel : Ils seront remerciés d'une certaine façon.

Monsieur Tortillon : D'accord. Comment ?

Monsieur Vogel : Ca, vous le saurez en temps et en heure.

Monsieur Tortillon : Super.

Monsieur Vogel : On y pense, mais bien sûr, ils seront remerciés. Ah il faut qu'on vote, on n'a pas encore voté sur cette délibération.

Madame Asdrubal : Moi, j'avais une autre question s'il vous plaît Monsieur le Maire, est-ce

que je peux ?

Monsieur Vogel : Doucement, doucement, hein.

Madame Asdrubal : Bien sûr.

Monsieur Vogel : Parce qu'elle nous met un stress.... Alors, on y va.

Madame Asdrubal : C'est la dernière, je mets le paquet. Monsieur le DGS, je voulais savoir, au niveau du personnel, est-ce qu'ils pouvaient exercer un droit de retrait ? Je pense notamment aux enfants accueillis du personnel hospitalier, déjà je ne sais pas le nombre, je voulais savoir si eux pouvaient exercer un droit de retrait, comme par exemple la crèche familiale, sachant qu'ils pouvaient accueillir des enfants qui pouvaient contaminer leurs proches, sachant qu'elles exercent à domicile et qu'elles pouvaient avoir de la famille en ALD ou tout simplement des personnes fragiles ?

Monsieur Olivier : Alors, c'est une période où quand même on a fait très attention, et l'Etat a fait très attention à ce qu'on ne fasse pas travailler tout le monde, et singulièrement les personnes vulnérables. Certains ont même repris il n'y a que quelques jours. Donc, le droit de retrait est toujours possible. Mais il ne faut pas non plus que tout le monde se saisisse du droit de retrait parce qu'à ce moment-là il n'y a plus de solidarité et on ne fait plus rien fonctionner.

Madame Asdrubal : Alors, excusez-moi, je vais rebondir.

Monsieur Olivier : Quant au nombre d'enfants du personnel soignant accueillis aussi bien dans nos crèches que dans nos écoles, il était en nombre très réduit.

Madame Asdrubal : D'accord. Je pensais plus aux assistantes maternelles qui, elles pouvaient accueillir beaucoup plus d'enfants que prévu, elles dépendent aussi du Département pour les agréments, et je voulais savoir si elles pouvaient exercer un droit de retrait. Elles sont peu nombreuses, pouvaient accueillir ces enfants-là et contaminer déjà leur domicile puisqu'elles exercent à domicile. Est-ce que cette prime, elles y ont droit – j'imagine que oui ? Et est-ce que le matériel de désinfection, puisqu'on a des consignes très strictes à domicile pour désinfecter nos locaux, est-ce que, elles, elles pouvaient avoir au prorata et que ça prenait en compte le matériel de désinfection à domicile ? Ou est-ce que cela leur était fourni ?

Monsieur Olivier : On me souffle. Fourni, oui. Droit de retrait, je veux dire, c'est des agents de la Ville aussi, c'est des contractuelles.

Madame Asdrubal : Oui, mais avec un statut particulier. Elles sont à domicile. C'est quand même un statut particulier. Avec leurs proches.

Monsieur Olivier : Le droit de retrait est possible aussi. Mais encore une fois...

Madame Asdrubal : D'accord. Merci.

Monsieur Olivier : ... il faut qu'il y ait de bonnes raisons.

Monsieur Vogel : Alors, il faut qu'on vote sur cette délibération. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Là, 4. Donc c'est adopté. Il me reste deux choses à vous dire. La

prime, c'est une chose, mais je voudrais qu'on témoigne notre reconnaissance aux agents de la Ville qui sont représentés ici quand même en assez grand nombre finalement, donc je crois qu'on peut les applaudir pour ce qu'ils ont fait. Et puis, à vous toutes et à vous tous, comme c'est notre dernier Conseil Municipal avant les vacances, je vous souhaite de très, très bonnes vacances. Merci d'avoir assisté à ce Conseil un peu exceptionnel.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder une prime aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent :

Présents sur le terrain pendant la pandémie et exposés au risque de contamination

Soumis à un surcroît significatif de travail pendant la pandémie.

DECIDE d'instaurer deux niveaux de prime exceptionnelle :

Une prime dont le montant maximum est fixé à 330 euros, sera versée aux agents ayant été soit exposés à un risque de contamination, soit soumis à un surcroît significatif de travail ;

Une prime dont le montant maximum est fixé à 660 euros sera versée aux agents ayant été exposés à un risque de contamination et soumis à un surcroît significatif de travail.

DECIDE que la prime sera modulée en fonction du temps de présence des agents sur une période de 36 jours ouvrés (du 17 mars 2020 au 11 mai 2020) et qu'un temps de présence minimal de 7 jours conditionne son versement.

DECIDE que le travail en présentiel sera valorisé à 100 % et que le télétravail sera valorisé quant à lui à 50 %.

DECIDE qu'aucune prime versée ne sera inférieure à 100 euros.

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant versé à chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect de ces critères.

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette prime sont inscrits au budget 2020 chapitre 012.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.